

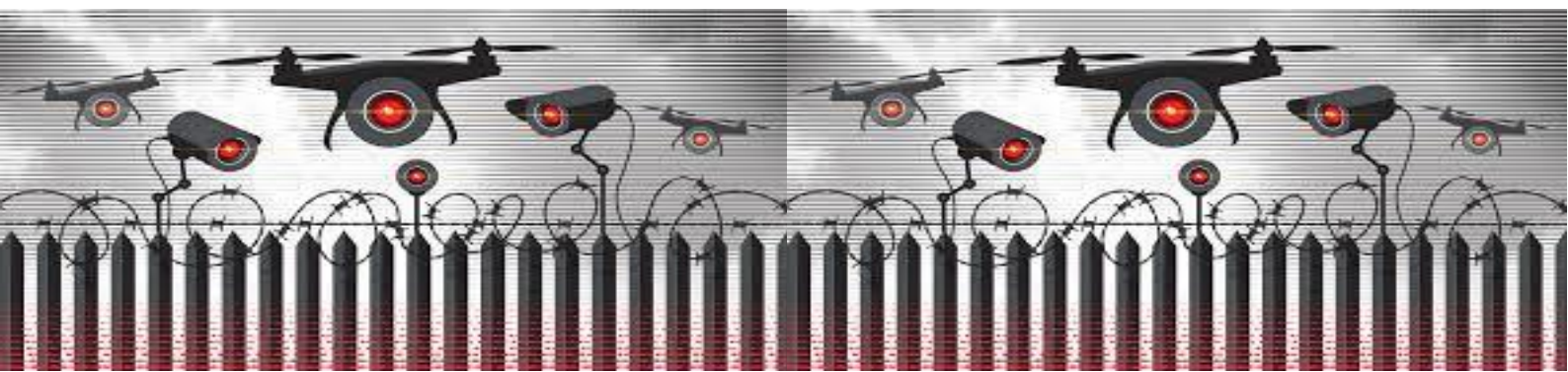
Université Euro-Méditerranéenne de Fès
Institut Euromed des Sciences Juridiques et Politiques

Migrations sous surveillance :
Analyse des implications des technologies de
surveillance sur les migrants aux frontières
européennes

Mémoire de fin d'études de Master
en Politiques Méditerranéennes et Africaines

Walid MOUACHA
Sous l'encadrement de Professeur Jérôme VALLUY

2024



Dédicace

Je dédie ce mémoire à ceux et celles qui sont toujours là pour moi :

À mes chers parents, Khadija et Lhou,

À mes chers frères et sœurs,

À l'âme de mon cher cousin, feu Mohamed Berchi.

Remerciements

En plus des motivations personnelles, l'idée de ce mémoire m'est venue principalement après avoir suivi, en M1, deux cours consécutifs sur « le droit d'asile » et « la transition numérique » assurés par mon professeur et encadrant Jérôme Valluy. C'est à l'issue de ces deux cours qu'une question a particulièrement éveillé ma réflexion : quel impact les technologies produisent-elles dans le domaine de la migration ? Immédiatement, j'ai su que je ne pouvais m'empêcher de creuser davantage cette question.

Ainsi, je souhaite remercier profondément le professeur Jérôme Valluy de m'avoir transmis son amour pour ces deux thématiques passionnantes. Je le remercie également de m'avoir encadré dans la réalisation de ce travail, pour toutes les remarques pertinentes qu'il m'a prodiguées, ainsi que pour son écoute et sa disponibilité tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Je tiens également à exprimer ma gratitude envers mes professeurs Mounia Slighoua, Sanae Kasmi, Abderahman Haddad, Kamal Kajja et Zakaria Garno pour leur aide et leur disponibilité tout au long de notre formation. Je les remercie également, ainsi que tous les professeurs de l'IESJP, pour la qualité et la multidisciplinarité de la formation qui nous est offerte dans ce master.

Mes remerciements vont également au professeur Alex Toshkov pour ses conseils et remarques sur la méthodologie, qui ont été d'une aide précieuse.

Je remercie également Mme Yasmina Bahaji, Mme Yasmina Sbai et tout le staff de l'Euromed de m'avoir assuré de bonnes conditions lors de la réalisation de ce travail.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement tous les migrants que j'ai interviewés dans le cadre de cette étude pour leur temps et pour avoir accepté d'ouvrir leur cœur en réponse à mes multiples questions.

Liste des abréviations

ABC	Systèmes de contrôle automatisé des frontières
AFIS	Systèmes automatisés d'identification des empreintes digitales
ASD	Association des Industries Aérospatiales et de Défense d'Europe
CEDH	Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
CIR	Répertoire commun d'identité
CPI	Cour Pénale Internationale
CRAF	Communauté du renseignement Afrique-Frontex
EASO	Bureau européen d'appui pour l'asile
ECCHR	Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits de l'homme
ECRIS-TCN	Système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers
EES	Système Entrée/Sortie
EOS	Organisation Européenne pour la Sécurité
ETIAS	Système électronique d'autorisation de voyage
eu-LISA	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
EURODAC	Système européen de comparaison des signalements dactyloscopiques des demandeurs d'asile
EUROSUR	Système européen de surveillance des frontières
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
IA	Intelligence Artificielle
IcSP	Instrument Contribuant à la Stabilité et à la Paix
NSEERS	Système d'enregistrement des entrées et sorties en matière de sécurité nationale
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisations Non Gouvernementales

Patriot Act	Loi sur l'unité et le renforcement de l'Amérique par la fourniture d'outils appropriés nécessaires à l'interception et à l'obstruction du terrorisme
PNR	Dossier Passager
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAR	Opérations de recherche et de sauvetage
SIPAO	Système d'Information de la Police d'Afrique de l'Ouest
UE	Union européenne
VIS	Système d'Information sur les Visas

Résumé

Cette étude examine l'expansion de l'usage des technologies de surveillance dans le domaine des migrations en Europe et ses effets sur les migrants. En mobilisant le cadre théorique de la sécuritisation, elle démontre premièrement les raisons profondes et complexes derrière la perception des migrants comme des personnes à risque, y compris le rôle des technologies de surveillance dans la construction de cette perception. Cette recherche permet deuxièmement non seulement de découvrir les différentes technologies de surveillance utilisées par l'UE dans le domaine de la gestion des migrations, mais aussi de les situer dans le cadre des rapports de force et de domination qui caractérisent le champ de la surveillance des migrations. À travers des entretiens semi-directifs avec des migrants d'une communauté rurale du sud-est du Maroc, ce mémoire permet troisièmement d'analyser à la fois les effets des technologies de surveillance dans l'exacerbation de la vulnérabilité des migrants et les tactiques de contournement que ceux-ci utilisent pour y faire face. Cette étude conclut que, bien que ces technologies soient souvent présentées comme des solutions à l'immigration illégale, leur efficacité est contestée et elles pourraient contribuer à des pratiques discriminatoires envers les migrants. Elles nécessitent donc des études d'évaluation d'impact a priori ainsi que des cadres juridiques clairs qui encadrent leur usage dans le domaine des migrations.

Abstract

This study examines the expansion of surveillance technology use in the field of migration in Europe and its effects on migrants. By employing the theoretical framework of securitization, it firstly demonstrates the deep and complex reasons behind the perception of migrants as risky individuals, including the role of surveillance technologies in shaping this perception. Secondly, this research not only identifies the various surveillance technologies used by the EU in migration management, but also places them within the framework of power dynamics and domination characteristic of the field of migration surveillance. Through semi-structured interviews with migrants from a rural community in Southeast Morocco, this study thirdly analyzes both the effects of surveillance technologies in exacerbating migrants' vulnerability and the strategies they employ to cope with them. The study concludes that, although these technologies are often presented as solutions to illegal immigration, their effectiveness is contested and they could contribute to discriminatory practices against migrants. Therefore, they require prior impact assessments and clear legal frameworks to regulate their use in the field of migration.

Sommaire

Dédicace	IV
Remerciements	V
Liste des abréviations	VI
Résumé	VIII
Sommaire	IX
Introduction générale	1
Cadre conceptuel.....	10
Partie I : La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance	12
Partie II : Le champ des technologies de surveillance des migrations aux frontières européennes.....	32
Partie III : Les migrants face aux technologies de surveillance : de « personnes à risque » à personnes en risques	61
Conclusion	80
Bibliographie	83
Table de matières	93
Annexes	95

Introduction générale

Le 30 juillet 2021, un drone appartenant à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, communément appelée Frontex, aurait facilité l'interception de bateaux de migrants clandestins par les garde-côtes libyens.¹ Grâce aux informations fournies par ce drone, les autorités libyennes ont pu arrêter et renvoyer ensuite les migrants en Libye, où leurs droits fondamentaux sont connus pour être systématiquement violés.²

Le média indépendant Basta est l'une des premières sources à avoir relaté les événements de ce 30 juillet. Ce jour-là, de nombreux bateaux naviguaient en Méditerranée, bénéficiant de conditions météorologiques favorables. Parmi eux se trouvaient des bateaux de pêche, des embarcations de migrants et des navires d'organisations non gouvernementales (ONG) assurant des opérations de recherche et de sauvetage (SAR). L'organisation allemande Sea-Watch était présente dans la zone ce jour-là avec un navire (le Sea-Watch 4) et un avion (le Seabird). Les membres de l'équipage ont rapporté avoir reçu vers onze heures des informations concernant une embarcation dans une zone survolée par un drone de Frontex, qui aurait transmis rapidement des informations aux garde-côtes libyens sur une embarcation de migrants. Cependant, avant leur arrivée, les garde-côtes libyens ont déjà réussi à intercepter le bateau transportant une cinquantaine de migrants. Certains d'entre eux ont été retrouvés en train de flotter dans l'eau et ont été secourus par le Sea-Watch 4, tandis que les autres ont été renvoyés en Libye, selon toujours le même média.

En 08 décembre 2022, Human Rights Watch et Border Forensics ont publié les résultats de leur enquête sur les événements du 30 juillet.³ Basées sur des témoignages et l'analyse d'une gamme de données, elles ont démontré le rôle important joué par un drone de surveillance affrété par Frontex dans la facilitation des interceptions de migrants par les

¹ Cy Lecercf Maulpoix. « Bataille aérienne au-dessus de la Méditerranée pour sauver les exilés ou les refouler vers l'enfer libyen ». Basta, 2022. <https://basta.media/Migrants-sauvetage-des-exiles-ONG-solidarite-bateaux-mediterranee-Calais-Humanitarian-pilots-initiative-Sea-Watch>

² « A/HRC/50/63 : Rapport de la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye ». Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2022. <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/ahrc5063-report-independent-fact-finding-mission-libya>

³ Sunderland, Judith, et Lorenzo Pezzani. « Airborne Complicity Frontex Aerial Surveillance Enables Abuse ». Human Right Watch, 2022. <https://www.hrw.org/video-photos/interactive/2022/12/08/airborne-complicity-frontex-aerial-surveillance-enables-abuse>

garde-côtes libyens. Suite à la publication de cette enquête, le Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits de l'homme (ECCHR), avec le soutien de Sea-Watch, a déposé une communication auprès de la Cour pénale internationale (CPI), exhortant cette dernière à enquêter sur ce qu'ils qualifient de "crimes contre l'humanité" commis par des hauts fonctionnaires des États membres de l'UE et de ses agences.⁴

Frontex a catégoriquement nié toute collaboration avec les garde-côtes libyens, mais a souligné, comme rapporté par le journal *Le Monde*,⁵ qu'elle envoie immédiatement une alerte au centre de sauvetage régional après chaque interception d'une embarcation en détresse. Cependant, les deux ONG doutaient même de l'existence d'un tel centre, surtout après que le vice-président de la Commission européenne, Joseph Borell, a déclaré le 8 novembre 2022 qu'il n'était pas encore opérationnel.⁶ De plus, Human Rights Watch et Border Forensics reprochaient à Frontex de ne pas avoir adressé d'alertes mayday aux ONG humanitaires se trouvant à proximité des embarcations en détresse. En réponse à ces reproches, Frontex a expliqué que dans le cadre de ses opérations, elle "alerte immédiatement" les centres de sauvetage nationaux lorsqu'ils repèrent un "bateau en détresse", mais ne lance un signal de détresse que s'il y a une "urgence, où des vies sont en jeu", ce qui, selon elle, n'était pas le cas pour ladite embarcation.



Figure 1 : Le drone Heron utilisé par Frontex pour la surveillance aérienne de la Méditerranée centrale, garé à l'aéroport international de Malte. © 2022 Border Forensics

⁴ « Interceptions at sea and returns of migrants and refugees to Libya constitute a crime against humanity ». ECCHR, 2022. <https://www.ecchr.eu/en/press-release/das-abfangen-auf-see-von-gefuechteten-und-migranten-und-deren-rueckfuehrung-nach-libyen-sind-ein-verbrechen-gegen-die-menschlichkeit/>

⁵ Carpentier Arthur, et Bretonnier Marceau. « Des appareils de surveillance de Frontex sont utilisés par les gardes-côtes libyens pour intercepter illégalement des migrants ». *Le Monde*, 2022. https://www.lemonde.fr/international/article/2022/11/23/enquete-comment-des-appareils-de-surveillance-de-frontex-sont-utilises-par-les-gardes-cotes-libyens-pour-intercepter-illegalement-des-migrants_6151323_3210.html

⁶ Monroy, Matthias. « After years of EU funding: Maritime emergency centre in Libya “not operational” ». Matthias Monroy, 2022. <https://digit.site36.net/2022/11/09/six-years-of-eu-funding-maritime-emergency-centre-in-libya-not-operational/>

L'enquête de Human Rights Watch et Border Forensics a permis de reconstituer les événements du 30 juillet. Selon elles, le drone qui a aidé les interceptions des embarcations par les autorités libyennes, sans pour autant en alerter les ONG, est un drone Heron,⁷ télécommandé et non armé, conçu pour la surveillance. Ce drone, ayant survolé la zone ce jour-là de 1h55 du matin jusqu'à 18h20, a très probablement détecté au moins deux bateaux interceptés ultérieurement par les garde-côtes libyens.⁸ Certains migrants parmi ceux qui ont été renvoyés en Libye ont témoigné avoir été battus même sur le navire des garde-côtes libyens avant d'être enfermés, à leur arrivée en Libye, dans des centres de rétention, où ils ont été battus et contraints d'acheter leur liberté'.⁹

L'utilisation des technologies de surveillance est devenue un élément central dans la gestion des migrations par les États et les organisations.¹⁰ La globalisation a joué un rôle majeur, non seulement dans le renforcement des échanges monétaires et commerciaux,¹¹ mais aussi dans la promotion de la mobilité humaine.¹² Ainsi, dans une modernité "liquide"¹³ marquée par divers conflits et crises, les individus ont tendance à se déplacer et à franchir les frontières internationales de plus en plus fréquemment, engendrant ainsi des opportunités mais aussi divers défis.¹⁴ En réaction, les États accordent une importance accrue à la gestion de leurs frontières, en recourant de plus en plus à diverses technologies de surveillance.

Des "murs intelligents" aux États-Unis¹⁵ aux détecteurs de mensonges et aux différents systèmes d'information en Europe et les technologies d'intelligence artificielle (IA), les gouvernements montrent une tendance croissante à équiper leurs frontières de nouvelles

⁷ Pour plus d'informations sur ce drone, voir <https://www.iai.co.il/p/heron>

⁸ « UE : Frontex complice d'abus en Libye ». Human Rights Watch, 2022. <https://www.hrw.org/fr/news/2022/12/12/ue-frontex-complice-dabus-en-libye>

⁹ Sunderland, Judith, et Lorenzo Pezzani. « Airborne Complicity...op. cit.

¹⁰ Pawlak, Patryk. « Mobility and Technology: Speed Bumps And Accelerators: Emerging Issues in Transatlantic Border Management ». German Marshall Fund of the United States, 2014, pp. 3–5. JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/resrep18980.4>

¹¹ Ortiz-Ospina, Esteban et al. « Trade and Globalization ». Our World in Data, 2018. <https://ourworldindata.org/trade-and-globalization#all-charts>

¹² WITHOL de WENDEN, Catherine. « Immigration and Globalisation ». Mahanirban Calcutta Research Group, 1999. http://www.mcrg.ac.in/rw%20files/RW33/4.IMMIGRATION_AND_GLOBALISATION.pdf

En outre, selon les statistiques de l'Organisation Internationale pour les Migrations, il existe aujourd'hui dans le monde 281 millions d'émigrants, ce qui représente 3,60% de la population mondiale. L'Europe et l'Asie sont les premières destinations des migrants, accueillant respectivement environ 87 millions et 86 millions de migrants internationaux. <https://worldmigrationreport.iom.int/wmr-2020-interactive/?lang=FR>

¹³ Notion empruntée au sociologue Zygmunt Bauman.

¹⁴ Les opportunités et effets positifs des migrations, que ce soit sur les pays d'accueil ou d'origine, sont souvent marginalisés. Pour plus d'informations, voir par exemple Oberti, Mitia. « L'immigration : un atout pour le dynamisme économique ». La vie des idées, 2024. <https://laviedesidees.fr/L-immigration-un-atout-pour-le-dynamisme-economique>

¹⁵ Fuentes, Alicia. « What Are North America's Smart Border ». UNAM, <http://www.revistascisan.unam.mx/Voices/pdfs/6204.pdf>

technologies. Variées dans leurs usages,¹⁶ ces technologies permettent d'une part de faciliter et d'accélérer les échanges et les passages des personnes légales, aux yeux des États, et d'autre part de garantir la sécurité de leurs frontières en détectant les personnes *non-bona fide*. Les déplacements de celle-ci sont souvent motivés par divers facteurs que résume Peter Andreas :¹⁷ les profits élevés (par exemple, les trafiquants de drogue et les passeurs de migrants), le désir de commettre des actes de violence inspirés politiquement ou religieusement (les terroristes), ou encore la recherche d'emploi ou de refuge (la grande majorité des migrants non autorisés). Les personnes motivées par ce dernier motif sont perçues par de nombreux pays, dont ceux de l'UE, comme "des personnes à risque"¹⁸ qui constituent une menace pour leur la sécurité. Bien qu'elle fasse partie des fameux mythes liés à la migration,¹⁹ l'idée d'une 'crise migratoire' aux portes de l'UE et les liens supposés entre les figures de migrant et de terroriste pousse l'Union et ses États membres, depuis presque deux décennies, à renforcer les contrôles de leurs frontières extérieures à l'aide de technologies de surveillance.

La place importante qu'occupent de plus en plus les technologies de surveillance dans les politiques de gestion des frontières et des migrations a poussé de nombreux chercheurs à étudier ces technologies selon différentes approches et cadres théoriques. Parmi celles-ci, sécuritisation des migrations occupe une place prépondérante.²⁰ Cette théorie examine les processus qui élèvent les migrations au rang de menace existentielle nécessitant des mesures urgentes et exceptionnelles. Elle se divise en au moins deux approches : la première, influencée par une vision constructiviste tenant compte de la dimension pragmatique du langage,²¹ voit dans cette élévation le résultat de certains discours réussis.²² ²³ La deuxième,

¹⁶ Ozkul, D. « Automating Immigration and Asylum: The Uses of New Technologies in Migration and Asylum Governance in Europe ». Oxford: Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2023.

https://www.rsc.ox.ac.uk/files/files-1/automating-immigration-and-asylum_afar_9-1-23.pdf

¹⁷ Andreas, Peter. « Redrawing the Line: Borders and Security in the Twenty-First Century ». *International Security*, vol. 28, no. 2, 2003, pp. 78–111. *JSTOR*. <http://www.jstor.org/stable/4137469>

¹⁸ Ceyhan, Ayse. « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration. Vers une gestion électronique des « personnes à risque » ». *Réseaux*, vol. 159, no. 1, 2010, pp. 131-150. <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2010-1-page-131.htm>

¹⁹ De Haas, Hein. *How Migration Really Works: The Facts About the Most Divisive Issue in Politics*. USA, Basic Books, 2023.

²⁰ Voir par exemple : Ceyhan, Ayse. « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration...op.cit. ; SADIK, Giray, et Ceren KAYA. « The Role of Surveillance Technologies in the Securitization of EU Migration Policies and Border Management ». *Uluslararası İlişkiler / International Relations*, Vol. 17, No. 68, 2020. <https://www.jstor.org/stable/26980741>

²¹ Balzacq, Thierry et al. "Qu'est-ce que la « sécuritisation » ?". *France culture*, 2021.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/esprit-de-justice/qu-est-ce-que-la-securitisation-6478211> ;

²² Buzan, Barry, et al. *Security: A New Framework for Analysis*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1998.

²³Dans le cadre de cette approche, il est de coutume de parler des actes de parole (speech acts) pour mettre en exergue la capacité des acteurs à transformer, par le discours, une question ordinaire en une question de sécurité.

établissant une distinction entre le domaine du politique ordinaire et celui de l'urgence et de l'exception,²⁴ considère cette élévation comme le fruit plutôt des routines bureaucratiques, des pratiques quotidiennes, et des décisions prises par des cercles restreints d'experts.²⁵ D'un point de vue chronologique, les politiques de migration et d'asile européennes sont mieux appréhendées suivant la deuxième approche, sans que cela ne signifie pour autant que les discours politiques n'y contribuent en rien. De surcroît, la compréhension de la construction des migrations comme menace dans la perception des pays européens nécessite de tenir compte de multiples paramètres dont les technologies de surveillance font partie.

Toutefois, l'usage de ces technologies comme option durable pour la sécurisation²⁶ des frontières n'est pas uniquement le résultat d'une perception d'un risque extérieur.²⁷ Selon Julien Jeandesboz, le débat sur la sécurisation des frontières de l'UE, plutôt que d'être dirigé par une nécessité externe ou l'action d'un acteur puissant, est alimenté par une série d'associations entre différents lieux, moments et entités.²⁸ En utilisant une *associational sociology* qui considère, judicieusement, les technologies de surveillance comme étant des outils sociotechniques, il soutient que le "smartening" de la sécurité des frontières de l'UE est le résultat d'une multiplicité d'associations : l'association avec le 'contrôle sur le contrôle des frontières', l'association avec la 'gestion des systèmes d'information', et l'association avec le 'marché de la sécurité'.²⁹

En effet, les politiques de sécurisation des frontières de l'UE à travers les différentes technologies de surveillance sont influencées par les intérêts et les activités de l'industrie de la sécurité.³⁰ Les entreprises privées fournissent souvent des conseils, des technologies et des solutions aux décideurs politiques en matière de sécurité.³¹ En contrepartie, les politiques de sécurité de l'UE créent des opportunités commerciales pour ces entreprises, en encourageant

²⁴ Balzacq, Thierry. « Théories de la sécurisation, 1989-2018 ». *Etudes internationales*. Volume 49, numéro 1, 2018, p. 7–24. Erudit. <https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2018-v49-n1-ei03892/1050542ar/>

²⁵ Ibid.

²⁶ Dans ce mémoire, le terme 'sécuriser' ou 'sécurisation' se distingue du concept de 'sécuritisation' dans la mesure où il désigne uniquement l'action de rendre quelque chose sûr et stable. (LAROUSSE)

²⁷ Jeandesboz, Julien. « Smartening Border Security in the European Union: An Associational Inquiry ». *Security Dialogue*, vol. 47, no. 4, 2016, pp. 292–309. JSTOR. <https://www.jstor.org/stable/26294165>

²⁸ Ibid.

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid.

³¹ Douo, Myriam et al. « Lobbying Fortress Europe The making of a border-industrial complex ». *Corporate Europe Observtion*, 2021. <https://corporateeurope.org/en/lobbying-fortress-europe>

l'adoption de leurs technologies pour renforcer la sécurité des frontières et d'autres domaines,³² ce qui reflète en partie ce qui est appelé l'aspect productif de la sécuritisation.

La productivité dans la sécuritisation des frontières est mise en évidence dans les travaux de Ruben Andersson.³³ En abordant ce qu'il dénomme 'l'industrie de l'illégalité', ce chercheur souligne que la sécuritisation se caractérise par la création d'emplois, le développement de réseaux, la circulation de connaissances et d'images, ainsi que par des flux financiers importants.³⁴ L'importance de l'approche d'Andersson réside d'une part dans le fait qu'il prend en compte la complexité des acteurs et des réseaux impliqués dans la lutte contre la migration illégale au travers du renforcement des technologies de surveillance, en mettant notamment l'accent sur les intérêts des industries. D'autre part, elle repose sur son intérêt pour l'*ecological impact* de l'utilisation des technologies dans la surveillance des frontières sur les différents acteurs. Selon lui, ces technologies génèrent des effets sur les liens sociaux et favorisent les coopérations et/ou les conflits entre acteurs.³⁵

Par ailleurs, d'autres chercheurs³⁶ ont abordé l'usage des technologies de surveillance dans les frontières extérieures de l'UE à partir de l'angle d'action humanitaire. En effet, non seulement les Etats européens et leurs agences mais aussi les ONG humanitaires, à l'instar de Sea Watch évoquée au début de cette introduction, s'équipent des différentes technologies pour rechercher et sauver les vies des migrants clandestins. Or, alors que les outils technologiques peuvent contribuer de facto aux opérations de SAR, la mise en avant de ce rôle humanitaire est parfois utilisée principalement pour légitimer l'usage croissant de ces technologies à des fins de surveillance et de contrôle des frontières.³⁷

Depuis presque une décennie, les études sur l'usage des technologies dans la surveillance des frontières se sont concentrées sur l'impact que produisent ces technologies

³² Ibid.

³³ Andersson, Ruben. « Hardwiring the Frontier? The Politics of Security Technology in Europe's Fight Against Illegal Migration ». London. London School of Economics & Political Science (LSE), 2015.

<https://www.jstor.org/stable/26293583>

³⁴ Andersson, Ruben. "A Game of Risk: Boat Migration and the Business of Bordering Europe". *Anthropology Today*, vol. 28, no. 6, 2012, pp. 7–11. *JSTOR*. <http://www.jstor.org/stable/23322061>

³⁵ Andersson, Ruben. « Hardwiring the Frontier?...op. cit.

³⁶ Voir par exemples Bergtora Sandvik, Kristin, et Maria Gabrielsen Jumbert. « Les drones humanitaires ». *Revue internationale et stratégique*, vol. 98, no. 2, 2015, pp. 139-146.

<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2015-2-page-139.htm> ; Esteve, Francina. "El Rescate Como Nueva Función Europea En La Vigilancia Del Mediterráneo / Rescue as a New European Role in the Surveillance of the Mediterranean." *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, no. 111, 2015, pp. 153–72. *JSTOR*.

<http://www.jstor.org/stable/43694845>

³⁷ Gabrielsen Jumbert, Maria. "Control or rescue at sea? Aims and limits of border surveillance technologies in the Mediterranean Sea". *Disasters*. Volume 42, issue 4, 2018.

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/disa.12286>

sur les migrants.³⁸ Dès lors, la question principale se pose sur la compatibilité ou non de ces technologies avec les droits fondamentaux de ceux-ci. Des chercheurs et des ONG ont mis en exergue les biais et l'opacité entourant la conception et les usages des outils technologiques de surveillance, alertant sur leur impact négatif potentiel sur les vies, les libertés et la vie privée des migrants. Cette perspective gagne plus d'importance surtout que le champ d'usage des technologies de surveillance au niveau européen s'est élargi dans le sillage de la politique européenne d'externalisation du contrôle des frontières extérieures de l'UE, incluant certains pays de transit et d'origine. De surcroît, l'absence de réglementation juridique spécifique à cet usage engendre des risques d'impunité. Dans cette perspective, la majorité des travaux sur les effets des technologies de surveillance sur les migrants sont connus, à l'instar des *surveillance studies*,³⁹ par leur ancrage critique. Bien que cette vision critique soit pertinente, vu les risques majeurs auxquels sont exposés les migrants, la tendance à critiquer l'usage de toute sorte de technologies dans la surveillance des frontières, sans étudier suffisamment chaque technologie, semble davantage relever d'une phobie technologique que d'une évaluation adéquate des effets potentiels de ces technologies. En outre, au niveau méthodologique, et à part quelques rares travaux,⁴⁰ la prise en compte des perspectives des migrants eux-mêmes dans l'étude des effets de l'usage des technologies de surveillance aux frontières demeure insuffisante. Cela prive ces études de données empiriques clarifiant comment les migrants perçoivent eux-mêmes l'usage et les effets de ces technologies, comment ils internalisent la surveillance exercée sur eux, ainsi que les tactiques⁴¹ de résistance qu'ils adoptent pour y faire face.

³⁸ Voir par exemple

McGregor, Lorna, et Petra Molnar. "Digital Border Governance: A Human Rights Based Approach." Université d'Essex et l'ONCHR, 2023. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2023-09/Digital-Border-Governance-A-Human-Rights-Based-Approach.pdf>

Milivojevic, S. « Artificial intelligence, illegalised mobility and lucrative alchemy of border utopia ».

Criminology & Criminal Justice, 0(0), 2022. <https://doi.org/10.1177/17488958221123855>

Molnar, Petra. « Technology on the margins: AI and global migration management from a human rights perspective ». *Cambridge International Law Journal*, Vol. 8 No. 2, pp. 305–330.

https://www.academia.edu/41675472/Technology_on_the_margins_AI_and_global_migration_management_from_a_human_rights_perspective

³⁹ Castagnino, Florent. « Critique des *surveillances studies*. Éléments pour une sociologie de la

surveillance ». *Déviance et Société*, vol. 42, no. 1, 2018, pp. 9-40. <https://doi.org/10.3917/ds.421.0009>

⁴⁰ Voir notamment l'ouvrage de Petra Molnar publié très récemment Molnar, Petra. *The Walls Have Eyes*. USA. New Press, 21 mai 2024.

⁴¹ Nous empruntons le terme "tactiques" à De Certeau, qui les définit comme les actions des individus ordinaires perturbant et déstabilisant les moyens cachés par lesquels les institutions et les structures de pouvoir dominant, territorialisent et créent un ordre social. De Certeau qualifie ces moyens de "stratégies". Voir De Certeau M. « The practice of everyday life ». University of California Press, 1984. *cité in* Ponzanesi, Sandra, Koen Leurs. « Digital Migration Practices and the Everyday ». *Communication, Culture and Critique*, Volume 15, Issue 2, June 2022, Pages 103–121. <https://doi.org/10.1093/cc/cctac016>

Cette étude vise, entre autres, à combler ce vide et à apporter un éclairage sur les effets de l'usage croissant des technologies de surveillance sur les migrants 'en leur donnant la parole'. De manière plus globale, elle cherche à répondre à la question suivante : Comment l'usage croissant des technologies de surveillance aux frontières européennes contribue-t-il, avec d'autres facteurs, à la sécuritisation des migrations, et au renforcement des structures de surveillance et de contrôle étatiques des migrants, tout en exacerbant la vulnérabilité de ceux-ci ?

À la lumière de cette problématique, deux hypothèses se dessinent : d'une part, la sécuritisation des migrations résulte de divers facteurs, parmi lesquels les technologies de surveillance ont joué un rôle non négligeable. Ces technologies contribuent au renforcement des structures de contrôle des États et des agences européens. D'autre part, les technologies de surveillance exacerbent la vulnérabilité des migrants aux violations des droits de l'homme. En même temps, leur performance se trouve limitée par la capacité des migrants à s'y adapter.

Dans le but de vérifier ces hypothèses, cette étude utilise une approche méthodologique qualitative qui repose sur de nombreux éléments complémentaires. Elle s'appuie d'abord sur la revue de littérature existante en rapport avec la sécuritisation des migrations et les effets des technologies de surveillance des frontières sur les migrants. Cette revue est nourrie et actualisée par une panoplie d'articles de presse et de journalisme d'investigation abordant les manières dont les technologies sont utilisées par les autorités européennes dans la gestion des migrations. L'analyse des règlements et des lois européens liés aux migrations et à l'usage des technologies d'IA est également employée. En outre, cette étude repose sur une dizaine d'entretiens semi-directifs menés avec des personnes ayant déjà expérimenté l'émigration irrégulière vers l'Europe. Ces immigrants proviennent tous, comme l'auteur, d'une commune rurale au sud-est du Maroc marquée par l'émigration de nombreuses personnes qui y habitent vers l'Europe. La connaissance personnelle qui lie l'auteur avec ces personnes a permis la tenue des échanges profonds avec eux sur leurs expériences d'émigration. Par ailleurs, bien qu'elle aborde principalement le phénomène migratoire en tant que sujet des relations internationales, cette étude exploite divers cadres conceptuels venant de la sociologie. Dans cette perspective, ce mémoire ne se contente pas de faire usage des théories communément utilisées dans l'étude des migrations (par exemple, état d'exception et biopolitique) mais propose également de nouvelles grilles d'analyse en utilisant notamment la théorie bourdieusienne de champ et le capitalisme de surveillance de Shoshana Zuboff. Cela permet de mieux appréhender à la fois les logiques derrière le

‘technosolutionnisme’ prépondérant dans les politiques européennes de migration et les effets de technologies de surveillance sur les migrants.

À l’instar de toute étude portant sur un phénomène socio-politique, un retour à l’histoire s’impose tout d’abord afin d’en définir les racines. Mais de quelle histoire s’agit-il ? Celle des politiques européennes portant sur l’usage des technologies dans la surveillance des frontières ou, plus globalement, celle des politiques migratoires de l’UE. Les deux sont en effet étroitement liées, et il serait insuffisant de se limiter à l’étude de l’une en marginalisant l’autre. Les États de l’UE ont depuis des décennies fait des migrations un enjeu de leur sécurité nationale. Une sorte d’état d’exception s’est implicitement établi sous l’effet de nombreux facteurs afin de légitimer toute initiative de renforcement des technologies de surveillance employées aux frontières. (Partie I) Les bénéficiaires de tel renforcement consistent avant tout en les industries de sécurité assurant le développement des technologies de surveillance. Ces dernières se caractérisent par leur diversité, leur interconnexion et la multiplicité de leurs usages. Chaque technologie sert à l’accomplissement d’un objectif spécifique qui devrait en principe permettre davantage de sécurité aux frontières européennes. (Partie II) Cependant, puisqu’elles s’appliquent au monde social, notamment à des populations vulnérables comme les migrants, ces technologies sont susceptibles de produire des effets pervers. La vie et les droits fondamentaux des migrants se trouvent en danger à plusieurs niveaux, d’autant plus que le droit manque encore de dispositions claires encadrant les usages de ces technologies. La neutralité et l’efficacité de celles-ci dominent encore les discours officiels visant à favoriser leur usage, alors que les effets réels de ces technologies et les témoignages des migrants mettent en cause cette neutralité et efficacité. (Partie III)

Cadre conceptuel

Aborder les technologies de surveillance des migrations dans toute analyse en science sociale nécessite d'abord, comme tout autre sujet, une compréhension précise de leur signification. Leur usage général et généralisé ne doit en aucun cas laisser penser leur simplicité. En effet, le terme technologie trouve ses origines dans le grec ancien *technè*, associé à l'art et au métier. Utilisé dès le 17^{ème} siècle, il fait référence à une combinaison de *technè* et de science, évoquant un traité ou une "science des règles d'art".⁴² Bien que la technologie soit souvent confondue avec la technique,⁴³ elle englobe en réalité un ensemble complexe de moyens, de savoir-faire, et de connaissances organisés pour la production.⁴⁴ Elle dépasse ainsi le simple domaine des outils et des machines (c'est-à-dire techniques) pour englober une réflexion plus large sur la technique, incluant ses implications historiques, symboliques, politiques, sociales et éthiques, ainsi que ses interactions avec les êtres humains et leur environnement.⁴⁵

La surveillance, quant à elle, renvoie généralement à la collecte et au traitement des données des personnes, groupes et objets liés pour la réalisation d'un but spécifique. Comme le souligne Florent Castagnino, la surveillance est souvent définie selon deux critères : l'étendue des activités prises en compte et leur caractère organisé ou stratégique. Les définitions qui en résultent varient en fonction des auteurs.⁴⁶ Or, malgré cette diversité, la plupart s'accordent à considérer la surveillance comme étant la collecte et l'utilisation des données pour des actions spécifiques. Ainsi, les technologies de surveillance consistent en tous les outils et instruments technologiques utilisés dans la collecte, le stockage et le traitement des données des individus et des groupes pour leur exploitation dans des objectifs spécifiques. Dans le cadre de cette étude, les technologies de surveillance des migrations sont donc tous les outils technologiques utilisés aux frontières par les acteurs étatiques et privés dans le but de gérer les migrations. L'usage du mot migration au pluriel relève du fait que

⁴² Ceyhan, Ayse. « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes », *Cultures & Conflicts*, vol. 64, no. 4, 2006, pp. 11-32. <https://doi.org/10.4000/conflicts.2173>

⁴³ La source de cette interchangeabilité vient de la langue anglaise qui n'établit pas de distinction entre les deux termes. Consultez : André, Jean-Claude. « Technique – technologie », *Environnement, Risques & Santé*, vol. 18, no. 1, 2019, pp. 82-83. <https://www.cairn.info/revue-environnement-risques-et-sante-2019-1-page-82.htm>

⁴⁴ Drouvot, Hubert, Gérard Verna. Les politiques de développement technologique. France-Paris. Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine (IHEAL), 2014, pp. 15-26. <https://books.openedition.org/iheal/1649>

⁴⁵ Morfaux L.-M., Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines, Paris, Armand Colin, 1980, p. 359. Cité in Ceyhan, Ayse. « Technologie et sécurité : une gouvernance...op. cit.

⁴⁶ Castagnino, Florent. « Critique des *surveillances studies*. Éléments pour une sociologie de la surveillance...op.cit.

cette étude adresse à la fois la migration légale et la migration dite illégale. Le terme frontière se réfère lui aussi bien aux frontières physiques des États et de l'UE, c'est-à-dire les limites définissant officiellement le territoire sur lequel leur souveraineté est exercée, qu'aux frontières numériques, c'est-à-dire les territoires hors de l'UE sur lesquels les technologies de surveillance déployées par l'Union sont pourtant utilisées.

Partie I : La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance



Figure 2 : Patrouille des agents frontaliers grecs le long du fleuve Evros à la frontière gréco-turque, le 22 août 2021 | Photo : EPA/DIMITRIS TOSIDIS

Pendant des décennies, les gouvernements ont utilisé les technologies de surveillance disponibles pour suivre les mouvements des populations à travers les frontières.⁴⁷ Les historiens affirment que des types spécifiques d'identification des personnes ont existé pour chaque époque et qu'à partir du milieu du XXe siècle et du début du XXIe siècle, l'identification des personnes est progressivement devenue un élément structurant le fonctionnement des sociétés modernes.⁴⁸ Le développement technologique a joué un rôle important dans ce processus. Plusieurs technologies ont commencé à être employées dans des domaines majeurs de la société, y compris le contrôle des frontières qui symbolise la souveraineté des États.⁴⁹ En outre, l'intensification de la mobilité des personnes en déplacement explique l'origine du recours par les États aux technologies dans le but de surveiller les frontières. Ce recours s'est exacerbé plus tard par les attaques terroristes qui ont secoué certains pays occidentaux, donnant lieu à "une convergence transatlantique"⁵⁰ sur la généralisation et le renforcement des outils technologiques dans la surveillance des frontières. La grande couverture médiatique qu'ont réservée les médias à ces attaques et aux discours politiques qui s'en sont suivis⁵¹ a laissé penser que ces événements terroristes et les réactions politiques face à eux sont à l'origine de la mise en place des politiques restrictives des migrations et visant à renforcer la sécurisation des frontières.

En revanche, cette partie réfute cette idée en démontrant les origines historiques profondes de la surveillance des migrants par les États européens. Cette dernière, en plus d'être un mécanisme central des sociétés modernes de discipline,⁵² résulte de la perception de l'immigré comme menace, qui trouve ses racines dans les périodes coloniale et post-indépendance des pays d'Afrique. Les attaques terroristes survenues depuis la fin des années 1990 n'ont fait qu'exacerber cette perception. Elles ont également favorisé le développement de technologies de surveillance qui ont contribué de leur côté à la consécration de cette perception et au renforcement des structures de contrôle, déjà mises en place par les États

⁴⁷ Flacks, Marti, et al. "Historical Deployment of Technology in Migration Management." *The Expanding Use of Technology to Manage Migration: Case Studies from Central America and West and North Africa*, Center for Strategic and International Studies (CSIS), 2023, pp. 3–7. JSTOR, <http://www.jstor.org/stable/resrep47441.4>

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Wihtol de Wenden, Catherine. « La frontière, symbole de la souveraineté nationale. » *Passerelle*, 2019, 19 (03/2019), pp.91 - 94. fihal-02178139f. <https://sciencespo.hal.science/hal-02178139v1/document>

⁵⁰ Mitsilegas, Valsamis. "Immigration Control in an Era of Globalization: Deflecting Foreigners, Weakening Citizens, and Strengthening the State." *Indiana Journal of Global Legal Studies*, vol. 19, no. 1, 2012, pp. 3–60. JSTOR, <https://doi.org/10.2979/indjglolegstu.19.1.3>

⁵¹ Tholen, Berry. « L'évolution des frontières. Évolutions et risques dans la gestion du contrôle des frontières dans les pays occidentaux », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 76, no. 2, 2010, pp. 279-301. <https://doi.org/10.3917/risa.762.0279>

⁵² Foucault, Michel. *Surveiller et Punir*. France. Editions Gallimard, 1975.

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

pour surveiller les migrants. De même, les discours politiques et médiatiques, ayant souvent pris pour sujet de prédilection la migration en utilisant des termes apocalyptiques tels que les “flux migratoires” et “vagues d’immigrants”, ont renforcé et généralisé l’image de l’immigré comme personne à risque, légitimant ainsi les mesures prises pour assurer leur surveillance, y compris par le biais des technologies.

Section 1 : L’émergence des politiques anti-migratoires en Europe : la genèse technocratique et les dynamiques historiques

L’Europe constitue une région de migrations par excellence à travers l’histoire. D’une région « d’émigration nette » du XIXe jusqu’au XXe siècle, elle est devenue au fil du temps l’une des destinations privilégiées pour les immigrants.⁵³ En 2021, l’immigration nette dans les pays membres de l’UE s’élevait à 1,14 million d’immigrants.⁵⁴ De même, la région accueillait en la même année 2,712 millions de l’ensemble des réfugiés du monde et seulement une fraction des personnes déplacées, mais celle-ci a augmenté suite à la guerre russo-ukrainienne. Cependant, si l’immigration irrégulière fait souvent l’objet de débats politiques dans l’UE et ses pays membres, le nombre des entrées irrégulières dans cet espace constitue en réalité une petite proportion de l’immigration.⁵⁵ En outre, les immigrants contribuent à l’accroissement des populations de l’UE et participent à la croissance économique de ses pays.⁵⁶ Néanmoins, toutes ces réalités semblent être négligées dans les discours politiques et médiatiques sur la migration, laquelle est souvent perçue et présentée comme un risque à combattre. De plus, l’Europe semble être, selon Catherine Wihtol de Wenden, « *la seule région de migration qui tarde à reconnaître la migration comme une partie de son identité collective* ». Cette situation est historiquement fabriquée.⁵⁷ Cependant, contrairement aux opinions soutenant son émergence avec les discours anti-migration des partis d’extrême droite, cette perception négative des immigrants trouve en fait ses origines

⁵³ C. Santamaria et al. « Données sur la migration en Europe. » Portail sur les données migratoires, 2023. <https://www.migrationdataportal.org/fr/regional-data-overview/europe#tendances-recentes>

⁵⁴ « Statistiques sur la migration vers l’Europe. » Commission Européenne, 2023. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/promoting-our-european-way-of-life/statistics-migration-europe_fr#les-r%C3%A9fugi%C3%A9s-en-europe

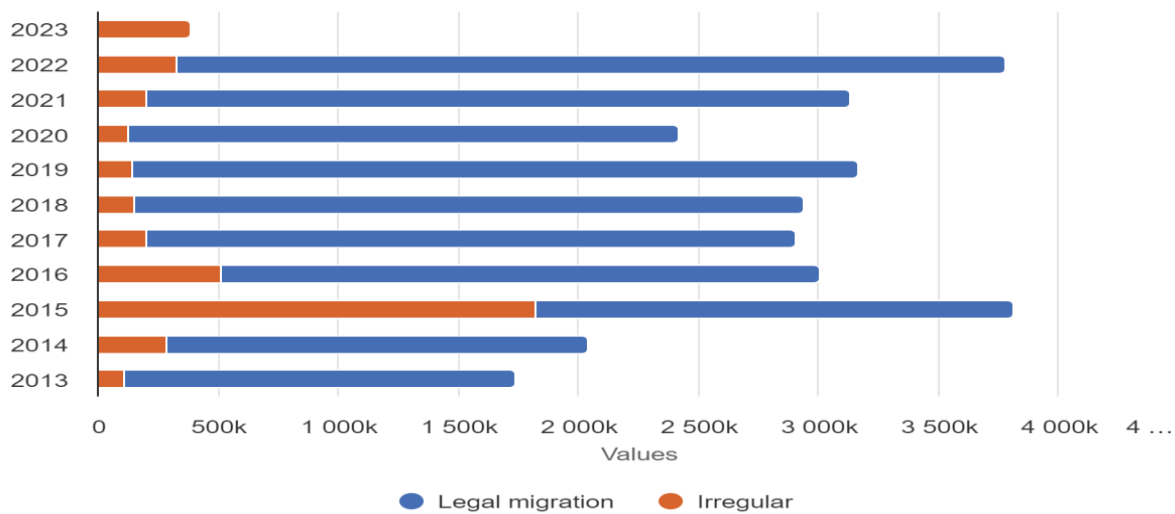
⁵⁵ Le Dessous des Cartes. « Catherine Wihtol de Wenden - Les migrations au XXIe siècle - Les Experts du Dessous des cartes | ART. » Youtube, 2019. <https://www.youtube.com/watch?v=qQwwhVSYSGQ&list=WL&index=8>

⁵⁶ Consultez par exemple : Hippolyte d’Albis et al. « Macroeconomic evidence suggests that asylum seekers are not a “burden” for Western European countries. » *Sci. Adv.* 4, eaaq0883 (2018). DOI:10.1126/sciadv.aaq0883. <https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.aaq0883>

⁵⁷ Pélabay, Janie. « L’Europe et la fabrique de l’étranger », *La Vie des idées*, 30 janvier 2024. ISSN : 2105-3030. URL: <https://laviedesidees.fr/L-Europe-et-la-fabrique-de-l-etranger>

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

dans la période coloniale, et s'est renforcée par la suite avec l'émergence des partis d'extrême droite, les accords de Schengen, les attaques terroristes les 'crises' migratoires.



Graphique 1 : Diagramme des taux de migration légale et illégale en Europe. Source : Commission européenne

Dans le *Rejet des exilés : Le grand retournement du droit de l'asile*,⁵⁸ Jérôme Valluy remet en cause l'idée selon laquelle la perception qu'ont aujourd'hui plusieurs personnes en Europe les migrants comme étant des personnes de mauvaise foi, est le résultat d'un certain 'envahissement migratoire', ou d'une réaction à la crise économique, ou encore l'effet d'une xénophobie populaire.⁵⁹ Au contraire, il démontre que cette perception est en réalité due à une transformation qu'a subie la culture politique en Europe sous l'impact d'une xénophobie non pas populaire mais gouvernementale qui stigmatise les migrants.⁶⁰ De même, J. Valluy remarque que les politiques migratoires européennes peuvent être considérées comme les dérivées des luttes idéologiques dont « *le barycentre semble se situer au cœur des institutions technocratiques, celles des ministères, des administrations spécialisées ou localisées, des juridictions mais qui englobe aussi, plus marginalement, les processus médiatiques, parlementaires et électoraux*⁶¹ ». En utilisant un modèle d'explication connu sous le nom d'*advocacy coalition framework*⁶², J. Valluy considère que lesdites luttes peuvent être regroupées en trois coalitions idéologiques potentiellement antagonistes : « la coalition

⁵⁸ Valluy, Jérôme. *Rejet des exilés : Le grand retournement du droit de l'asile*. France, Editions du Croquant, 2009. Terra-HN. <http://www.reseau-terra.eu/article876.html>

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Ibid. pp. 28-31.

⁶¹ Ibid. p. 201.

⁶² Ce modèle est forgé par Paul Sabatier. Voir Sabatier, Paul A. "An Advocacy Coalition Framework of Policy Change and the Role of Policy-Oriented Learning Therein." *Policy Sciences*, vol. 21, no. 2/3, 1988, pp. 129-68. *JSTOR*. <http://www.jstor.org/stable/4532139>

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

national-sécuritaire », « la coalition utilitariste », et « la coalition humaniste-asilaire ». ⁶³ Il précise par la suite que l'histoire des politiques migratoires européennes depuis un demi-siècle se caractérise par l'affaiblissement continu de cette dernière coalition face à un renforcement tout aussi continu de la première, tandis que le courant économique utilitariste a gardé en partie son influence sans pouvoir arriver pour autant à contrebalancer le courant national-sécuritaire. ⁶⁴

En se focalisant sur le cas de la France, J. Valluy remarque que les premières décisions liées à la fermeture des frontières adoptées lors des années 1970 trouvent leurs racines dans des périodes antérieures influencées par la décolonisation. ⁶⁵ Celle-ci a été marquée par l'accès d'anciens fonctionnaires dans les 'bureaux d'affaires indigènes' dans les ex-colonies aux organismes chargés de la gestion des dossiers d'immigrants en métropole. Ces fonctionnaires étaient non seulement considérés comme doués dans la gestion des 'indigènes', mais ils avaient également une haine envers ceux-ci, les poussant à les traiter et à les représenter comme étant des personnes à risque.

Dans la même perspective, Berda Yael affirme que les pratiques de surveillance et de contrôle des populations locales dans les colonies sont celles qui ont été transposées suite à la décolonisation dans les métropoles afin de maintenir la surveillance de ces populations qui sont considérées comme étant suspectes et dangereuses. ⁶⁶ Le développement de cette perception chez les acteurs technocratiques et son incarnation dans leurs politiques portant sur les immigrants ont eu une influence importante sur les structures culturelles des populations européennes, qui commençaient de leur côté à percevoir l'immigrant comme un danger, sous l'effet également des médias qui commencent à connaître une ascension depuis ces années. ⁶⁷ Ainsi, suite à leur création, les partis d'extrême droite, par exemple le Front National en France -devenu en 2018 le Rassemblement National-, ont pu bénéficier du soutien d'une partie de l'opinion publique qui a déjà incorporé une certaine perception négative de l'immigrant. ⁶⁸ Cela veut dire que la tendance raciale dans les politiques migratoires est en

⁶³ Valluy, Jérôme. *Rejet des exilés...* op. cit. pp. 201-204.

⁶⁴ Ibid. p 204.

⁶⁵ Ibid. P. 28.

⁶⁶ Berda, Yael. « Managing Dangerous Populations: Colonial Legacies of Security and Surveillance. » *Sociological Forum*, vol. 28, no. 3, 2013, pp. 627–30. *JSTOR*. <http://www.jstor.org/stable/43653901>

⁶⁷ Balle, Francis. « Médias : le bilan des années 80. » *Communication & Langages*. 1989, pp. 101-105. https://www.persee.fr/issue/colan_0336-1500_1989_num_82_1?sectionId=colan_0336-1500_1989_num_82_1_1141

⁶⁸ « Evolution du vote FN aux principales élections, en % des inscrits ». *Alternatives Economiques*, https://www.alternatives-economiques.fr/evolution-vote-fn-aux-principales-elections-inscrits-0110201662884.html?utm_campaign=sharing&utm_content=copy_link

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

réalité la cause de l'émergence de l'extrême droite plutôt que sa conséquence⁶⁹ et que la sécuritisation de la migration est historiquement le résultat des pratiques technocratiques xénophobes avant d'être celui des discours anti-migration.

En outre, les années 1980 ont vu l'avènement de nombreux facteurs qui ont amplifié l'image de l'immigrant comme problème. D'une part, les accords de Schengen ont donné naissance à un espace de libre circulation entre les premiers cinq États qui les ont adoptés.⁷⁰ Cependant, la libre circulation à l'intérieur des frontières de ces pays s'est faite en même temps avec le renforcement de la surveillance et de contrôle de leurs frontières extérieures.⁷¹ D'autre part, la chute du mur de Berlin a ouvert la porte à de nouveaux immigrants arrivant en Europe occidentale. Alors qu'ils étaient jusqu'alors des immigrants provenant principalement des pays de l'Europe du Sud et des ex-colonies d'Afrique du Nord, les immigrants rejoignant les pays de l'Europe de l'Ouest après 1989 étaient principalement des Européens provenant de l'Est, cette fois-ci pour des raisons non seulement économiques mais aussi politiques.⁷² Ces migrations ont également été l'objet de discours alarmistes des médias et des partis d'extrême droite, alimentant ainsi parfois les craintes chez les populations.⁷³ De même, l'effondrement des pays et des pensées communistes, qui prenaient souvent la défense des couches précaires dont faisaient partie les migrants, affaiblissait davantage ceux-ci.⁷⁴ L'adhésion par la suite de nouveaux États d'Europe du Sud et de l'Est à l'espace Schengen a influencé davantage la manière dont les gouvernements européens perçoivent la gestion de la migration et la sécurité de leurs frontières. L'image de l'immigration comme enjeu de sécurité nationale s'est renforcée et la coordination des politiques migratoires des pays de l'espace Schengen est devenue alors une priorité. Les États ayant déposé leur candidature pour rejoindre cet espace ont été sous pression des États déjà membres de faire preuve de capacité à contrôler les migrants. Par conséquent, les taux de criminalisation et d'enfermement des immigrants ont commencé à augmenter partout dans la région.⁷⁵ De même, la multiplication des facteurs amenant les gens à émigrer vers l'Europe a convaincu les États européens de leur incapacité à réduire seuls les causes de l'immigration. Cela a amené la Commission

⁶⁹ Valluy, Jérôme. Rejet des exilés...op. cit. p. 28.

⁷⁰ Il s'agit de la République fédérale d'Allemagne, la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

⁷¹ Basilien-Gainche, et Marie-Laure. « The EU External Edges: Borders as Walls or Ways? » *The Journal of Territorial and Maritime Studies*, vol. 2, no. 1, 2015, pp. 97–117. *JSTOR*. <https://www.jstor.org/stable/26664108>

⁷² Morokvasic, Mirjana. « Migrations et mobilités Est-Ouest après 1989 sur fond d'intégration Européenne ». *Migrations Société*, vol. 158, no. 2, 2015, pp. 61-92. <https://doi.org/10.3917/migra.158.0061>

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Valluy, Jérôme. Rejet des exilés...op. cit. p. 28.

⁷⁵ Ibid. P. 210.

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

européenne en 1994 à souligner à travers une communication⁷⁶ la nécessité d'adopter une approche intégrée de la migration et de l'asile. Cette dernière devrait se baser sur une démarche holistique qui implique même dans la gestion de la migration les pays tiers. Mise en œuvre progressivement depuis le sommet de Tampere de 1999, et les rappels du Conseil de Laeken en 2001 et de Seville en 2002,⁷⁷ cette gestion s'appuie sur une approche intégrant la politique extérieure, les relations économiques, les accords d'association et le dialogue.⁷⁸ Elle se base également sur une panoplie d'instruments technologiques visant à garantir la connectivité des services de police nationaux dans le but d'un meilleur contrôle de la migration.⁷⁹ Or, la mise en place de ces instruments a contribué à la pérennisation de l'image de l'immigrant comme une menace, notamment suite aux attaques terroristes qui ont frappé les États-Unis et l'Europe.

Section 2 : Les attaques terroristes et les technologies de surveillance : brouillage des frontières entre migration et terrorisme

Les événements du 11 septembre aux États-Unis et les attentats terroristes qui ont touché certains pays européens ont débouché sur la généralisation et le renforcement de la surveillance. S'il est devenu évident que la surveillance des migrations a des racines ancrées dans une période antérieure au 11 septembre, les attaques terroristes ont pourtant exacerbé cette surveillance. Le développement de nouvelles technologies d'identification et de surveillance suite à ces attaques a ajouté du



Figure 3 : Surveillance de masse. Source : ACLU

⁷⁶ GOM(94) 23 final.

⁷⁷ Gabrielli, Lorenzo. « Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union Européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse ». *Politique européenne*, No. 22, Sécurité extérieure de l'UE : Nouveaux territoires, nouveaux enjeux (printemps 2007), pp. 149-173. <https://www.jstor.org/stable/45018903> La déclaration finale indique que « dans tout futur accord de coopération, accord d'association ou accord équivalent que l'Union européenne ou la Communauté européenne conclura avec quelque pays que ce soit, soit insérée une clause sur la gestion conjointe des flux migratoires ainsi que sur la réadmission obligatoire en cas d'immigration illégale ». Voir également la communication de la Commission COM (2002) 703 final.

⁷⁸ Ibid. p. 161.

⁷⁹ Le Chêne, Elen. « La gestion intégrée des frontières : circulation et projection internationale d'un « modèle » européen. L'exemple de la Turquie ». *Revue française d'administration publique*, vol. 161, no. 1, 2017, pp. 117-132. <https://doi.org/10.3917/rfap.161.0117>

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

brouillard entre la migration et le terrorisme, débouchant ainsi sur une sécuritisation accrue des migrations, notamment au travers de la systématisation de l'usage des technologies de surveillance.⁸⁰

Aux États-Unis, la déclaration par l'ancien président George W. Bush de 'la guerre contre le terrorisme' a renforcé et accéléré la sécuritisation de la migration. Pourtant, cette sécuritisation ne remonte pas seulement aux événements du 11 septembre. Elle trouve en fait ses racines dans la moitié des années 1970 lorsque les technologies de surveillance et d'identification ont été utilisées par le *Border Patrol* dans le contrôle de la frontière avec le Mexique.⁸¹ Cependant, suite aux attentats du 11 septembre, la sécurité du pays a été élevée au rang de préoccupation majeure internationale et les technologies de surveillance et d'identification ont acquis 'une dimension structurante dans les relations internationales'.⁸² L'acceptation même du concept de

sécurité a évolué sous l'effet desdites attaques car il s'agit désormais de la *Homeland Security* (la sécurité de la patrie) qui constitue l'objet principal de protection par les diverses technologies de surveillance et d'identification utilisées.⁸³ La mise en avant de la sécurité de la patrie renvoie, selon Ayse Ceyhan, à l'idée que non seulement le territoire américain est menacé mais également « *la communauté d'appartenance politique et culturelle, réunissant ainsi les dimensions sécuritaires, culturelle et émotionnelles* ». ⁸⁴ Elle présuppose que ce territoire est vulnérable et qu'il est nécessaire qu'il soit protégé de l'intérieur contre toute menace terroriste.⁸⁵ La raison en est que l'ennemi n'est plus considéré seulement comme provenant de l'extérieur mais qu'il est déjà infiltré dans le territoire américain.⁸⁶ Dès lors,

⁸⁰ Ceyhan, Ayse. « Sécurité, frontières et surveillance aux Etats-Unis après le 11 septembre 2001 », *Cultures & Conflits* [En ligne], 53 | 2004. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1001> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.1001>

⁸¹ Ceyhan, Ayse. « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes...op. cit. p. 19.

⁸² Ibid. P. 24.

⁸³ D'après Ayse Ceyhen, la sécurité aux Etats unis a progressivement évolué au fil de l'histoire d'une préoccupation initiale pour la sécurité territoriale, englobant la protection des frontières et la sécurité domestique, vers une perspective plus globale centrée sur la sécurité nationale, la défense des intérêts américains à l'étranger et la promotion des valeurs nationales à l'échelle mondiale.

⁸⁴ Ceyhan, Ayse. "Terrorisme, immigration et patriotisme. Les identités sous surveillance", *Cultures & Conflits* [Online], 44 | hiver 2001, Online since 22 March 2006. URL: <http://journals.openedition.org/conflits/746> DOI: <https://doi.org/10.4000/conflits.746>

⁸⁵ Il convient de souligner cependant que les événements du 11 septembre ne sont pas les premières attaques terroristes à avoir touché le sol américain. Bien avant, un attentat terroriste a ciblé le World Trade Center en 1993 et un autre attentat a touché Oklahoma City en 1995, ce qui a depuis suscité des débats ne distinguant pas toujours entre terrorisme et immigration.

⁸⁶ Ibid.

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

l'identification, la surveillance et l'expulsion de l'ennemi infiltré sont des idées qui s'imposent et toutes les technologies de surveillance doivent être utilisées à ces fins.⁸⁷

Quatre espaces de surveillance ont émergé et concernent les frontières, l'espace public, la sphère privée, et l'espace communicationnel et virtuel.⁸⁸ Le trait commun entre les quatre consiste dans le fait que la surveillance désormais exercée se trouve dématérialisée et intrusive dans son centre d'intérêt qui est l'individu.⁸⁹ La loi sur l'unité et le renforcement de l'Amérique par la fourniture d'outils appropriés nécessaires à l'interception et à l'obstruction du terrorisme (connue le plus sous le nom Patriot Act) et la loi sur la réforme du renseignement et la prévention du terrorisme de 2004 ont établi le cadre juridique pour les acteurs de sécurité américains pour qu'ils puissent collecter les données des migrants et des visiteurs arrivants.⁹⁰ Le Patriot Act a clairement lié l'immigration au terrorisme. Or, cette liaison ne vise plus l'immigrant clandestin comme c'était le cas jusqu'alors dans les discours sécuritaires.⁹¹ La cible est devenue les étrangers résidant même sur le territoire américain après y avoir entré avec un visa délivré par un consulat américain au Moyen-Orient ou en Europe.⁹² De même, depuis septembre 2002, le système d'enregistrement des entrées et sorties en matière de sécurité nationale (NSEERS) a été adopté et exige des non-citoyens en provenance des pays à majorité musulmane l'obligation de soumettre des informations biographiques et des données biométriques lors de leur arrivée aux États-Unis. Cette obligation a été élargie en 2004 à travers le programme US-VISIT pour concerner les immigrants de toutes les nationalités.⁹³ L'US-VISIT, qui comprend plusieurs mesures débutant dans les consulats américains de différents pays jusqu'à l'arrivée aux États-Unis en passant par les aéroports de départ, a été associé à la loi sur la sécurité aux frontières et le visa de mai 2002.⁹⁴ Cette loi oblige les compagnies aériennes passant sur le territoire américain de partager avec les services d'immigration et de douanes les données personnelles sur les passagers. Toutes ces technologies de surveillance ont pour objectif, malgré leur hétérogénéité et la multitude des acteurs qui y interviennent, de permettre au gouvernement américain d'avoir une visibilité sur toute personne cherchant à rejoindre le territoire américain ainsi que

⁸⁷ Ceyhan, Ayse. « Sécurité, frontières et surveillance aux États-Unis après le 11 septembre 2001...op. cit.

⁸⁸ Ceyhan, Ayse. « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes...op. cit. p. 24.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Flacks, Marti, et al. "Historical Deployment of Technology in Migration Management...op. cit. p. 3.

⁹¹ Ayse Ceyhan, "Terrorisme, immigration et patriotisme. Les identités sous surveillance...op. cit.

⁹² Ibid.

⁹³ Flacks, Marti, et al. "Historical Deployment of Technology in Migration Management...op. cit. p. 4.

⁹⁴ Ceyhan, Ayse. « Sécurité, frontières et surveillance aux États-Unis après le 11 septembre 2001...op. cit.

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

le moment et la raison de cette tentative.⁹⁵ Leur logique de déploiement est donc préventive et prédictive, car elles sont considérées, suivant un certain déterminisme technologique, comme capables à identifier toute menace à la sécurité de pays avant qu'elle ne se produise.⁹⁶

La volonté des États-Unis de développer leur capacité à prévenir les menaces au moyen des technologies de surveillance les a amenés à établir une coopération active avec les pays européens en matière de partage de données. En effet, les autorités européennes disposent de leur côté d'une base de données contenant les données personnelles et les détails de voyage des passagers.⁹⁷ Ces données portent sur l'itinéraire de voyage, les moyens de paiement des billets et même sur les préférences des passagers (l'itinéraire, le numéro du siège, etc.).⁹⁸ Suite au attaque du 11 septembre, ces informations sont partagées entre les autorités américaines et européennes.⁹⁹ Malgré les critiques dont il a fait l'objet, ce partage a été institutionnellement formalisé le 1 juillet 2012 par la signature de l'accord PNR entre Bruxelles et Washington.¹⁰⁰

L'UE et ses pays membres ont suivi une démarche similaire à celle des États-Unis depuis les événements du 11 septembre et suite aux attentats de Madrid en 2004 et de Londres en 2005. En effet, le Conseil a adopté en 2005 la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme, reposant sur quatre axes : la prévention, la protection, la poursuite et la réaction.¹⁰¹ Une année avant, en 2004, il a créé l'agence européenne Frontex dans le but de coordonner les efforts des États membres de l'UE en matière de renforcement de sécurité et de gestion de l'immigration. Au-delà de la conduite des opérations sur le terrain, cette agence s'appuie massivement sur la collecte de données et leur partage non seulement avec les pays membres de l'espace Schengen, mais également avec d'autres pays et différentes organisations.

Dans cette perspective, Frontex a établi plusieurs coopérations avec des pays tiers dans le but de lutter contre l'immigration irrégulière et le trafic d'êtres humains. Par exemple, elle a créé en 2010 la Communauté du renseignement Afrique-Frontex (CRAF), constituée de

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Ceyhan, Ayse. « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes...op. cit. p. 17.

⁹⁷ « Données relatives aux passagers ». Conseil Européen et Conseil de l'UE (Site), 2024.

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fight-against-terrorism/passenger-name-record/>

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Ceyhan, Ayse. « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration. Vers une gestion électronique des personnes à risque...op.cit.

¹⁰⁰ Voir l'accord en cliquant sur le lien suivant : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:22012A0811\(01\)&from=GA](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:22012A0811(01)&from=GA)

¹⁰¹ « COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL La politique antiterroriste de l'UE: principales réalisations et défis à venir » /* COM/2010/0386 final */. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A52010DC0386>

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

31 pays africains.¹⁰² Cette communauté s'inscrit dans le cadre de la gestion intégrée mentionnée précédemment et vise à renforcer la gestion des frontières en améliorant le partage d'information, les canaux de communication et les capacités opérationnelles des pays africains membres. De même, Frontex et les États africains mènent dans le cadre de la CRAF des analyses stratégiques et opérationnelles sur les flux migratoires et assurent le partage des résultats de ces analyses entre eux ainsi que l'interopérabilité de leurs systèmes d'information.¹⁰³



Figure 4 : Centre de situation de Frontex. Source : Site Web officiel de l'Agence Frontex



Figure 5 : Ouverture d'une Cellule d'Analyse des Risques au Niger par Frontex. Source : site web officiel de l'Agence Frontex

Les technologies de surveillance renforcent les structures de contrôle déjà mises en place par les autorités européennes dans le but de surveiller les migrations. La politique d'externalisation du contrôle des frontières¹⁰⁴ adoptée par l'UE depuis les années 1990 n'aurait pas pu se développer sans l'existence des technologies permettant la 'dématérialisation' des frontières européennes. De plus, certaines technologies sont même transmises à des pays tiers afin d'améliorer leurs capacités de contrôle des frontières et d'identification des migrants.¹⁰⁵

¹⁰² Gkliati, Mariana, Jane Kilpatrick. « Coopération de Frontex avec des pays tiers : examen des répercussions en matière de droits de l'homme ». La Revue Migrations Forcées (RMF), 2021. <https://www.fmreview.org/fr/externalisation/gkliati-kilpatrick>

¹⁰³ Flacks, Marti, et al. « Historical Deployment of Technology in Migration Management... » op. cit.

¹⁰⁴ En fait, l'idée de l'importance d'adopter une approche intégrée des migrations, incluant entre autres les rapports avec les pays tiers, a été évoquée pour la première fois en 1998 dans un document de la présidence autrichienne de l'UE.

¹⁰⁵ Popoviciu, Andrei. « How Europe Outsourced Border Enforcement to Africa ». USA. IN THESE TIMES, 2023. <https://inthesetimes.com/article/europe-militarize-africa-senegal-borders-anti-migration-surveillance>

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

En outre, la Commission européenne a pris l'initiative en 2008 d'établir un système européen de surveillance des frontières (EUROSUR).¹⁰⁶ Géré par l'agence Frontex, ce système couvre à la fois les frontières terrestres et maritimes de l'Union européenne et vise à permettre aux États membres d'accéder à des informations stratégiques concernant la surveillance des frontières, ainsi que de faciliter l'application en temps réel des instruments de surveillance à travers un réseau important de partage d'informations et de technologies sophistiquées. C'est dans ce cadre, entre autres, que les technologies de surveillance sont considérées comme permettant d'améliorer les capacités des pays européens à détecter « les personnes à risque ».



Figure 6 : Identification des migrants par l'OIM à Agadez, au Niger, après leur refoulement d'Algérie en 2018. © Francesco Bellina

Cependant, il convient de mentionner la remarque d'Ayse Ceyhan sur l'absence d'une définition européenne claire de la notion des « personnes à risque », ainsi que l'absence d'une catégorie juridique claire pour la notion d'immigré illégal.¹⁰⁷ Cette situation donne lieu à une « *imbrication des définitions existantes avec les enjeux nationaux définis par la perception politique des dangers dans le champ politique* ». ¹⁰⁸

Cette imbrication se manifeste par exemple dans l'association faite entre immigration et terrorisme en Europe. Dans un entretien avec un média américain, Politiko, en 2015, le Premier ministre hongrois Victor Orban a déclaré : « *Bien sûr, ce n'est généralement pas*

¹⁰⁶ Pour plus d'information sur EUROSUR : https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/schengen-borders-and-visa/border-crossing/eurosur_en

¹⁰⁷ Ceyhan, Ayse. « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration. Vers une gestion électronique des « personnes à risque...op.cit.

¹⁰⁸ Ibid.

admis, mais le fait est que tous les terroristes sont essentiellement des migrants. La question est de savoir quand ils ont migré vers l'Union européenne ». ¹⁰⁹ Plutôt que d'être conjoncturel, ce type de déclaration, comme le note Vincent Geisser, s'inscrit dans une dérive identitaire plus longue du gouvernement hongrois et dans sa volonté de jouer sur les registres de xénophobie et d'anti-migration pour détourner l'attention de la population des vrais problèmes auxquels le pays fait face. ¹¹⁰ Or, ce type de déclaration n'est pas exclusif au gouvernement hongrois. ¹¹¹ En fait, depuis le début des années 2000, les dirigeants du Rassemblement National en France, aussi bien au niveau national que local, ont également tenu des propos établissant une causalité entre le terrorisme et l'existence d'immigrants ou de descendants d'immigrants sur le sol français. Ainsi, dans le contexte de sa campagne électorale en 2012, Marine Le Pen établissait un lien direct entre les attentats perpétrés en mars 2012 dans la région de Toulouse par Mohamed Merah et l'immigration. Elle se demandait alors rhétoriquement : « *Combien de Mohamed Merah dans les bateaux, les avions, qui chaque jour arrivent en France remplis d'immigrés ? Combien de Mohamed Merah parmi les enfants de ces immigrés non assimilés ?* » Puis elle concluait : « *Mohamed Merah n'est peut-être que la partie émergée de l'iceberg* ». ¹¹²

Si ces corrélations discursives s'accroissent suite à tout attentat terroriste, leurs racines sont pourtant ancrées dans l'histoire. Pour V. Geisser, « *cette association constitue l'un des fondamentaux de l'imaginaire politique xénophobe de l'extrême droite. De l'Action française de Charles Maurras au régime de Vichy (1940-1944), en passant par les groupuscules Occident et Ordre nouveau, les actions terroristes ont toujours été imputées aux métèques, aux immigrés, aux minoritaires et aux Français d'origine étrangère, comme nous le rappelle le souvenir de l'Affiche rouge, sur laquelle les montages photographiques et les légendes mettaient en exergue les origines juive, arménienne, espagnole, hongroise, italienne, polonaise, etc. desdits « terroristes »*. ¹¹³ En outre, le lien entre immigration et terrorisme ne se limite pas aux partis d'extrême droite européenne, ni même au contexte européen seul. La situation aux États-Unis abordée ci-dessus en est la preuve. Bien plus encore, de telles corrélations discursives discutées sous le prisme de la sécuritisation semblent ne pas être

¹⁰⁹ KAMINSKI, Matthew. « Viktor Orbán: 'All the terrorists are migrants' ». Politico, November 23, 2015, <https://www.politico.eu/article/viktor-orban-interview-terrorists-migrants-eu-russia-putin-borders-schengen>

¹¹⁰ Geisser, Vincent. « Immigration et terrorisme : « corrélation magique » et instrumentalisation politique », Migrations Société, vol. 182, no. 4, 2020, pp. 3-13. <https://doi.org/10.3917/migra.182.0003>

¹¹¹ Ibid.

¹¹² AFP. « Marine Le Pen fait l'amalgame entre immigration et terrorisme. » Libération, 25 mars 2012. https://www.liberation.fr/france/2012/03/25/marine-le-pen-fait-l-amalgame-entre-immigration-et-terrorisme_805592/

¹¹³ Geisser, Vincent. « Immigration et terrorisme : « corrélation magique...op. cit.

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

seules à l'origine de lien qui s'est construit entre immigration et terrorisme. Évidemment, certains discours politiques anti-migration, comme déjà évoqué, influencent l'image construite de l'immigrant comme une menace et un problème.

En revanche, l'évolution des objectifs de certaines technologies qui ont été mises en place dans le but de surveiller les frontières européennes semble avoir contribué à la construction de cette corrélation. Pour étayer ce postulat, nous présentons deux exemples de deux technologies qui sont utilisées dans ce sens, à savoir : le système européen de comparaison des empreintes digitales (EURODAC) et le système d'information sur les visas (VIS).

EURODAC est un système informatique qui a été créé en 2000 et est entré en vigueur depuis 2003.¹¹⁴ Il s'agit d'une base de données comprenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile aux fins de l'application de la convention de Dublin qui charge le pays de première entrée d'un immigrant de l'obligation d'examiner sa demande d'asile.¹¹⁵ Utilisé par les 27 pays de l'UE et par 4 pays associés (l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein),¹¹⁶ le système EURODAC a pour objectif principal de permettre aux États membres de déterminer si une personne qui se trouve sur le territoire de l'un d'entre eux a déjà déposé une demande d'asile dans un autre État membre ou a déjà été interpellée en tentant d'entrer illégalement sur le territoire européen.¹¹⁷ Ainsi, EURODAC permet aux États membres d'éviter ce qui est connu sous le nom d'*asylum shopping* ou la tendance des demandeurs d'asile à déposer plusieurs demandes auprès de plusieurs États membres. De même, EURODAC leur permet d'avoir une meilleure visibilité sur les immigrants irréguliers sur le territoire européen grâce au stockage de leurs empreintes digitales, lesquelles ne sont pas supprimées tant que la personne concernée n'obtient pas la nationalité d'un État membre.¹¹⁸ En 2013, la réglementation d'EURODAC a été modifiée suite au changement connu par le règlement de Dublin.¹¹⁹ Au-delà de l'élargissement de sa portée et des

¹¹⁴ « Règlement (CE) No 2725/2000 du Conseil du 11 décembre 2000 concernant la création du système «Eurodac» pour la comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace de la convention de Dublin ». Conseil de l'UE, 2000. <https://www.refworld.org/legal/reglegislation/council/2000/fr/90194>

¹¹⁵ Cette convention a été signée le 15 juin 1990 et est entrée en vigueur le 1er septembre 1997 avant de connaître par la suite plusieurs modifications, dont la dernière est intervenue en 2013 avec l'adoption de Dublin III.

¹¹⁶ « Eurodac. » EU-LISA. <https://www.eulisa.europa.eu/Activities/Large-Scale-It-Systems/Eurodac>

¹¹⁷ « Eurodac: système européen de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile. » EUR-Lex, 2022. <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/eurodac-european-system-for-the-comparison-of-fingerprints-of-asylum-applicants.html>

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ RÈGLEMENT (UE) N o 603/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 juin 2013. URL: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A32013R0603#d1e1656-1-1>

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

changements au niveau de la sécurité des données et des procédures, la nouvelle réglementation a apporté des changements importants en lien avec l'accès des autorités répressives aux données d'EURODAC. Alors que les empreintes digitales contenues dans le système étaient initialement utilisées exclusivement pour déterminer l'État responsable du traitement de toute demande d'asile, les autorités répressives ont désormais le droit d'y accéder et de faire des comparaisons de données dans le but de lutter contre le terrorisme ou toute autre infraction pénale grave.¹²⁰

Le VIS est un autre système d'information qui permet aux États membres de l'espace Schengen d'échanger entre eux les données de visa et de traiter les données et les décisions relatives aux demandes de visas de court séjour pour visiter ou transiter par l'espace Schengen.¹²¹ Le VIS rend possible l'effectuation d'une vérification biométrique, principalement des empreintes digitales, à des fins d'identification et de vérification.¹²² Ainsi, il permet aux États membres de lutter contre les abus liés aux visas, de protéger les voyageurs notamment contre les vols d'identité, de faciliter la détermination de l'État membre de l'UE responsable de l'examen d'une demande d'asile, ainsi que d'aider à prévenir, détecter et enquêter sur les infractions terroristes et autres crimes graves.¹²³ De surcroît, le Conseil Justice et Affaires intérieures a convenu en 2007 de permettre aux « autorités désignées par les États membres » d'accéder aux données contenues dans le système.¹²⁴

Évidemment, les autorités européennes ont prévu, pour les cas des deux technologies, des conditions sous lesquelles les autorités répressives et « les autorités désignées » par les États membres peuvent accéder aux données contenues dans l'EURODAC et le VIS. L'existence de « motifs raisonnables de penser » que l'accès à ces données par les autorités répressives facilitera de manière significative la lutte contre les crimes est entre autres soulignée comme l'une des conditions préalables dans ce sens. Néanmoins, l'expression « motifs raisonnables » est imprécise et pourrait être susceptible d'interprétation, de même que

¹²⁰ Le préambule du règlement dispose qu'« en matière de lutte contre les infractions terroristes et les autres infractions pénales graves, il est essentiel que les autorités répressives disposent des informations les plus complètes et les plus récentes pour pouvoir exécuter leurs tâches. Les informations contenues dans Eurodac sont nécessaires aux fins de la prévention ou de la détection d'infractions terroristes [...] Par conséquent, les autorités désignées des États membres et de l'Office européen de police (Europol) devraient avoir accès aux données d'Eurodac à des fins de comparaison sous réserve des conditions énoncées dans le présent règlement. »

¹²¹ Commission Européenne. « Visa Information System (VIS). » Migration et affaires intérieures. https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/schengen-borders-and-visa/visa-information-system_en

¹²² Ibid.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ SADIK, Giray, et Ceren KAYA. « The Role of Surveillance Technologies in the Securitization of EU Migration Policies and Border Management ». *Uluslararası İlişkiler / International Relations...* op. cit.

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

cette condition semble laisser la liberté totale aux États membres de désigner les autorités auxquelles ils souhaitent accorder l'accès aux données contenues dans ces systèmes.

Par voie de conséquence, la discussion des deux technologies démontre comment les technologies de surveillance contribuent à la sécuritisation des politiques migratoires en Europe. Les chercheurs Giray Sadi et Ceren Kaya argumentent en faveur de cette idée. Ils avancent que « *La faisabilité technique d'EURODAC, de VIS et de SIS II a pris le pas sur les décisions politiques concernant la nécessité de ces systèmes. De plus, les mises en œuvre légales et politiques de ces bases de données, leur efficacité prévue et leurs conséquences sur les droits de l'homme n'ont pas été correctement prises en compte dans les décisions concernant le développement de ces bases de données. Ainsi, on peut dire que SIS II, VIS et EURODAC ont été conçus comme des solutions en attente de problèmes qui seraient déterminés par des gestionnaires professionnels du malaise* ». ¹²⁵ Les deux chercheurs au département des relations internationales à Ankara partagent également la même perspective que celle démontrée ci-dessus concernant l'origine technocratique des politiques de contrôle. ¹²⁶ Ils évoquent l'existence d'un « continuum sécuritaire » créé par l'usage des données des immigrants et demandeurs d'asile dans la lutte contre le terrorisme. Ce continuum conçoit l'immigrant comme une menace potentielle à la sécurité, ce qui conduit à un usage interchangeable des outils de lutte contre le terrorisme et ceux de la gestion de la migration.

Toutefois, la question qui se pose dès lors est de savoir comment un tel continuum sécuritaire, qui réduit l'immigrant à une menace potentielle, un risque qu'il faut éloigner de l'Europe, persiste jusqu'à présent dans la conception des politiques migratoires de l'UE et de ses pays membres, alors que les droits fondamentaux de toute personne sont censés, en vertu de la loi, être protégés et que l'UE se montre comme un défenseur acharné de ces droits. Est-ce que cela est dû à un quelconque manque des textes juridiques qui protègent les droits des migrants, ou bien à l'existence même des dispositions juridiques pouvant être utilisées pour légitimer les violations de ces droits, comme ce que l'on a remarqué dans les réglementations de l'EURODAC et le VIS ? De fait, il paraît que les textes juridiques prônant la protection des droits des migrants aussi bien au niveau européen qu'au niveau international ne manquent

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ Dans leur article, on peut lire : « Il n'est pas nécessaire que les discours des dirigeants politiques déclarent les demandeurs d'asile comme une menace sécuritaire, puisque les pratiques routinières, les technologies complexes et l'équipement militaire déployés par Frontex envoient le message qu'ils luttent contre une menace sécuritaire. »

pas,¹²⁷ mais c'est leur mise en application qui se trouve en quelque sorte en état de suspension partielle, car l'Europe est souvent perçue par ses dirigeants comme faisant face à une « crise migratoire » nécessitant des mesures exceptionnelles qui ne sont pas toujours compatibles avec les droits de l'homme.

Section 3 : L'état d'exception dans les politiques migratoires de l'UE et de ses pays membres

En 2015, l'Europe a connu l'arrivée en ses territoires de plus d'un million de migrants irréguliers, constituant ainsi le « flux migratoire » le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).¹²⁸ La plupart des migrants ayant rejoint le territoire européen (972000 personnes) cette année-là l'ont fait à travers la traversée de la mer Méditerranée, où de nombreux décès ont été enregistrés.¹²⁹ Face à cette situation, le Conseil européen a tenu le 23 avril 2015 une réunion extraordinaire à l'issue de laquelle il déclarait que « *La situation en Méditerranée est une tragédie* » et que « *l'Union européenne, agissant en coopération avec les pays d'origine et de transit, mettra en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour éviter toute nouvelle perte de vies humaines en mer et s'attaquer aux causes profondes de la détresse humaine à laquelle nous sommes confrontés* ». ¹³⁰ Il a également affirmé avoir décidé de renforcer sa présence en mer, de lutter contre les trafiquants, de prévenir les flux migratoires illégaux et de renforcer la solidarité et la responsabilité internes.¹³¹ Sur le terrain, l'UE a œuvré dans la mise en place de nombreuses mesures pour faire face à « la crise » qu'elle a dû subir. En travaillant sur la conception d'un nouvel agenda européen sur la migration, l'UE a décidé de renforcer ses opérations visant à

¹²⁷ Il existe un certain nombre de textes juridiques qui portent sur la protection des droits des migrants et des réfugiés, aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'échelle européenne. Parmi ces textes, on peut citer la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951) et son protocole de 1967, ainsi que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), etc.

¹²⁸ « Le nombre d'arrivées de migrants et de réfugiés en Europe atteint le million en 2015 » (Communiqué global). OIM, janvier 2016. <https://www.iom.int/fr/news/le-nombre-darrivees-de-migrants-et-de-refugies-en-europe-atteint-le-million-en-2015#:~:text=pour%20le%20d%C3%A9veloppement-.Le%20nombre%20d'arriv%C3%A9es%20de%20migrants%20et%20de%20r%C3%A9fugi%C3%A9s%20en,%20d'Asie%20du%20Sud.>

¹²⁹ Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 3 771 décès ont été enregistrés en Méditerranée à la fin de l'année 2015, avec 1 015 078 personnes tentant la traversée. En octobre 2016, tandis que le nombre de traversées avait fortement chuté à 327 800, le nombre de vies perdues en mer s'élevait déjà à 3 740. Voir HCR, « Le bilan des morts en Méditerranée s'envole, 2016 est l'année la plus meurtrière à ce jour », 25 octobre 2016. www.unhcr.org/uk/news/latest/2016/10/580f3e684/mediterranean-death-toll-soars-2016-deadliest-year.html

¹³⁰ Conseil Européen, « Réunion extraordinaire du Conseil européen (23 avril 2015) – déclaration », 23 avril 2015. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/04/23/special-euco-statement/>

¹³¹ Ibid.

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

soutenir les pays tiers dans la sécurisation de leurs frontières.¹³² Elle a également développé des mécanismes de relocalisation,¹³³ et de réadmission¹³⁴ des migrants, en créant simultanément des hotspots¹³⁵ dans certains pays et en signant des accords de partenariat avec d'autres, notamment avec la Turquie.¹³⁶ De plus, l'Agence européenne Frontex a vu son rôle renforcé dans la surveillance des frontières européennes, avec un budget désormais plus conséquent qu'auparavant et des garde-côtes dont le nombre engagé dans les pays tiers a connu une augmentation.¹³⁷

Les mesures prises par les pays de l'UE en réaction au nombre d'immigrants irréguliers sur leur sol ont reçu plusieurs critiques venant à la fois du monde académique et associatif.¹³⁸ La plupart de ces mesures ont été considérées comme étant irrespectueuses des droits des migrants et reflétant la volonté de l'UE de continuer à construire une

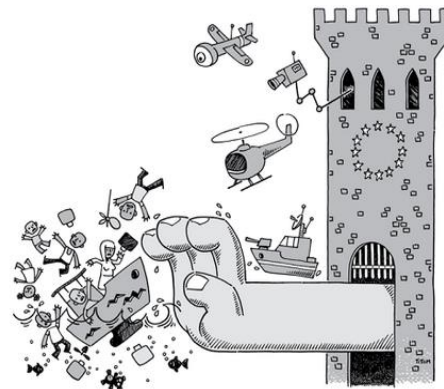


Figure 7 : Une illustration représentant la fortress Europe. Source : CADTM, 2021

¹³² Dans ce cadre, le Conseil a convenu de renforcer la mission civile EUCAP Sahel Niger et a lancé le 22 juin 2015 l'opération militaire EUNAVFOR Med afin de lutter contre les passeurs et trafiquants d'êtres humains en Méditerranée.

¹³³ La relocalisation est un mécanisme de politique publique visant à sélectionner et à transférer des demandeurs d'asile d'un État membre de l'UE à un autre, dans le but de soulager les pays les plus touchés par les 'flux' migratoires et d'assurer une répartition plus équitable des personnes nécessitant une protection internationale. Elle a été décidée par le Conseil le 26 juin 2015 mais a connu des échecs dans son application. Pour plus de détails, veuillez consulter : Lemaire, Léa. « La relocalisation des populations exilées dans l'Union européenne : incommunication ou acommunication ? », Hermès, La Revue, vol. 90, no. 2, 2022, pp. 70-74.

<https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2022-2-page-70.htm>

¹³⁴ La réadmission est un autre mécanisme qui permet à l'UE de soulager ses pays membres les plus touchés par les flux migratoires en renvoyant les migrants, cette fois-ci, vers leur pays d'origine. Pour une lecture critique de ce mécanisme, vous pouvez consulter : Belguendouz, Abdelkrim. « L'obsession de la réadmission par l'UE ». ENASS, 2022. <https://enass.ma/2022/02/16/lobsession-de-la-readmission-par-lue/>

¹³⁵ Ce sont des centres d'accueil de migrants établis par l'UE depuis 2015 dans des pays comme l'Italie et la Grèce. Dans ces lieux, les fonctionnaires européens et les autorités nationales accueillent, identifient, enregistrent et prennent les empreintes digitales des arrivants. Voir : Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) et al. La mise en œuvre des Hotspots en Italie et en Grèce : Une étude, 5 décembre 2016. www.ecre.org/wp-content/uploads/2016/12/HOTSPOTS-Report-5.12.2016..pdf.

¹³⁶ Cet accord, adopté le 26 novembre 2015, permet notamment une coopération renforcée entre l'UE et la Turquie en ce qui concerne les migrants irréguliers, en échange d'un soutien politique et financier de l'Union européenne à la Turquie pour faire face à la crise des réfugiés syriens.

¹³⁷ Conseil européen. « Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes: le Conseil arrête sa position de négociation. », 20 février 2019, <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/02/20/european-border-and-coast-guard-council-agrees-negotiating-position/>

¹³⁸ Plusieurs ONG ont adressé des critiques à une ou plusieurs mesures adoptées par l'UE et ses pays membres dans le cadre de leurs politiques migratoires. Parmi ces ONGs, on peut citer Migreurop, Amnesty International, Statewatch, Euromed Rights et Human Rights Watch.

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

“forteresse Europe.¹³⁹” Or, ces critiques semblent n’avoir pas pu beaucoup influencer les politiques migratoires de l’UE, qui a entre autres développé plusieurs technologies de surveillance pour renforcer son contrôle sur ses frontières extérieures.¹⁴⁰

La persistance de l’UE et de ses pays membres dans le renforcement des structures de contrôle de leurs frontières extérieures fait douter que cela soit uniquement en vue d’éviter les pertes de vie en Méditerranée, comme affirmé en 2015. Dans cette perspective, Daria Davitti défend dans « *Biopolitical Borders and the State of Exception in the European Migration ‘Crisis’* » l’idée que la posture humanitaire affichée par l’UE masque les conditions épouvantables dans lesquelles les immigrants sont abandonnés.¹⁴¹ Ces conditions, explique-t-elle, ne sont pas accidentelles mais inhérentes aux mesures renforcées adoptées par l’UE et ses États membres dans le cadre de l’Agenda européen sur la migration. Pour étayer ses propos, cette chercheuse fait recours au concept d’état d’exception développé par le sociologue Giorgio Agamben.¹⁴² À l’instar de plusieurs écrits qui ont fait le même choix,¹⁴³ D. Davitti soutient que la normalisation de la définition de l’arrivée des immigrants sur les côtes européennes comme étant une « crise » permet à l’UE et ses pays membres d’adopter des mesures migratoires draconiennes qui, malgré leur rhétorique humanitaire, visent en réalité à empêcher les migrants d’atteindre l’UE et à les renvoyer rapidement dans des pays tiers. En utilisant des exemples concrets, comme le traitement des réfugiés en Libye¹⁴⁴ et à Calais, elle démontre comment les politiques migratoires de l’UE génèrent des situations de crise

¹³⁹ Emprunté à l’origine du domaine militaire, ‘forteresse Europe’ reçoit aujourd’hui un usage élargi dans le domaine de la migration pour qualifier les politiques migratoires visant à durcir le contrôle sur les frontières des pays. Alors que l’usage de ce concept dans le contexte des politiques migratoires européennes semble plus ou moins pertinent compte tenu des mesures antimigratoires contenues dans ces politiques, nous pensons cependant que cette “Fortress Europe” n’est pas totale mais sélective. Autrement dit, elle repose sur l’attractivité des immigrants qualifiés pouvant contribuer efficacement à la croissance de l’UE et de ses pays membres, tout en rendant plus difficile l’accès aux immigrants moins qualifiés.

¹⁴⁰ Parmi ces technologies, on cite : le système européen de surveillance des frontières (EUROSUR), le système d’entrée/sortie (EES), et le système européen d’information et d’autorisation de voyage (ETIAS).

¹⁴¹ Daria Davitti, *Biopolitical Borders and the State of Exception in the European Migration ‘Crisis’*, *European Journal of International Law*, Volume 29, Issue 4, November 2018, Pages 1173–1196, <https://doi.org/10.1093/ejil/chy065>

¹⁴² Agamben, Giorgio. *Etat d’exception*, Éditions du Seuil, 2003.

¹⁴³ Voir par exemple : Spengler, Birgit et al. “Introduction: Migrant Lives in a State of Exception.” *Parallax* 27, no. 2 (2021): 115–58. doi: 10.1080/13534645.2021.1995949. & Hönig, Patrick. “States, Borders and the State of Exception: Framing the Unauthorised Migrant in Europe.” *Etnofoor*, vol. 26, no. 1, 2014, pp. 125–45. *JSTOR*, <http://www.jstor.org/stable/43264036>. & Itohan Osayimwese, “Architecture, Migration, and Spaces of Exception in Europe”, *ABE Journal* [Online], 11 | 2017, Online since 05 October 2017. URL: <http://journals.openedition.org/abe/11033> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/abe.11033>

¹⁴⁴ Voir Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, Détection et déshumanisation : Rapport sur les violations des droits de l’homme contre les migrants en Libye, 13 décembre 2016, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DetainedAndDehumanised_en.pdf

La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance

permanentes, justifiant ainsi l'état d'exception et l'absence de garanties juridiques pour les réfugiés.

Le recours, quoique indirect, que nous faisons dans cette section au concept de l'état d'exception sert non seulement à expliquer comment l'UE et ses pays membres justifient les mesures dures qu'ils adoptent dans le cadre de leurs politiques migratoires, mais également à apporter un regard complémentaire au concept de sécuritisation sur lequel nous nous sommes aussi beaucoup appuyé. En effet, si la sécuritisation de la migration permet de comprendre le processus d'ascension des migrations au rang de menace, en raison notamment des pratiques technocratiques et l'effet des discours politiques, le concept d'état d'exception permet quant à lui de comprendre comment certaines situations sont invoquées pour justifier l'adoption de mesures exceptionnelles pour faire face au phénomène migratoire. Dans cette optique, il est à noter que dans le contexte de la réponse de l'UE et de ses États membres au 'flux' d'immigrant en 2015, aussi bien les fonctionnaires européens que les figures politiques semblaient s'accorder sur la définition de la situation comme étant une crise inédite, concevant parfois l'immigrant comme une menace pour l'Europe. Ce faisant, ils justifiaient toutes les mesures migratoires dures mises en œuvre par la suite, dont l'expansion et le renforcement des technologies de surveillance sur les frontières extérieures de l'UE.

Partie II : Le champ des technologies de surveillance des migrations aux frontières européennes



Source : C.Dumbrava



Depuis sa création, l'UE a introduit des technologies de surveillance dans la gestion de ses frontières. Par exemple, en 1995, la Commission a mis en place le Système d'Information Schengen (SIS)¹⁴⁵ dans le cadre de la mise en œuvre des accords de Schengen. Ensuite, les attaques terroristes, la crise économique de 2008 et les différentes « crises migratoires », accompagnées d'une montée de la xénophobie envers les immigrés, notamment ceux venant du sud de la Méditerranée, ont généré une certaine « gouvernabilité par l'inquiétude ».¹⁴⁶ Cela a conduit l'UE et ses États membres à renforcer et élargir l'usage des technologies dans la surveillance de leurs frontières. Ainsi, en 2008, la Commission a proposé l'introduction de nouveaux systèmes d'information dans le cadre de son projet d'établir des « frontières intelligentes ».¹⁴⁷ De plus, des drones, des satellites, des détecteurs de mensonges et de nombreuses autres technologies d'intelligence artificielle (IA) commencent à être de plus en plus employés aux frontières européennes. Par conséquent, ces dernières ne servent plus uniquement à délimiter le territoire européen ou à empêcher son franchissement par certaines personnes, mais également à exercer des pratiques d'interruption et de capture de données.¹⁴⁸ De telles mesures de surveillance semblent transformer les frontières européennes en « frontières fortifiées » visant à empêcher les personnes indésirables provenant des pays moins développés de les franchir¹⁴⁹. De plus, ces frontières connaissent des multiplications,¹⁵⁰ donnant lieu à une gestion qui s'intéresse moins à la traversée proprement dite de la frontière qu'au processus dans son ensemble. C'est dans cette même perspective que les technologies de surveillance mobilisées par l'UE et ses États membres sont désormais transférées à des États tiers coopérant avec l'Union dans la gestion de ses frontières extérieures, notamment à travers l'échange de données et de renseignements.

Les technologies utilisées dans la gestion des frontières de l'Union européenne sont multiples et diverses. Bien qu'elles poursuivent *in fine* le même but de permettre à l'Union et à

¹⁴⁵ Commission européenne. « Schengen Information System ». Migration et affaires intérieures. https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/schengen-borders-and-visa/schengen-information-system_en

¹⁴⁶ Bigo, Didier. « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? ». *Cultures & Conflits* [Online], 31-32 | printemps-été 1998. <http://journals.openedition.org/conflits/539> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/conflits.539>

¹⁴⁷ Ce projet a été présenté en 2013. Voir Orav, Anita. « Smart borders: EU Entry/Exit System [Plenary Podcast] » EPRS, 2017. <https://epthinktank.eu/2017/10/19/smart-borders-eu-entryexit-system-plenary-podcast/#:~:text=Background,nationals%20travelling%20to%20the%20EU.>

¹⁴⁸ Pallister-Wilkins, Polly. « How Walls Do Work: Security Barriers as Devices of Interruption and Data Capture. » *Security Dialogue*, vol. 47, no. 2, 2016, pp. 151–64. *JSTOR*. <https://www.jstor.org/stable/26294216>

¹⁴⁹ Gülzau, Fabian, and Steffen Mau. « Walls, Barriers, Checkpoints, Landmarks, and 'No-Man's-Land.' A Quantitative Typology of Border Control Infrastructure. » *Historical Social Research / Historische Sozialforschung*, vol. 46, no. 3, 2021, pp. 23–48. *JSTOR*, <https://www.jstor.org/stable/27075116>

¹⁵⁰ Tholen, Berry. « L'évolution des frontières. Évolutions et risques dans la gestion du contrôle des frontières dans les pays occidentaux ». *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 76, no. 2, 2010, pp. 279-301. <https://doi.org/10.3917/risa.762.0279>

ses États membres de renforcer le contrôle de leurs frontières extérieures, ces technologies se caractérisent par leur hétérogénéité. C'est cette hétérogénéité qui a amené de nombreux spécialistes à utiliser les métaphores de l' « alchimie »¹⁵¹ ou du « rhizome »¹⁵² pour caractériser leur fonctionnement. Développée par Deleuze et Guattari,¹⁵³ la métaphore du rhizome, par exemple, est utilisée par les chercheurs pour illustrer que, tout comme un rhizome non hiérarchique, l'unité du dispositif de surveillance des frontières dépend du fonctionnement des objets multiples et hétérogènes comme un ensemble.¹⁵⁴ Par ailleurs, de nombreux écrits tentant de présenter l'« écosystème » des technologies de surveillance des frontières européennes l'ont fait en suivant une approche temporelle, en distinguant trois grandes catégories : les technologies utilisées avant, pendant et après la traversée des frontières¹⁵⁵. Bien que cette approche ait le mérite de mettre en évidence le franchissement des frontières comme un processus et non comme une simple action, elle demeure néanmoins relativement imprécise pour appréhender certaines technologies qui sont soutenues par des *coeval temporalities*.¹⁵⁶ Autrement dit, certaines technologies, même si elles sont initialement destinées à être utilisées avant et/ou pendant la traversée des frontières, sont également exploitées après le passage de la frontière pour la prédiction des mouvements migratoires. Pour cette raison, la manière dont nous abordons, dans le cadre de cette deuxième partie, les technologies de surveillance utilisées aux frontières extérieures se base sur la nature même de ces technologies, en distinguant deux grandes catégories : les systèmes d'information de l'UE, d'une part, et les différentes technologies d'IA, d'autre part. Les deux sont bien évidemment étroitement liées.

Le déploiement des systèmes d'information et des technologies d'IA pour la surveillance des frontières européennes a connu une expansion au cours des dernières années. Certains systèmes adoptés à la fin des années 1990 et au début des années 2000 ont été largement étendus, et d'autres ont vu le jour par la suite, menant ainsi à une sécuritisation accrue des migrations. De même, les technologies de l'IA employées aux frontières ne cessent

¹⁵¹ Milivojevic, S. « Artificial intelligence, illegalised mobility and lucrative alchemy of border utopia ». *Criminology & Criminal Justice*, 2022. <https://doi.org/10.1177/17488958221123855>

¹⁵² Voir par exemple Ceyhan, Ayse. « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration...op. cit. p 143.

¹⁵³ Deleuze, Gilles, et Félix Guattari. *Mille Plateaux*. Les Editions de Minsuit, 1980.

[https://www.psychanalyse.com/pdf/MILLE%20PLATEAUX%20GILLES%20DELEUZE%20FELIX%20GUATTARI%20\(%2015%20Pages%20-%20381%20Ko\).pdf](https://www.psychanalyse.com/pdf/MILLE%20PLATEAUX%20GILLES%20DELEUZE%20FELIX%20GUATTARI%20(%2015%20Pages%20-%20381%20Ko).pdf)

¹⁵⁴ Voir, Ceyhan, Ayse. « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration...op. cit.

¹⁵⁵ Voir par exemple Ozkul, D. « Automating Immigration and Asylum: The Uses of New Technologies in Migration and Asylum Governance in Europe ». Oxford: Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2023.

¹⁵⁶ Tazzioli, Martina. « Spy, Track and Archive: The Temporality of Visibility in Eurosur and Jora ». *Security Dialogue*, vol. 49, no. 4, 2018, pp. 272–88. *JSTOR*. <https://www.jstor.org/stable/26501998>

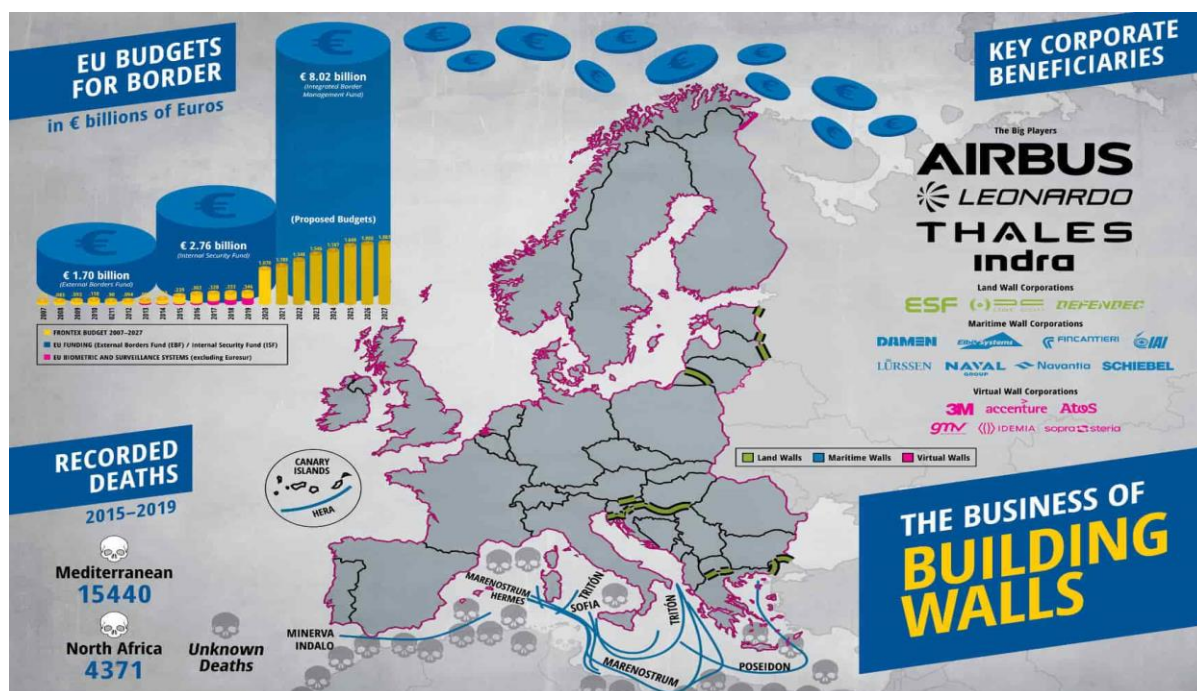
de croître, notamment grâce au renforcement des capacités de l'agence européenne Frontex. Cependant, si une telle expansion des technologies de surveillance des frontières dépend, comme cela a été démontré dans la première partie, d'une volonté de surveiller les immigrants, notamment irréguliers, perçus comme des personnes suspectes, la sécuritisation des migrations en Europe est également motivée par l'influence significative des grandes entreprises de l'industrie de la sécurité.¹⁵⁷ Ces entreprises constituent un acteur majeur influençant les politiques européennes de gestion des frontières et des migrations. Motivées par une logique de profit, elles parviennent à orienter plus au moins les décisions publiques des institutions de l'Union et de ses agences en faveur d'un usage croissant des technologies qu'elles produisent. Le poids de ces industries se conjugue avec l'affaiblissement d'autres acteurs, notamment ceux qui accordent plus d'importance aux droits fondamentaux. Ainsi, nous pensons que toute étude des technologies de surveillance utilisées aux frontières européennes ne doit pas se limiter à une simple présentation descriptive de 'l'écosystème' de ces technologies. C'est pour cette raison que nous tenterons, à la fin de cette partie, d'inscrire le « technosolutionnisme » caractérisant la gestion des frontières et des migrations dans le cadre des rapports de force et d'influence existant entre les différents acteurs intervenant dans ce domaine. Pour ce faire, nous utiliserons le cadre théorique de champ tel que développé par le sociologue Pierre Bourdieu. Alors que la vigilance méthodologique exige que la qualification d'un domaine du champ ne se fasse pas de manière automatique,¹⁵⁸ nous suggérons que la théorie de Bourdieu pourrait permettre d'appréhender davantage la sécuritisation des frontières de l'UE et de la migration à travers les technologies de surveillance, en mettant en exergue les rapports de force, les structures formant ce champ et l'agence que possèdent les acteurs.

¹⁵⁷ Lemberg Pedersen, Martin. « Private security companies and the European borderscapes. » in: Thomas Gammeltoft-Hansen, Ninna Nyberg Sørensen, *The Migration Industry and the Commercialization of International Migration*, Routledge, 2013.

https://www.academia.edu/2331038/Private_security_companies_and_the_European_borderscapes

¹⁵⁸ Monique de Saint Martin. La notion de champ chez Bourdieu. *Revista Brasileira De Sociologia*, 2022.

<https://rbs.sbsociologia.com.br/index.php/rbs/article/download/910/434#:~:text=La%20notion%20de%20champ%20permet,%2C%20de%20concurrency%2C%20de%20solidarit%C3%A9>



Carte 1 : Le business de l'édification de murs. Source: Mark Akkerman, 2020

Section 1 : Une anatomie des systèmes d'information pour la surveillance des frontières extérieures de l'UE

Les systèmes informatiques constituent un pilier fondamental des technologies de surveillance des frontières de l'UE et de ses États membres. Leur importance est telle qu'ils correspondent à la stratégie de base dans toute équipe de football, dont l'absence désorienterait celle-ci et l'empêcherait de coordonner efficacement ses actions sur le terrain. En effet, ces systèmes consistent en des bases de données et systèmes d'information employés pour collecter, stocker et générer des données liées à la sécurité et à l'immigration, et ce dans le but de faciliter le contrôle du trafic transfrontalier.¹⁵⁹ Leur élaboration et leur déploiement dans le cadre de la gestion des frontières et de la coopération entre les États membres de l'UE ont été des clés des politiques européennes des frontières extérieures.¹⁶⁰ Suite à la mise en œuvre d'une première génération de ces systèmes en matière de visa, d'asile et de gestion des frontières vers la fin des années 1990 et le début des années 2000 (à savoir le Système d'Information Schengen (SIS), l'EURODAC et le VIS), la Commission européenne a suggéré en 2008 l'introduction de nouveaux systèmes de gestion des frontières tels que le Système

¹⁵⁹ Kenk, V.S., Križaj, J., Štruc, J. & Dobrišek S. "Smart Surveillance Technologies in Border Control". in European Journal of Law and Technology, Vol 4., No. 2., 2013.

<https://ejlt.org/index.php/ejlt/article/view/230/378>

¹⁶⁰ Dumbrava, Costica. "L'intelligence artificielle aux frontières de l'Union européenne". EPRS - Parlement européen, 2021. P. 12.

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2021/690706/EPRS_IDA\(2021\)690706_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2021/690706/EPRS_IDA(2021)690706_FR.pdf)

d'enregistrement d'Entrée/Sortie (EES) et le Système électronique d'autorisation de voyage (ETIAS). Suite à la crise migratoire de 2015, la Commission a également publié une communication soulignant l'importance de systèmes d'information plus robustes¹⁶¹ afin que l'UE puisse renforcer et « *améliorer les systèmes actuels, recense les lacunes existantes et souligne l'importance cruciale de l'interopérabilité* ». ¹⁶² Il convient donc d'aborder chaque système d'information pour en étudier la portée et les objectifs.

Le **SIS**¹⁶³ constitue la base de données la plus ancienne de l'UE.¹⁶⁴ Établi en 1995, il a été actualisé en 2013 puis encore une fois en 2018.¹⁶⁵ Formant une collection de données relatives à l'immigration, au maintien de l'ordre et au droit pénal, le SIS contient des informations personnelles telles que les données relatives aux personnes recherchées pour arrestation ou sous surveillance, les personnes à qui l'entrée ou le séjour dans l'espace Schengen est refusé, les personnes disparues, ainsi que des données concernant les véhicules volés ou sous surveillance, et les documents volés.¹⁶⁶ En outre, la version actualisée du SIS, connue sous le nom de **SIS II**, comprend une plus grande gamme de données biométriques, telles que les empreintes palmaires, les images faciales¹⁶⁷ et les profils ADN liés aux personnes disparues.¹⁶⁸ Par voie de conséquence, le SIS II constitue le plus grand système informatique en Europe d'autant plus qu'il est opérationnel dans les 27 pays membres de l'UE ainsi que la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Liechtenstein. Chaque État membre fournit au système les données nécessaires pour émettre une alerte et pour les fins de l'application de la loi et du contrôle de l'immigration dans chaque État.¹⁶⁹ De plus, le système central, C-SIS, situé à Strasbourg, est connecté via le réseau SIRENE¹⁷⁰ aux systèmes nationaux (N-SIS) de

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² Commission européenne. Communication relative à des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité, avril 2016.

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_16_1247

¹⁶³ Commission européenne, « Schengen Information System ». Migration et affaires intérieures. https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/schengen-borders-and-visa/schengen-information-system_en

¹⁶⁴ Zafeiropoulos, Kostas et al. "Digital Fortress Europe #1: The ecosystem of European biometric monitoring and surveillance data". European Data Journalism Network, 2022.

https://www.europeandatajournalism.eu/cp_data_news/digital-fortress-europe-1-the-ecosystem-of-european-biometric-monitoring-and-surveillance-data/

¹⁶⁵ Parlement européen, Sécurité : « améliorer le Système d'Information Schengen (infographie) ». Terrorisme et sécurité, 2018. <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20181011STO15882/securite-ameliorer-le-systeme-d-information-schengen-infographie>

¹⁶⁶ Kenk, V.S., Križaj, J., Štruc, J. & Dobrišek S. « Smart Surveillance Technologies...op. cit.

¹⁶⁷ EUR-Lex. Second generation Schengen Information System (SIS II). Summaries of EU Legislation, 2022.

<https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/second-generation-schengen-information-system-sis-ii.html>

¹⁶⁸ Dumbrava, Costica. " L'intelligence artificielle...op.cit. p. 6.

¹⁶⁹ Kenk, V.S., Križaj, J., Štruc, J. & Dobrišek S. « Smart Surveillance Technologies...op. cit.

¹⁷⁰ Commission européenne. SIRENE cooperation. Migration et affaires intérieures. https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/schengen-borders-and-visa/schengen-information-system/sirene-cooperation_en

chaque État de l'Union. D'après les statistiques figurant dans le rapport de 2022 relatif au SIS II,¹⁷¹ celui-ci est principalement utilisé pour identifier les migrants sans papiers puisque, sur les 1 002 342 alertes émises dans le système en 2022, plus de la moitié (56%) concernaient des ressortissants de pays tiers auxquels l'entrée et le séjour dans l'espace Schengen avaient été refusés.

Eurodac,¹⁷² en tant que premier système informatique permettant le stockage centralisé des empreintes digitales dans une base de données au niveau de l'UE,¹⁷³ facilite aux États membres de l'Union la détermination de la responsabilité de l'examen des demandes des demandeurs d'asile et, sous certaines conditions, aux autorités répressives la lutte contre les crimes.¹⁷⁴ Dernièrement, Eurodac a connu un élargissement dans le cadre de la réforme du Pacte sur la migration et l'asile,¹⁷⁵ adopté par le Parlement européen le 8 février 2024. Alors que le système ne collectait auparavant que les empreintes digitales, sa nouvelle version requiert d'autres données telles que le nom, la date et le lieu de naissance, le pays d'origine et de transit, des copies de documents d'identité, et notamment des images faciales.¹⁷⁶ En outre, ces données seront désormais collectées non seulement auprès des demandeurs d'asile mais aussi des migrants illégaux qui ne demandent pas l'asile et des réfugiés une fois leur demande d'asile acceptée. Les enfants seront également concernés par la collecte d'empreintes digitales, désormais dès l'âge de six ans au lieu de quatorze ans.¹⁷⁷ Le dernier rapport sur

¹⁷¹ EU-LISA. SIS II 2022 : Statistiques Annuelles, février 2023.

<https://www.eulisa.europa.eu/Publications/Reports/SIS%20II%202022%20Statistics%20-%20Report.pdf>

¹⁷² Commission européenne. Eurodac. Migration et affaires intérieures. https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn/emn-asylum-and-migration-glossary/glossary/eurodac_en

¹⁷³ Zafeiropoulos, Kostas et al. "Digital Fortress Europe #1: The ecosystem of European biometric monitoring...op. cit.

¹⁷⁴ Voir la première partie..

¹⁷⁵ Conseil européen et Conseil de l'UE. Réforme relative à l'asile et à la migration: les représentants des États membres de l'UE donnent leur feu vert à l'accord avec le Parlement européen. Communiqué de presse. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/02/08/asylum-and-migration-reform-eu-member-states-representatives-green-light-deal-with-european-parliament/>

¹⁷⁶ Le Conseil de l'UE. RÈGLEMENT (UE) 2024/... DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du ...établissant « Eurodac » pour la comparaison des données biométriques en vue de l'application effective du règlement (UE) .../... [Règlement sur la gestion de l'asile et des migrations], du règlement (UE) .../... [Règlement sur la réinstallation], et de la directive 2001/55/CE [Directive sur la protection temporaire], pour l'identification d'un ressortissant de pays tiers séjournant illégalement ou d'une personne apatride et sur les demandes de comparaison avec les données d'Eurodac par les autorités répressives des États membres et Europol à des fins répressives, et modifiant les règlements (UE) 2018/1240 et (UE) 2019/818. Février 2024. <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6366-2024-INIT/en/pdf>

¹⁷⁷ Letellier, Noémie. « Pacte européen sur la migration et l'asile : ce qui va changer ». ASH, avril 2024. <https://www.ash.tm.fr/juridique/adoption-du-pacte-europeen-sur-la-migration-par-le-parlement-europeen-900025.php>

Eurodac¹⁷⁸ indique que 1,48 million de données ont été transférées au système par les États membres en 2022, soit le nombre le plus élevé depuis 2015. Dans ce cadre, l'Allemagne, bien qu'elle ne soit pas un pays de réception comme l'Italie par exemple, est le pays qui transfère le plus d'empreintes digitales au système, car les immigrants en Europe, surtout depuis 2015, soumettent leur demande d'asile dans ce pays.¹⁷⁹

Le **VIS** est quant à lui un système d'information à grande échelle qui, comme évoqué dans la première partie, facilite l'échange de données relatives aux visas de court séjour entre les États membres de l'espace Schengen. Il s'agit d'une base de données qui établit une connexion de données entre les consulats des pays non membres de l'UE, ainsi que tous les points de passage des frontières externes des États Schengen.¹⁸⁰ Lors de la soumission d'une demande de visa, les données biométriques (empreintes digitales et image faciale) ainsi que les informations personnelles telles que le nom, la date de naissance, la nationalité et les détails du visa délivré (dates, durée, etc.) du demandeur sont collectées et stockées dans le VIS.¹⁸¹ Ces données peuvent être consultées par les autorités chargées des visas pour le traitement des demandes de visa, les gardes-frontières pour la vérification de l'authenticité des visas aux frontières extérieures, et dans des cas spécifiques par les forces de l'ordre pour la prévention, la détection et l'enquête sur des infractions terroristes et d'autres infractions pénales graves.¹⁸²

En ce qui concerne l'**EES**,¹⁸³ ce système a été adopté par le Conseil européen le 20 novembre 2017 et rendu partiellement opérationnel depuis 2020. Il enregistre les entrées et sorties (ainsi que les refus d'entrée) des ressortissants de pays tiers franchissant les frontières extérieures de l'UE, qu'ils soient des voyageurs exemptés de l'obligation de visa ou des titulaires de visas de court séjour,¹⁸⁴ déjà répertoriés par le VIS. En s'ajoutant au « PNR européen », ¹⁸⁵ l'EES vise à remplacer la procédure de tamponnage des passeports en

¹⁷⁸ EU-LISA. Rapport annuel Eurodac 2022, août 2023.

<https://www.eulisa.europa.eu/Publications/Reports/Eurodac%20Annual%20Report%202022.pdf>

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ ETIAS.COM. "What is the Visa Information System (VIS)?" Janvier 2024. [https://etias.com/articles/what-is-the-visa-information-system-\(vis\)](https://etias.com/articles/what-is-the-visa-information-system-(vis))

¹⁸¹ Ibid.

¹⁸² Ibid.

¹⁸³ Commission européenne, « Entry/Exit System (EES) », Migration et affaires intérieures. https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/schengen-borders-and-visa/smart-borders/entry-exit-system_en

¹⁸⁴ Dumbrava, Costica. " L'intelligence artificielle...op.cit. p. 7.

¹⁸⁵ Conseil européen et Conseil de l'UE. Données relatives aux passagers. Action de l'UE face au terrorisme. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fight-against-terrorism/passenger-name-record/>

permettant le traitement des données biométriques des individus.¹⁸⁶ il permettrait également d'identifier de manière systématique les personnes dépassant la durée de séjour autorisée dans l'espace Schengen.¹⁸⁷ Par conséquent, il génère des signalements automatiques adressés aux États membres lors de l'expiration de la période du séjour autorisé.¹⁸⁸ En outre, l'EES devrait permettre de prévenir et de détecter les activités criminelles telles que la traite d'êtres humains, les filières d'immigration clandestine ou les trafics d'objets.¹⁸⁹

ETIAS¹⁹⁰ est un système informatique qui a été adopté le 12 septembre 2018, mais qui n'est pas encore opérationnel. Il permettrait d'enregistrer préalablement les ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa venant dans l'espace Schengen. De même, ce système effectuera des évaluations des risques en rapport avec la sécurité ou la migration irrégulière que représentent ces ressortissants avant leur entrée dans l'espace Schengen.¹⁹¹ Ainsi, ETIAS répertorierait les personnes soupçonnées d'avoir commis ou participé à une infraction terroriste ou une autre infraction pénale grave, ou des personnes « *pour lesquelles il existe des indices concrets ou des motifs raisonnables permettant de croire, sur la base d'une évaluation globale de la personne, qu'elles commettront une infraction terroriste ou une autre infraction pénale grave* ». ¹⁹²

Le système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (**ECRIS-TCN**)¹⁹³ est un autre système créé en 2019 et devenu opérationnel depuis 2022. Constituant la version actualisée de l'ancien Système d'information sur les casiers judiciaires européens (ECRIS) adopté en 2012, ECRIS-TCN vise à améliorer l'échange d'informations sur les casiers judiciaires entre tous les pays membres de l'UE.¹⁹⁴ Il permet de savoir quels sont les États membres de l'Union disposant des casiers judiciaires des ressortissants des pays tiers, des apatrides ainsi que des citoyens européens possédant la

¹⁸⁶ Zafeiropoulos, Kostas et al. "Digital Fortress Europe #1: The ecosystem of European biometric monitoring...op. cit.

¹⁸⁷ Thales. « Le système électronique d'Entrée-Sortie en zone Schengen: la biométrie au service des frontières intelligentes ». <https://www.thalesgroup.com/fr/europe/france/dis/gouvernement/biometrie/systeme-entree-sortie>

¹⁸⁸ Dumbrava, Costica. " L'intelligence artificielle...op.cit. p. 7.

¹⁸⁹ Thales. « Le système électronique d'Entrée-Sortie en zone...op. cit.

¹⁹⁰ Commission européenne, «European Travel Information and Authorisation System (ETIAS)». Migration et affaires intérieures. https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/schengen-borders-and-visa/smart-borders/european-travel-information-authorisation-system_en

¹⁹¹ Dumbrava, Costica. " L'intelligence artificielle...op.cit. p. 8.

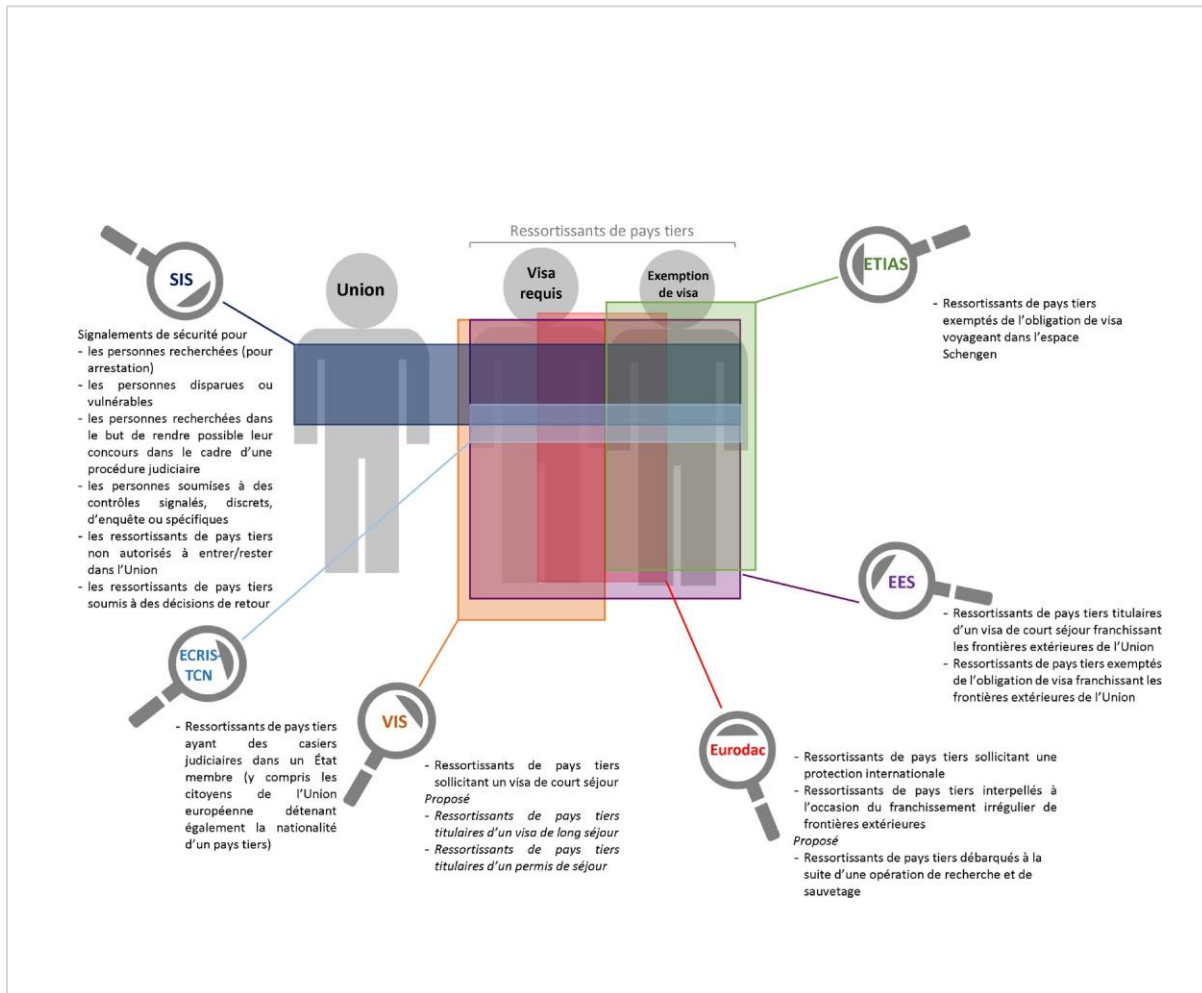
¹⁹² Art. 34, § 1er du règlement (UE) 2018/1240. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32018R1240>

¹⁹³ Commission européenne, « European Criminal Records Information System (ECRIS) ».

<https://commission.europa.eu/law/cross-border-cases/judicial-cooperation/tools-judicial-cooperation/european-criminal-records-information-system-ecris>

¹⁹⁴ Ibid.

nationalité d'un pays tiers de l'UE.¹⁹⁵ Avec ce système, les tribunaux nationaux des pays membres de l'UE doivent désormais prendre des décisions dans les affaires pénales en tenant compte non seulement de leur registre national des casiers judiciaires, mais également des condamnations dans d'autres pays de l'Union.¹⁹⁶



Graphique 2 : Aperçu des systèmes d'information européens au service des frontières et de la sécurité.

Source : Costica Dumbrava, 2021

Après avoir étudié chaque système d'information séparément, il est essentiel de souligner que les serveurs du SIS II, VIS, EURODAC, EES, ETIAS, et ECRIS-TCN sont tous localisés à Strasbourg,¹⁹⁷ où se situe le siège de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de

¹⁹⁵ Dumbrava, Costica. « L'intelligence artificielle...op.cit. pp 9-10.

¹⁹⁶ Commission européenne. «European Criminal...op. cit.

¹⁹⁷ Zafeiropoulos, Kostas et al. "Digital Fortress Europe #1: The ecosystem of European biometric monitoring...op. cit.

sécurité et de justice (eu-LISA).¹⁹⁸ Opérationnelle depuis 2012, cette agence a coordonné les tests du projet pilote « frontières intelligentes » et les actions afférentes et assure également la coordination opérationnelle du SIS, EURODAC, et VIS ainsi que l'interopérabilité entre ces systèmes. Définies par les règlements (UE) 2019/817 et (UE) 2019/818, les règles d'interopérabilité entre les systèmes informatiques européens visent à établir une interconnexion entre les données contenues dans ces systèmes en matière de coopération policière et judiciaire, d'asile et de migration. Cette interopérabilité a pour but de faciliter la « bonne identification des individus »¹⁹⁹ en fournissant une image complète d'eux. À la base, elle a été rendue possible par les différentes révisions qu'ont connues les systèmes d'information européens.²⁰⁰ Bien que le principe de proportionnalité et de finalité ait déjà été mis en jeu par ces systèmes, l'interopérabilité accentue cette mise en cause.²⁰¹ De même, l'établissement d'une interconnexion entre les systèmes d'information européens a été critiqué en raison des outils instaurés qui débouchent à nouveau sur la mise en place d'autres bases de données pour rendre les systèmes interopérables.²⁰² C'est le cas notamment du répertoire commun d'identité (CIR), qui a été établi pour stocker les données biométriques et biographiques des ressortissants d'États tiers dans un dossier individuel unique regroupant les données contenues dans différentes bases de données.²⁰³ Le but affiché est de pouvoir identifier de manière plus précise les personnes face aux données répertoriées dans les différents systèmes d'information, qui peuvent être liées à « *la même personne, mais sous des identités différentes ou incomplètes.* »²⁰⁴

¹⁹⁸ Voir le site web officiel de l'agence, <https://www.eulisa.europa.eu/>

¹⁹⁹ Dumbrava, Costica. " L'intelligence artificielle...op.cit. p. 8.

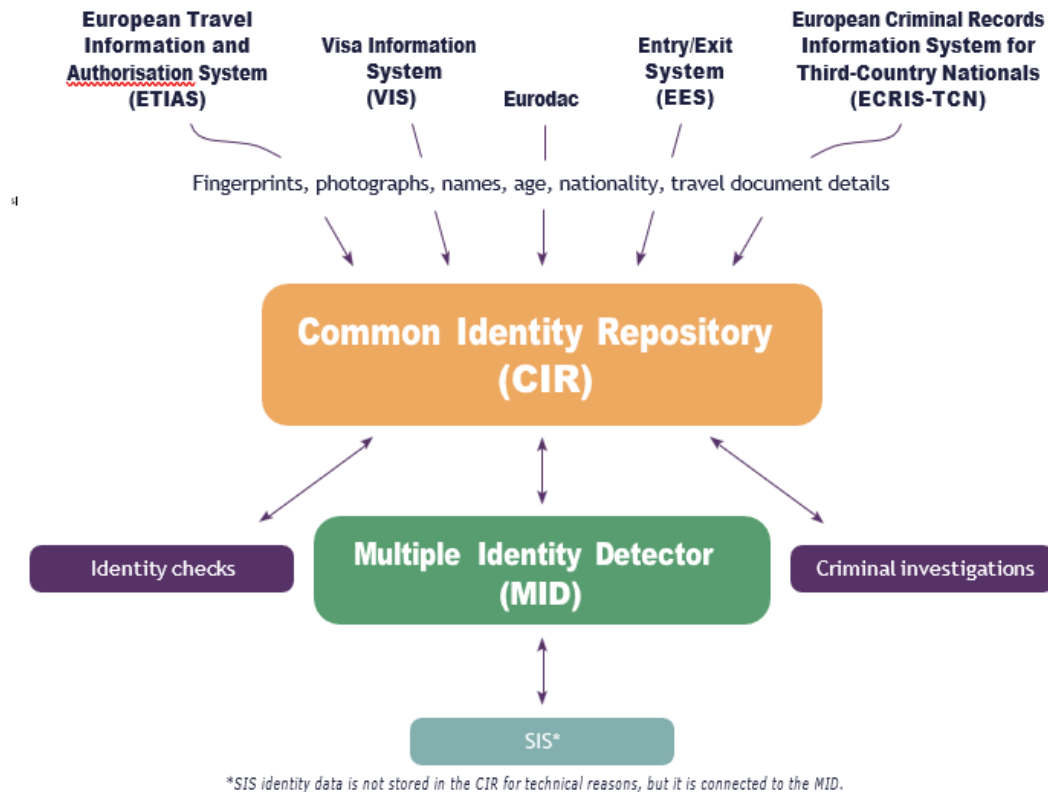
²⁰⁰ Emilie Destombes. « L'identification numérique des ressortissants d'États tiers : de la multiplication des bases de données à leur interopérabilité ». Revue de l'Union européenne, 2020, 641, pp.493-495.
<https://hal.science/hal-03726335/document>

²⁰¹ Ibid

²⁰² Ibid

²⁰³ Parlement européen et le Conseil. Règlement (UE) 2019/817 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine des frontières et des visas et modifiant les règlements (CE) no 767/2008, (UE) 2016/399, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1726 et (UE) 2018/1861 du Parlement européen et du Conseil et les décisions 2004/512/CE et 2008/633/JAI du Conseil. Journal Officiel de l'UE, mai 2019. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019R0817&from=GA>

²⁰⁴ Ibid.



Graphique 3 : Fonctionnement du Répertoire Commun d'Identité et du Détecteur d'Identités Multiples. Source: Chris Jones, 2020

Aux six systèmes précédents s'ajoute un autre qui occupe une place centrale dans la gestion des frontières européennes : le Système européen de surveillance des frontières (**EUROSUR**). En tant que cadre d'échange d'informations et de coopération entre les États membres de l'espace Schengen et Frontex,²⁰⁵ ce système vise à réduire l'immigration clandestine et à lutter contre la criminalité transfrontalière aux frontières extérieures de l'UE.²⁰⁶ Il vise également, comme cela a été mis en avant lors des premières années de son développement, à assurer la protection et le sauvetage en mer,²⁰⁷ quoique ce discours humanitaire ait été largement critiqué.²⁰⁸ Créé en 2013 et devenu opérationnel l'année

²⁰⁵ Commission européenne. Eurosur. Migration et affaires intérieures. https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/schengen-borders-and-visa/border-crossing/eurosur_en

²⁰⁶ Ibid.

²⁰⁷ Commission européenne. « EUROSUR kicks off: new tools to save migrants' lives and prevent crime at EU borders » (communiqué de presse), Novembre 2013. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_13_1182

²⁰⁸ Voir Rijpma, J., & Vermeulen, M. EUROSUR: saving lives or building borders? *European Security*, 24(3), 2015, pp. 454–472. <https://doi.org/10.1080/09662839.2015.1028190> & Eurosur: saving lives or reinforcing deadly borders?" Statewatch, 2014. <https://www.statewatch.org/statewatch-database/eurosur-saving-lives-or-reinforcing-deadly-borders-by-charles-heller-and-chris-jones>

suivante, EUROSUR détecte et localise les personnes et les véhicules se dirigeant vers le territoire européen.²⁰⁹ Pour atteindre ces objectifs, le système assure sous la gestion de Frontex la surveillance des frontières extérieures européennes terrestres, maritimes et aériennes, y compris les zones en amont de ces frontières.²¹⁰ La surveillance s'appuie sur les données provenant des drones, des satellites et des captures offshore et d'autres technologies utilisées aux frontières. Bien que collectées en temps réel, ces données sont stockées pour être utilisées ultérieurement par Frontex dans l'élaboration des analyses de risque²¹¹ et la réalisation des tableaux de situation nationaux et européens.²¹² Ainsi, EUROSUR est considéré comme un changement significatif dans la gestion des frontières extérieures de l'Union, utilisant les technologies pour renforcer la « frontière virtuelle » qui commence par la collecte de renseignements et s'étend au-delà des frontières physiques.²¹³

En outre, la Commission européenne a renforcé sa coopération avec les pays tiers, notamment en Afrique, en matière d'échange de données biométriques et d'accès à l'information. Elle s'est impliquée, par exemple, dans un effort visant à soutenir, au travers de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) puis par le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique,²¹⁴ le Système d'Information de la Police d'Afrique de l'Ouest (SIPAO). Ce système visait initialement à renforcer les capacités des autorités répressives régionales à lutter contre le trafic de drogue en provenance d'Amérique latine à travers l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe par le biais du partage d'informations et l'accès aux bases nationale relative aux informations policières.²¹⁵ Néanmoins, le focus de l'UE sur l'immigration irrégulière a par la

²⁰⁹ Ozkul, D. « Automating Immigration and Asylum...op. cit. p. 25.

²¹⁰ Dumbrava, Costica. " L'intelligence artificielle aux frontières de l'Union européenne...op. cit. p. 11.

²¹¹ Tazzioli, Martina. « Spy, Track and Archive: The Temporality of Visibility...op. cit.

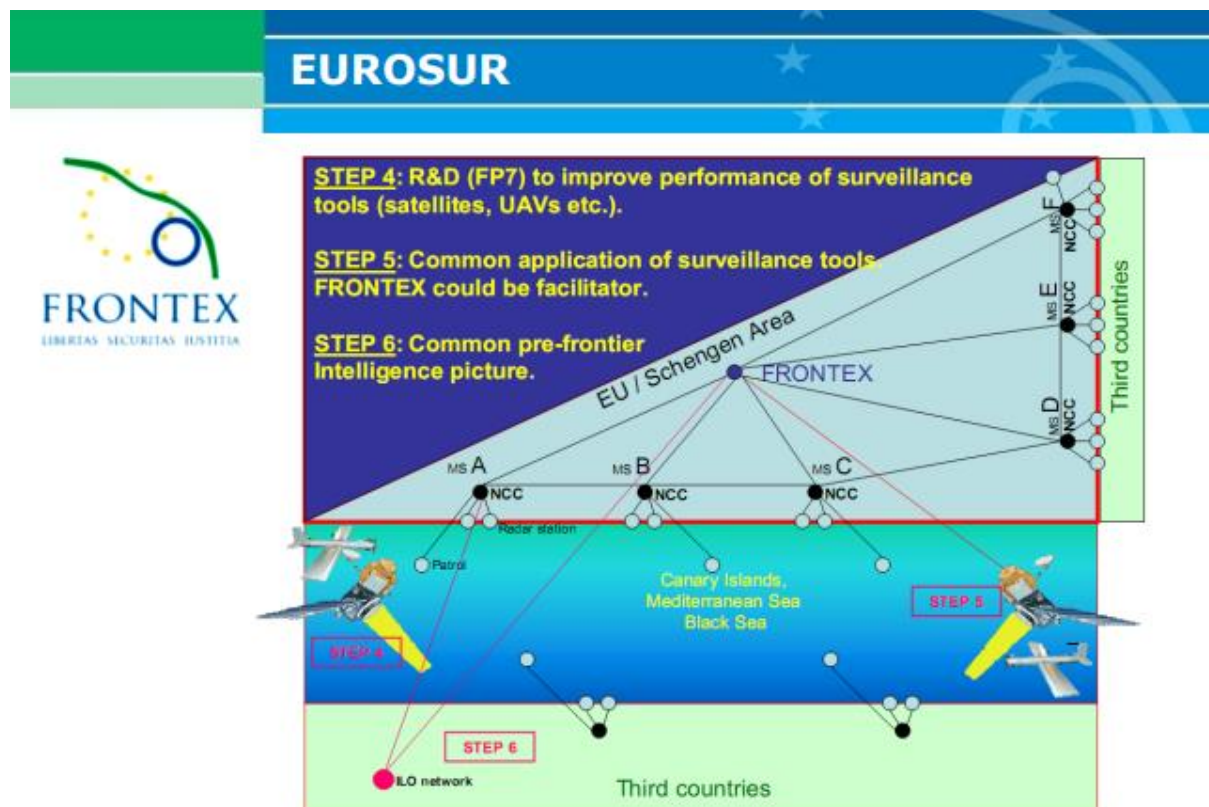
²¹² Dumbrava, Costica. " L'intelligence artificielle aux frontières de l'Union européenne...op. cit.

²¹³ Ellebrecht, Sabrina. "The European Border Surveillance System EUROSUR: The Computerization, Standardization, and Virtualization of Border Management in Europe." IFSH: Institut für Friedensforschung und Sicherheitspolitik, 2013. <https://ifsh.de/file-CORE/documents/yearbook/english/13/Ellebrecht-en.pdf>

²¹⁴ Le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, ou dans sa version complète, « le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées », désigne un instrument « d'urgence » mis en place en 2015 par l'UE dans le cadre du plan d'action de La Valette, découlant de son agenda sur la migration. Il s'agit de l'une des principales tentatives adoptées par l'UE visant à concilier partenariat en faveur du développement, politiques migratoires et politique étrangère. Pour une lecture critique de ce fonds, voir : Kervyn, Elise et al. "UNE URGENCE POUR QUI ? Le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique : routes migratoires et aide au développement en Afrique." OXFAM, 2017. <https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/bp-emergency-for-whom-eutf-africa-migration-151117-summ-fr.pdf>

²¹⁵ Interpol. Programme SIPAO. Renforcement des capacités. <https://www.interpol.int/fr/Notre-action/Renforcement-des-capacites/PROGRAMME-SIPAO>

suite orienté son objectif pour s'articuler désormais autour de celle-ci.²¹⁶ Cela démontre bien que l'élargissement de la 'raison d'être' d'un système informatique peut se traduire non seulement par le passage d'un focus initial sur l'immigration vers l'inclusion des formes de criminalité et de terrorisme, comme abordé précédemment avec les cas d'Eurodac et du VIS, mais aussi par un élargissement dans le sens inverse.



Graphique 4 : Visualisation du réseau EUROSUR et CPIP. Source: Zdravko Kolev, 2012

Section 2 : Les technologies de l'IA dans la surveillance des migrations : diversification et expansion de l'usage

Les technologies de l'IA sont de plus en plus utilisées dans les différents domaines relatifs à la migration et à la gestion des frontières extérieures de l'UE. De la surveillance des migrants aux aéroports de départ à la gestion de leur vie sur le territoire européen, en passant par le contrôle de leur traversée des frontières extérieures européennes, l'usage de l'IA

²¹⁶ Tagliapietra, Alberto. "Technologies and Borders". Policy Center for the New South, 2023. <https://www.policycenter.ma/publications/technologies-and-borders>

au travers du programme de travail d'« Horizon Europe ». ²²⁴ Entre 2007 et 2020, ce programme a investi près de trois milliards d'euros dans la recherche en matière de sécurité au profit de quelque 700 projets. Actuellement, le programme cadre Horizon Europe 2021-2027 est doté d'un budget important s'élevant à 95,5 milliards d'euros, ²²⁵ suscitant l'intérêt des producteurs de technologies d'IA.

Dans la même perspective, les agences intervenant dans la surveillance et le contrôle des frontières et des migrations ont démontré un intérêt particulier pour l'usage de l'IA. L'agence eu-LISA a exprimé en 2020 son approche consistant d'une part à soutenir l'infrastructure informatique nécessaire pour le développement et l'essai de l'IA et d'autre part à déployer l'IA dans la gestion opérationnelle de systèmes informatiques à grande échelle. ²²⁶ De son côté, Frontex a publié en 2021 un rapport soulignant que « *la gestion des frontières extérieures de l'UE pourrait faire face à divers défis dans les années à venir, que l'utilisation de l'IA pourrait aider à atténuer* ». ²²⁷ Elle a également mis en exergue diverses technologies d'IA pouvant être mobilisées dans différents domaines liés à la gestion des frontières et à la surveillance de la migration. Ainsi, si nous reprenons notre métaphore de l'équipe de football, nous pouvons dire que les technologies d'IA correspondent aux joueurs de l'équipe, chacun ayant un rôle particulier à jouer et des compétences spécifiques. Toutefois, ils doivent collaborer en utilisant les stratégies de base (dans ce cas, les systèmes informatiques) pour assurer l'efficacité globale de la structure de surveillance. À ce stade, il convient donc d'analyser les différentes technologies d'IA utilisées dans le domaine de la surveillance et du contrôle des frontières et des migrations au sein de l'UE.

²²⁴ Commission européenne. Horizon Europe. https://research-and-innovation.ec.europa.eu/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_en

²²⁵ Zafeiropoulos, Kostas et al. "Digital Fortress Europe #3: Automation and surveillance in Fortress Europe." European Data Journalism Network, 2022. https://www.europeandatajournalism.eu/cp_data_news/digital-fortress-europe-3-automation-and-surveillance-in-fortress-europe/

²²⁶ eu-LISA, Artificial Intelligence in the Operational Management of Large-scale IT Systems, 2020. <https://www.eulisa.europa.eu/Publications/Reports/AI%20in%20the%20OM%20of%20Large-scale%20IT%20Systems.pdf>

²²⁷ Frontex, Artificial Intelligence — based capabilities for European Border and Coast Guard, 2021. https://www.frontex.europa.eu/assets/Publications/Research/Frontex_AI_Research_Study_2020_final_report.pdf



Graphique 5 : Dépenses annuelles d'eu-liSA pour les contrats. Source : Statewatch

L'élargissement des données collectées par les systèmes informatiques (SIS, VIS, Eurodac) et la création de nouveaux systèmes (EES, ECRIS-TCN, ETIAS) a doté l'UE et ses États membres d'une base de données très vaste, dont l'absence les empêchait auparavant de développer des technologies d'IA.²²⁸ Avec ces bases de données contenant des informations variées, l'Union, et par extension ses États membres et ses agences intervenant dans les domaines de gestion des frontières, de migrations et de sécurité, sont désormais capables d'utiliser ces systèmes pour effectuer des opérations d'identification biométrique automatisée. Ces dernières peuvent être utilisées aussi bien pour la vérification biométrique d'identité que pour l'identification biométrique de celle-ci.²²⁹ De plus, le CIR, comprenant les données interopérables de tous les autres cinq systèmes informatiques, devrait être accessible non seulement via des points d'accès fixes (tels que les commissariats de police, les postes aux

²²⁸ Voir Frontex. Artificial Intelligence-based capabilities for the European Border and Coast Guard (Executive Summary). 2021. https://www.frontex.europa.eu/assets/Publications/Research/Frontex_AI_Research_Study_2020_executive_summary.pdf

²²⁹ En effet, il existe une nuance entre la vérification et l'identification. La vérification ou l'authentification consiste à s'assurer que la personne est bien celle qu'elle prétend être en comparant son image biométrique (empreinte digitale ou image faciale) à celle qui existe dans son document de voyage ou dans une base de données (comparaison un-à-un). L'identification, quant à elle, consiste à comparer une image biométrique à d'autres contenues dans une base de données (comparaison un-à-plusieurs). Voir Dumbrava, Costica. " L'intelligence artificielle...op.cit.

frontières, etc.) mais également pour les fonctionnaires employant des technologies d'identification/vérification mobiles.²³⁰

L'identification de l'identité au travers des empreintes digitales est l'une des pratiques les plus répandues de nos jours. Étant donné son efficacité et sa simplicité,²³¹ la dactyloscopie s'est progressivement imposée dès la fin du XIXe et début du XXe siècles comme étant la marque unique spécifique à l'identité de chaque personne.²³² Alors que leur traitement constituait auparavant un travail fastidieux, le développement des systèmes automatisés d'identification des empreintes digitales (AFIS) a rendu possible le traitement d'énormes bases de données et la recherche rapide de concordances.²³³ Ces dernières peuvent s'établir soit par le traitement d'une empreinte directe laissant une marque visible (empreinte directe), soit par le traitement d'une empreinte invisible récupérée sur un objet touché par l'individu (empreinte latente).²³⁴ Les systèmes d'information européens, à l'exception d'ETIAS,²³⁵ permettent tous actuellement l'établissement de concordances d'empreintes digitales. Dès sa mise en œuvre en 2003, EURODAC permet la recherche d'empreintes digitales, tandis que celles-ci ne sont devenues possibles dans le SIS II que depuis 2018 après l'intégration de l'AFIS dans ce système.²³⁶ Dans le cadre du VIS, les empreintes digitales des demandeurs de visa sont collectées lors de la soumission de leurs demandes et les recherches y sont effectuées lors de la traversée des frontières extérieures de l'UE. De leur côté, l'EES et l'ECRIS-TCN devraient permettre le stockage des empreintes digitales à des fins de vérification et d'identification, chacun poursuivant les objectifs pour lesquels il a été créé.²³⁷

²³⁰ Kilpatrick, Jane et al. La construction de l'État biométrique Pouvoirs de police et discrimination. Statewatch, 2022. <https://www.statewatch.org/media/3169/building-the-biometric-state-fr.pdf>

²³¹ Cole, Simon. Suspect Identities: A History of Fingerprinting and Criminal Identification. (Review) Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 2001.

<https://link.springer.com/article/10.1023/B:MESC.0000005857.89878.a9>

²³² Ibid.

²³³ Thales. Empreintes digitales - Un bref historique des systèmes d'identification criminelle. 2022.

<https://www.thalesgroup.com/fr/europe/france/dis/gouvernement/biometrie/empreintes-digitales-et-identification>

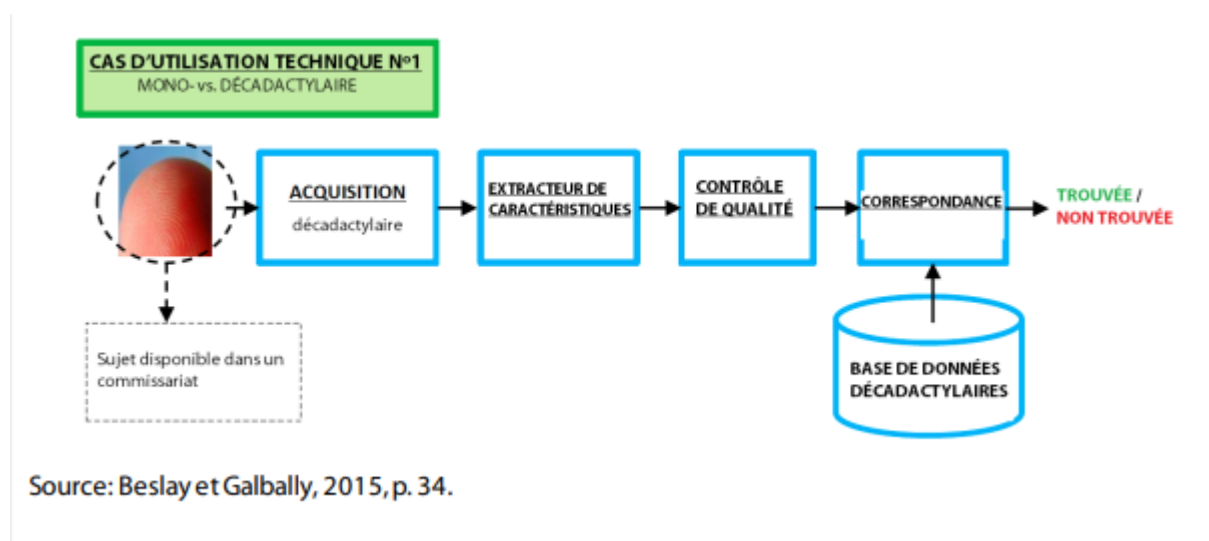
²³⁴ Dumbrava, Costica. « L'intelligence artificielle...op.cit.

²³⁵ En fait, bien qu'ETIAS n'oblige pas les ressortissants des pays tiers exemptés de l'obligation de visa à fournir leurs empreintes digitales et ne gère donc pas celles-ci de manière directe, ce système peut utiliser les données provenant d'autres systèmes qui, eux, contiennent les empreintes digitales.

²³⁶ eu-LISA. eu-LISA successfully launches SIS II AFIS Phase One. 2018.

<https://www.eulisa.europa.eu/Newsroom/News/Pages/eu-LISA-successfully-launches-SIS-II-AFIS-Phase-One.aspx>

²³⁷ Dumbrava, Costica. « L'intelligence artificielle...op.cit.



Graphique 6 : Phases du processus d'identification des empreintes digitales

Source : Costica Dumbrava, "L'intelligence artificielle aux frontières..." (cité in)

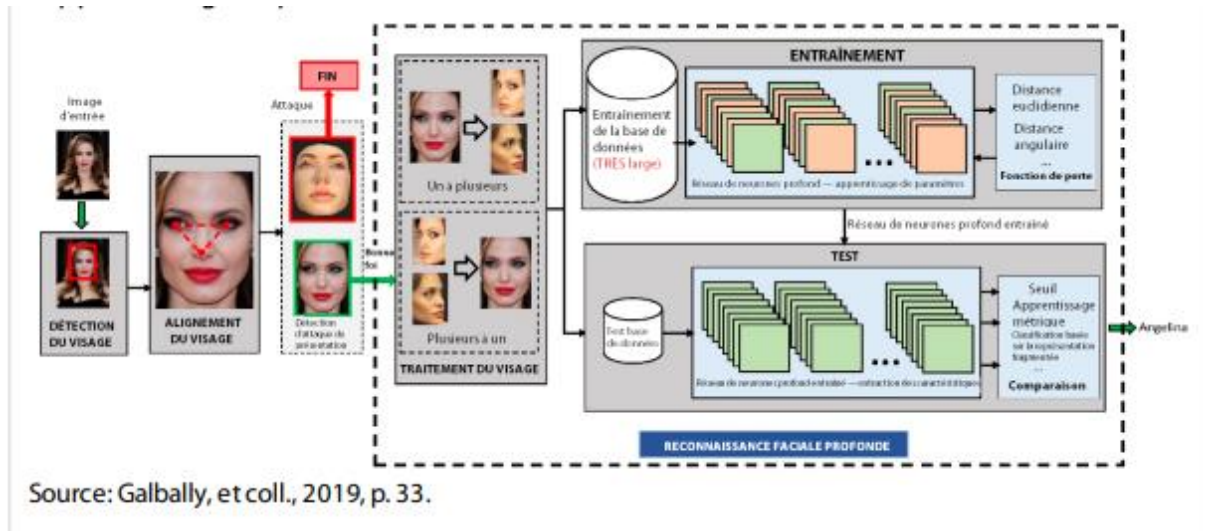
Les images faciales constituent une autre donnée centrale pour l'identification et la vérification biométriques de l'identité. Étant donné le développement de nombreux algorithmes d'imagerie avancés pouvant être appliqués aux réseaux de vidéosurveillance au cours de la dernière décennie,²³⁸ les images faciales sont capturées et indexées en grande quantité dans les systèmes d'information européens afin d'être utilisées ultérieurement dans des opérations d'identification et de vérification biométriques. En effet, les systèmes de contrôle automatisé des frontières (ABC) -connus aussi sous le nom de portes électroniques ou e-gates, sont aujourd'hui parmi les systèmes de reconnaissance faciale les plus répandus.²³⁹ Installés principalement dans les aéroports internationaux, les systèmes ABC permettent de vérifier l'identité d'un voyageur en comparant, entre autres, son image faciale obtenue en direct via caméra à l'image stockée sur la puce de son document.²⁴⁰ Les images faciales des voyageurs peuvent également être capturées en temps réel par les caméras de surveillance afin d'être comparées ensuite aux images faciales stockées dans les bases de données. Par ailleurs, l'UE a adopté en 2011 une nouvelle législation sur les scanners de sécurité utilisés dans les aéroports, permettant aux États membres d'employer à titre facultatif les scanners de sécurité

²³⁸ Kenk, V.S., Križaj, J., Štruc, J. & Dobrišek S., Smart Surveillance Technologies in Border Control...op. cit.

²³⁹ Dumbrava, Costica. « L'intelligence artificielle...op.cit.

²⁴⁰ José Sánchez del Río et al. "Face-based recognition systems in the ABC e-Gates". Conference (SysCon), 2015. <https://www.researchgate.net/publication/279436915> Face-based recognition systems in the ABC e-gates

pour le contrôle des passagers.²⁴¹ Cette législation est prise à la suite de la tentative terroriste visant à faire exploser un avion allant d'Amsterdam vers Detroit.²⁴² Aujourd'hui, les pays européens devraient utiliser dans le cadre d'EES les systèmes de reconnaissance faciale dans la surveillance des frontières extérieures de l'UE, comme le fait l'Espagne aux points de passage de Ceuta et Melilla.²⁴³



Graphique 7 : Fonctionnement d'un système de reconnaissance faciale

Source : Costica Dumbrava, "L'intelligence artificielle aux frontières..." (cité in)

En outre, les technologies de reconnaissance faciale sont développées pour capter les émotions humaines et détecter les mensonges dans le contexte de la traversée des frontières physiques de l'Union et de ses Etats membres. Les premiers essais de création de machines destinées à dévoiler les intentions des individus remontent à la fin du XIXe siècle.²⁴⁴ De nos jours, le nombre de technologies utilisées à cette fin dans le domaine de la surveillance et du contrôle des frontières et de migration est limité en raison des critiques sévères portant sur

²⁴¹ La législation conditionne toutefois cet usage à un certain nombre de conditions, telles que l'obligation pour les scanners de sécurité de ne pas stocker, conserver, copier, imprimer ou récupérer des images, etc. Kenk, V.S., Križaj, J., Štruc, J. & Dobrišek S.. « Smart Surveillance Technologies in Border Control...op. cit. Voir aussi Parlement européen. Résolution du Parlement européen du 6 juillet 2011 sur la sûreté aérienne, en particulier sur les scanners de sûreté (2010/2154(INI)). Journal officiel de l'Union européenne, juillet 2011. <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:033E:0125:0134:FR:PDF>

²⁴² EUR-Lex. Utilisation de scanners de sûreté dans les aéroports de l'UE. Summaries of EU legislation, 2011. <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/use-of-security-scanners-at-eu-airports.html>

²⁴³ En effet, en 2021, l'Espagne a mené un projet pilote en collaboration avec l'Agence européenne Frontex et la police espagnole à La Línea de la Concepción, au sud du pays, où des 'kiosques' et des portes intelligentes ont été déployés. Voir Navarro Guillermo. « Las fronteras de Ceuta y Melilla con Marruecos se controlarán en mayo con reconocimiento facial. » ABC Sociedad, 2022. <https://www.abc.es/sociedad/fronteras-ceuta-melilla-marruecos-controlara-mayo-reconocimiento-2021107000138-nt.html>

²⁴⁴ Bunn, G. C., The truth machine: A social history of the lie detector, John Hopkins University Press, 2012. cité in Dumbrava, Costica. « L'intelligence artificielle...op.cit.

leur fiabilité.²⁴⁵ La volonté de démasquer les menteurs et dévoiler les intentions des individus aux frontières extérieures de l'UE s'est matérialisée notamment au travers d'un projet connu sous le nom de iBorderCtrl.²⁴⁶ Faisant partie du projet Horizon 2020 avec un financement de l'UE de 4,5 millions d'euros, ce projet était censé accélérer et faciliter le contrôle aux frontières pour les ressortissants non-UE arrivant dans l'espace Schengen.²⁴⁷ Il reposait sur une combinaison de reconnaissance faciale, d'outils d'authentification de documents et de technologies d'IA.²⁴⁸ En effet, iBorderCtrl envisageait un fonctionnement en deux étapes:²⁴⁹ la première impliquait entre autres une discussion courte entre la personne tentant de franchir les frontières extérieures de l'UE et un avatar numérique. Cet agent numérique, développé par Frontex en collaboration avec le Centre national américain pour la sécurité aux frontières et l'immigration, devait détecter les mensonges à travers l'analyse des expressions faciales, de la voix, etc. La seconde étape impliquait une entité portable vérifiant les documents de voyage et utilisant la technologie de reconnaissance faciale. iBorderCtrl a été testé en 2018 en Hongrie, Grèce, Lettonie et Roumanie, mais il n'a jamais été déployé pour des contrôles aux frontières réelles.

Par ailleurs, l'UE et les organisations internationales²⁵⁰ s'appuient de plus en plus sur des algorithmes d'IA pour effectuer des évaluations des risques et prendre des décisions en matière de migration. Les données massives stockées dans les systèmes informatiques européens, ainsi que dans ceux de certains pays tiers, servent de moyen pour prévoir le nombre de personnes cherchant à franchir les frontières internationales. Cela est rendu possible grâce aux échanges d'informations entre les différentes agences impliquées dans le domaine de la migration. À titre d'illustration, l'agence eu-LISA, conformément aux termes de l'article 60 du règlement du SIS, fournit à la demande de Frontex des « *statistiques spécifiques, régulières ou ponctuelles, aux fins de la réalisation des analyses des risques et*

²⁴⁵ Voir par exemple Boffey, Daniel. « EU border 'lie detector' system criticised as pseudoscience ». The Guardian, 2018. <https://www.theguardian.com/world/2018/nov/02/eu-border-lie-detection-system-criticised-as-pseudoscience>

²⁴⁶ Commission européenne. Intelligent Portable Border Control System. Horizon 2020. <https://cordis.europa.eu/project/id/700626>

²⁴⁷ Tyler, Hannah. « The Increasing Use of Artificial Intelligence in Border Zones Prompts Privacy Questions...op. cit.

²⁴⁸ Zafeiropoulos, Kostas et al. "Digital Fortress Europe #3: Automation and surveillance in Fortress Europe...op. cit.

²⁴⁹ Tyler, Hannah. « The Increasing Use of Artificial Intelligence in Border Zones Prompts Privacy Questions...op. cit.

²⁵⁰ À titre d'illustration, on peut citer le Système d'Information et d'Analyse des Données Migratoires (ou système MIDAS) mis en place en 2009 par l'OIM. Pour une lecture sur les effets de ce système, voir Singler, Samuel. « Biometric statehood, transnational solutionism and security devices: The performative dimensions of the IOM's MIDAS. » *Theoretical Criminology*, 25(3), 2021, 454-473. <https://doi.org/10.1177/13624806211031245>

des évaluations de la vulnérabilité ». ²⁵¹ À son tour, Frontex transfère au Bureau européen d'appui pour l'asile (EASO) des données mensuelles sur les détections de franchissements irréguliers des frontières, contribuant ainsi au fonctionnement du système d'alerte précoce et de préparation mis en place par le Bureau afin de prédire les mouvements vers l'espace Schengen. Frontex utilise également, dans le cadre de son projet Eurosur, une panoplie diverse de technologies d'IA pour détecter et prévenir la migration irrégulière aux frontières européennes. Ces technologies d'IA sont souvent critiquées, car leur création est parfois perçue comme étant le produit de l'influence des industries de sécurité plutôt que le résultat d'un besoin réel sur le terrain de la migration.

Section 3 : Les industries de sécurité et la surveillance migratoire à la lumière de la sociologie bourdieusienne

Les grandes entreprises opérant dans le secteur de la sécurité et de l'armement, regroupées sous le terme d'industries de sécurité, exercent une grande influence sur les politiques migratoires de l'UE et de ses pays membres, entraînant une surveillance accrue de la migration via les technologies qu'elles produisent. La sécuritisation de la migration n'est pas un processus monocausal que l'on pourrait expliquer par un seul facteur sans tomber dans le piège du réductionnisme. Cela se vérifie même dans la première partie de cette étude, où les logiques derrière les politiques migratoires européennes sont analysées à partir des perspectives politiques, idéologiques et technologiques. Cependant, ces perspectives ne suffisent pas pour appréhender pleinement la sécuritisation des migrations et l'émergence des technologies comme *solution incontournable* pour la gérer. Des études ²⁵² ont mis en évidence le rôle central des industries de sécurité dans l'influence des processus décisionnels de l'UE en matière de migration. Par conséquent, il est crucial de se pencher tout d'abord sur l'identité de ces industries. Or, étant donné que leur nombre est important et les présenter de manière

²⁵¹ Règlement (UE) 2018/1861 du Parlement européen et du Conseil sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen (SIS) dans le domaine des vérifications aux frontières, modifiant la convention d'application de l'accord de Schengen et modifiant et abrogeant le règlement (CE). 1987/2006. Journal officiel de l'Union européenne, 2018. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A32018R1861>

²⁵² Voir par exemple Jones, Chris. The development of the EU Security-Industrial Complex. Market Forces, 2017. <https://www.tni.org/en/publication/market-forces-the-development-of-the-eu-security-industrial-complex#>
Martin Lemberg Pedersen. Private security companies and the EU border. Aalborg Universitet, 2013. https://www.academia.edu/2331038/Private_security_companies_and_the_European_borderscapes

exhaustive n'est pas notre objectif, nous nous concentrons uniquement sur les grands acteurs de cette industrie à savoir : Thales, Leonardo, Airbus et Elbit Systems.²⁵³

Certaines observations importantes découlent de ces industries. D'abord, il s'agit de compagnies privées géantes disposant de chiffres d'affaires colossaux et ayant de nombreuses filiales fournissant à plusieurs pays des technologies de surveillance des frontières. Certaines de ces compagnies fournissent également des armes à certaines parties prenantes des conflits secouant certains pays en Moyen-Orient et au nord d'Afrique, entre autres. Cela signifie, comme le souligne le rapport *Border Wars*, que ces compagnies qui contribuent à la crise des réfugiés en profitent maintenant des conséquences.²⁵⁴ En outre, les industries de sécurité parviennent à conclure plusieurs contrats de vente de leurs technologies avec l'UE, ses États membres, ainsi que les agences européennes (Frontex, eu-LISA, etc.). Tous ces acteurs semblent convaincus, par leurs actions et leurs discours, d'une certaine nécessité pressante de renforcer les dispositifs de surveillance des frontières européennes et de souligner l'importance des technologies dans la lutte contre la migration irrégulière. En même temps, les ONG luttant contre toute approche sécuritaire à l'égard de la migration et prônant la défense des droits des migrants semblent incapables d'empêcher le renforcement de cette surveillance. Se pose donc la question de savoir comment mieux analyser les inégalités de pouvoir entre ces acteurs pour une compréhension approfondie de la sécuritisation des migrations ?

La théorie de champ établie par le sociologue Pierre Bourdieu pourrait permettre d'appréhender mieux les dynamiques et les rapports de pouvoir formant le champ de surveillance de la migration et des frontières extérieures de l'UE. En effet, dans la sociologie de Pierre Bourdieu, le monde social est considéré comme un *macrocosme* comprenant plusieurs *microcosmes sociaux* ou champs. Chaque champ représente un espace de luttes et de

²⁵³ Les formes de participation de ces industries dans la surveillance et la gestion de la migration en Europe sont détaillées dans un rapport établi par le chercheur Mark Akkerman intitulé « The Business of Building Walls ». De manière concise, nous notons ici que Thales, entreprise française spécialisée dans l'armement et la sécurité, fournit des systèmes radar et des capteurs utilisés par plusieurs pays européens, dont le Portugal et l'Irlande, ainsi que dans les opérations de Frontex. Elle se distingue également par ses technologies de surveillance des frontières maritimes, comme les drones, et a contribué au développement du système Eurosur de Frontex. Leonardo, entreprise italienne, et le géant européen Airbus produisent quant à eux des hélicoptères et des drones pour la sécurisation des frontières, utilisés dans de nombreuses opérations européennes telles que Hera, Sophia et Mare Nostrum. Leonardo a aussi joué un rôle clé dans l'EES. Elbit Systems, entreprise israélienne cette fois-ci, fournit des drones à l'Agence européenne de sécurité maritime, tandis qu'Israël Aerospace a fourni à Frontex le drone Heron pour la surveillance en Méditerranée. Pour voir plus Akkerman, Mark. The Business of Building Walls. Stop Wapenhandel, Transnational Institute, Centre Delas, 2019. https://www.tni.org/files/publication-downloads/business_of_building_walls_-_full_report.pdf

²⁵⁴ Akkerman, Mark. Border Wars: The arms dealers profiting from Europe's refugee tragedy. Stop Wapenhandel, Transnational Institute, 2016. <https://stopwapenhandel.org/app/uploads/2016/07/Border-Wars-Report-web1207.pdf>

concurrence entre ses agents,²⁵⁵ qui occupent des positions spécifiques en fonction de la distribution des capitaux (économique, sociaux, symbolique) à l'intérieur du champ.²⁵⁶ Ainsi, on y distingue les dominants, qui définissent le fonctionnement du champ et œuvrent à maintenir leur position, et les dominés, qui cherchent à faire valoir leur vision. Chaque champ possède ses propres enjeux, normes et règles, lui conférant une relative autonomie par rapport aux autres champs sociaux.²⁵⁷ La théorie du champ de Bourdieu repose ainsi sur ces éléments majeurs, qui permettent de dévoiler les réalités sociales. En plus des concepts de rapports de force et de capitaux, Bourdieu a élaboré un autre concept fondamental, celui de l'*habitus*.²⁵⁸ L'*habitus* renvoie en fait aux dispositions incorporées, aux préférences et aux tendances que les individus acquièrent par la socialisation et l'expérience au sein du champ où ils évoluent. Ces dispositions influent sur les perceptions, les attitudes et les pratiques des individus, guidant ainsi leurs actions et interactions au sein du champ.

Cela étant défini, le choix de mobiliser ces éléments dans l'étude du champ de surveillance des migrations se justifie par les apports variés qu'ils offrent, dont deux sont particulièrement importants dans le cadre de notre analyse. En effet, la théorie de champ permettrait, d'une part, de saisir les rapports de force et de domination entre les agents formant ce champ, en identifiant les capitaux dont ils disposent ainsi que les stratégies qu'ils déploient pour modifier ou maintenir ces rapports. D'autre part, elle éclaire l'interaction entre la structure et l'agentivité au sein du champ de surveillance de la migration., ce qui conduit les agents de champ à une double dynamique : une *internalisation de l'extérieur* et une *externalisation de l'intérieur*. En d'autres termes, elle permet de comprendre comment la structure du champ exerce des formes de domination sur les agents, tout en reconnaissant les marges d'action dont ces derniers disposent.

Cependant, l'usage de la théorie de champ dans l'étude du champ de surveillance des migrations nécessite premièrement de vérifier l'existence d'un tel champ. La question de la délimitation du champ est l'une des premières interrogations que Bourdieu a dû aborder dans

²⁵⁵ Paul Dirxx, « Champ », dans Anthony Glinoe et Denis Saint-Amand (dir.), *Le lexique socius*, URL : <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/37-champ>

²⁵⁶ Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art*, Paris, Seuil, 1992 ; Pierre Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'Agir, 2001.

²⁵⁷ Anne-Catherine Wagner, « Champ », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », 2e édition, p. 50.

²⁵⁸ Mauger, Gérard. « Disposition, sociologie. » Encyclopaedia Universalis. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/disposition-sociologie/>

ses analyses du champ politique, par exemple.²⁵⁹ La réponse qu'il lui apporte consiste à « *dire d'une institution, d'une personne, d'un agent, qu'ils existent dans un champ quand ils y produisent des effets.* »²⁶⁰ Suivant cette logique, nous notons d'abord que le champ de surveillance des migrations se caractérise par la multiplicité de ses agents. On y trouve notamment les grandes industries de sécurité, les agences européennes intervenant dans la surveillance de la migration (telles que Frontex, eu-LISA, EASO, etc.), les institutions européennes (la Commission, le Parlement, le Conseil, etc.), les États membres de l'UE et les migrants. De plus, les pays d'origine et de transit ainsi que les médias pourraient figurer dans cette liste, vu les effets qu'ils y introduisent dans certains cas. En conséquence, le champ de surveillance de la migration pourrait être considéré comme un champ possédant une autonomie minimale par rapport aux autres champs, notamment économiques et politiques.²⁶¹ Malgré cette faible autonomie, ce champ tourne autour d'un enjeu particulier contribuant à la justification de son existence : la façon dont le contrôle des déplacements des migrants et de leur séjour en Europe peut s'exercer à travers les différentes technologies de surveillance, tout en respectant leurs droits fondamentaux. C'est sur cet enjeu que les agents du champ tentent d'imposer leurs visions en mobilisant les capitaux dont ils disposent.

D'une part, les industries de sécurité, occupant une position plus ou moins dominante à l'intérieur du champ, ont pour but de maximiser leurs profits par la vente, l'installation et le maintien des technologies de surveillance qu'elles produisent. Pour ce faire, elles mobilisent les capitaux dont elles disposent ; tout d'abord, les ressources économiques colossales qui leur permettent de développer de manière continue de nouvelles technologies de surveillance et de les promouvoir à travers d'importantes opérations de marketing. Ensuite, elles utilisent leur capital social, manifesté notamment dans les réseaux qu'elles ont pu établir en raison des pratiques de lobbying. Ces deux types de capitaux, associés à leur capital technologique, leur confèrent un capital symbolique dans la mesure où elles se considèrent et sont considérées comme des experts des technologies de surveillance de la migration.²⁶² D'autre part, les ONG telles que Statewatch, Euromed Rights, etc., visent à restreindre l'usage des technologies de surveillance de la migration en raison de leur conviction des effets néfastes de celles-ci sur les droits fondamentaux des migrants -ainsi que sur l'image normative de l'UE. Pour atteindre cet objectif, ces agents emploient essentiellement le capital social dont ils disposent, matérialisé

²⁵⁹ Bourdieu, Pierre. *Propos sur le Champ Politique*. France. Presses Universitaires de Lyon, 2000.

²⁶⁰ Ibid. P 38.

²⁶¹ Martin Lemberg Pedersen. *Private security companies and the EU border...*op. cit.

²⁶² Akkerman, Mark. *Border Wars : The arms dealers profiting from Europe's refugee tragedy...*op. cit.

par les alliances qu'ils établissent entre eux.²⁶³ Par conséquent, nous pouvons déduire que les rapports existants entre les ONG et les industries de sécurité sont en général ceux de lutte et de concurrence dans la mesure où chacun tente d'inciter l'UE, ses États membres et leurs agences à mettre en place des décisions s'alignant avec leurs visions diamétralement opposées. Les institutions de l'UE, ses États membres et les agences impliquées dans la surveillance des migrations pourraient quant à eux être considérés comme les 'régulateurs' du champ de surveillance de la migration. Ils disposent de capitaux économiques très importants et sont les premiers responsables de la gestion des migrations. Leur histoire, l'habitus de certains acteurs qui les composent,²⁶⁴ leur positionnement au sein du champ révèlent une tendance à renforcer davantage la surveillance et le contrôle des frontières extérieures de l'UE, les plaçant ainsi dans la même ligne que les industries de surveillance.

À l'intérieur du champ de surveillance de la migration, les agents déploient toute une gamme de stratégies, en fonction non seulement de leurs habitus, mais aussi de leurs positions. Tout d'abord, les industries de sécurité, guidées par la volonté de maximiser leurs profits comme toute entreprise privée et dotées de capitaux économiques, sociaux, technologiques et symboliques importants qui les placent en position dominante, exercent des activités de lobbying non seulement auprès des institutions de l'UE et des États membres, mais également auprès des agences de surveillance des frontières. Concernant les institutions européennes et les États membres de l'Union, elles tentent notamment d'amener celles-ci à adopter des politiques favorisant l'utilisation des technologies qu'elles produisent pour une surveillance renforcée des frontières, en mettant l'accent sur une perception de menace extérieure.²⁶⁵ L'influence de ces industries sur le processus de prise de décision de l'UE en matière de migration est profonde.²⁶⁶ Elle se concrétise dans le fait que certaines propositions formulées par leurs lobbies, dont les deux plus importants sont l'Organisation Européenne

²⁶³ Les alliances en question se manifestent notamment dans les enquêtes et les rapports que ces agents produisent de manière collective, avec la participation, dans certains cas, d'autres agents venant des champs académique et médiatique.

²⁶⁴ En fait, nous pensons que l'étude des profils des individus formant les institutions opérant au sein du champ de surveillance de la migration pourrait éclaircir davantage la compréhension des politiques européennes visant à renforcer la surveillance des frontières de l'UE - ou à la restreindre dans le cas des ONG. Toutefois, cette tâche nécessite à elle seule une autre étude. Ainsi, nous nous contentons juste de mentionner ici à titre d'illustration que l'ancien directeur de Frontex, qui s'était démissionné de son poste suite à des critiques sévères sur les manières dont l'agence traite les migrants, est aujourd'hui le numéro trois sur la liste du parti de Rassemblement National aux élections européennes des 8 et 9 juin 2024, un parti bien évidemment connu pour ses positions anti-migrants.

²⁶⁵ Dichter, Thomas, Dante Disparte. *Afraid? Of What? Fear and the Rise of the Security-Industrial Complex*. New America, 2018. <https://www.newamerica.org/digital-impact-governance-initiative/reports/afraid-what/> Martin Lemberg Pedersen. *Private security companies and the EU border...* op.cit.

²⁶⁶ Ben Hayes. *NeoConOpticon : The EU's security-industrial complex*. Statewatch and Transnational Institute, 2009. <https://www.statewatch.org/media/documents/analyses/neoconopticon-report.pdf>

pour la Sécurité (EOS) et l'Association des Industries Aérospatiales et de Défense d'Europe (ASD), se sont ensuite reflétées dans certaines politiques adoptées par l'UE, telles que celles portant sur la gestion intégrée des frontières, l'interopérabilité des données contenues dans les systèmes d'information européens ainsi que l'expansion de l'usage des technologies de surveillance dans la gestion de la migration.²⁶⁷ En ce qui concerne les agences de surveillance des frontières, notamment Frontex, le lobbying économique s'exerce notamment sous forme de rencontres aussi bien formelles qu'informelles afin de présenter à l'agence les nouvelles technologies qu'elles proposent.²⁶⁸ Des présentations de ces technologies sont préparées et exposées devant les membres de l'agence, en présence d'experts des États membres et d'autres acteurs, mettant en avant les avantages qu'offrent ces technologies.²⁶⁹ Ces rencontres avec l'agence Frontex constituent des opportunités particulières qui suscitent l'intérêt des industries de sécurité, notamment suite aux récentes réformes confiant à Frontex des pouvoirs accrus en matière d'approvisionnement, de recherche et d'innovation.²⁷⁰ Cependant, la multiplication des rencontres entre Frontex et les industries de sécurité se heurte au manque de rencontres entre la même agence et les ONG défendant les droits humains.²⁷¹ Ainsi, les ONG n'arrivant pas pour le moment à influencer significativement les décisions et actions de renforcement et d'expansion des technologies dans la surveillance de la migration, adoptent des stratégies de plaidoyer et de contestation de la domination des autres acteurs en menant et publiant des enquêtes et rapports démontrant l'impact négatif des technologies de surveillance sur les droits et les vies des migrants. Elles participent également de facto au sauvetage et à l'aide aux migrants dans le besoin, utilisant même certaines technologies telles que les drones, les radars, etc. (dans le cadre des opérations SAR, par exemple). Toutefois, malgré ces marges de manœuvre qu'elles offrent aux ONG, ces stratégies ne permettent pas encore à ces agents de modifier de manière significative leur position de dominés. L'image idéologique et politique historiquement construite sur l'immigrant irrégulier comme étant une menace extérieure pour l'Europe, ainsi que le poids des industries de sécurité, favorisent encore l'adoption croissante des technologies de surveillance des migrations.

²⁶⁷ Akkerman, Mark. *Border Wars : The arms dealers profiting from Europe's refugee tragedy...* op. cit

²⁶⁸ Douo, Myriam et al. "Lobbying Fortress Europe The making of a border-industrial complex". *Corporate Europe Observtion*, 2021. <https://corporateeurope.org/en/lobbying-fortress-europe>

²⁶⁹ Ibid.

²⁷⁰ Ibid.

²⁷¹ Voir par exemple la liste des agents avec qui Frontex s'est entretenu entre 2017 et 2019.

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1vpOLE3PNS-yAoMWw11xFZ6BSMmB3q3VmaYOX9wnVGIg/edit#gid=2138829181> citée in *ibid.*

Name	Type of body	Number of meetings with Frontex
Airbus	Corporation	5
Leonardo	Corporation	5
Center for Research and Technology Hellas / Information Technology Institute (CERTH/ITI)	Research centre / think-tank	4
Gemalto	Corporation	4
NEC	Corporation	4
AIT Austrian Institute of Technology GmbH	Research centre / think-tank	3
Atos	Corporation	3
IDEMIA Identity and Security	Corporation	3
Jenetric GmgH	Corporation	3
secante International GmbH	Corporation	3
Thales Group	Corporation	3
Vision-Box	Corporation	3

Tableau 1 : Quelques lobbyistes avec lesquels Frontex s'est entretenu

Source : Lobbying Fortress Europe, 2021

La théorie de champ de Bourdieu permet effectivement de mieux analyser les rapports existants entre les différents agents constituant le champ de surveillance des migrations, notamment entre les industries de sécurité et l'UE, ses États membres et ses agences d'un côté, et de l'autre entre les ONG et aussi bien les industries que l'UE, ses États et ses agences. Plus précisément, elle nous renseigne sur les rapports de coopération existant entre les premiers et les rapports de lutte et de concurrence entre les seconds, permettant d'analyser les stratégies adoptées par chacun d'eux. La théorie de Bourdieu permet également d'appréhender le faible degré d'autonomie du champ de surveillance des migrations, étroitement lié aux champs économique et politique. Toutefois, il est important de souligner que cette théorie pourrait également permettre la compréhension des rapports existants entre les agents appartenant à la même catégorie. En effet, la présentation que nous avons faite des industries de sécurité comme un seul bloc homogène ou celle que nous avons faite pour les institutions européennes ne signifie aucunement l'absence de rapports de concurrence et de lutte entre les entreprises elles-mêmes ou entre les institutions européennes (par exemple, entre la Commission et le Parlement) ou au sein de chaque institution. Cependant, étant donné que notre objectif est notamment de démontrer le rôle des industries de sécurité dans la sécurisation de la migration, nous nous sommes contentés de présenter les visions générales traversant le champ de surveillance des migrations. Un autre avantage de l'application de la

théorie de champ dans l'étude de la surveillance de la migration consiste dans sa capacité à dévoiler les manières dont les migrants, en tant qu'agents dominés au sein de ce champ, internalisent la surveillance exercée sur eux et les tactiques de résistance qu'ils adoptent face à cette surveillance en fonction de leur position et de leur habitus.

Partie III : Les migrants face aux technologies de surveillance : de « personnes à risque » à personnes en risques



Figure 8 : Un immigrant confronté à la surveillance de masse. Source: Statewatch

Le déploiement croissant des technologies dans la surveillance et le contrôle des migrations transforme la gestion de celles-ci et risque de générer des effets pervers profonds sur les migrants eux-mêmes.²⁷² Or, les décisions visant à l'expansion et au renforcement de ces technologies dans ce domaine sont souvent prises sans véritables réflexions et études d'évaluation des impacts potentiels qu'elles pourraient engendrer sur les droits fondamentaux des migrants, ainsi que sur leur vie et sécurité lors de la traversée des frontières.²⁷³ Cela est d'autant plus préoccupant que les migrants tentant de franchir les frontières internationales sans être détectés par les autorités sont, de facto, parmi les populations les plus vulnérables et précaires, exposées à la violence.²⁷⁴ Les technologies de surveillance, incluant à la fois les systèmes d'information et les technologies de l'IA, renforcent les structures de la surveillance et du contrôle des États tout en exacerbant donc la vulnérabilité des migrants.²⁷⁵ Elles conduisent à la déshumanisation de ces derniers par l'instrumentalisation de leurs corps, désormais exploités comme sources de données personnelles sensibles collectées par les États.²⁷⁶ Dès lors, plusieurs droits fondamentaux des migrants, pourtant protégés par les législations internationales et nationales, se trouvent susceptibles de graves violations (droit à la vie et à la liberté, droit à la protection de la vie privée, droit à des procès justes et équitables, etc.).

Toutefois, tous ces risques sont encore mal connus du public et n'ont même attiré l'attention du monde académique que récemment. La compréhension d'une telle méconnaissance nécessite absolument de tenir compte d'au moins trois facteurs liés non seulement à la réalité du champ de surveillance des migrations, mais aussi aux logiques d'introduction de toute nouvelle technologie dans la vie sociétale de manière globale. Primo, les manières dont les innovations technologiques sont développées et mises en application

²⁷² Les technologies numériques aux frontières : une menace pour les personnes en situation de déplacement. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2023.

https://www.ohchr.org/fr/stories/2023/10/digital-technologies-borders-threat-people-move?_cf_chl_rt_tk=JzAIZ04E8FBkJwOKU0uCFb6CnGIUPH3IC0Eaa71YiFE-1717873359-0.0.1.1-5012

²⁷³ McGregor, Lorna, et Petra Molnar. Digital Border Governance: A Human Rights Based...op. cit.

²⁷⁴ *Report of the Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance* (A/75/590). 2020. <https://www.ohchr.org/en/special-procedures/sr-racism>

²⁷⁵ Mitsilegas, Valsamis. "Immigration Control in an Era of Globalization: Deflecting Foreigners, Weakening Citizens, and Strengthening the State." *Indiana Journal of Global Legal Studies*, vol. 19, no. 1, 2012, pp. 3–60. *JSTOR*.

<https://doi.org/10.2979/indjglolegstu.19.1.3>

²⁷⁶ Ibid.

dans le domaine de la gestion des migrations et des frontières européennes se caractérisent par leur opacité,²⁷⁷ ce qui prive le public d'accéder aux informations relatives à leurs effets potentiels sur les migrants.²⁷⁸ Secundo, la perception des migrants comme étant des personnes à risque rend en quelque sorte permis de les considérer comme des cobayes sur qui les diverses technologies de surveillance pourraient être utilisées à titre d'expérimentation avant d'être généralisées pour la surveillance des citoyens européens.²⁷⁹ La troisième raison revient à l'idée mise en évidence par Jérôme Valluy dans son ouvrage récent intitulé « *Humanité et Numérique(s) : De l'histoire de l'informatique en expansion sociétale... au capitalisme de surveillance et d'influence (1890-2023)* » concernant l'existence d'un décalage spatio-temporel entre le *temps de conception* de toute innovation technologique et le *temps de son expansion sociétale*.²⁸⁰ Alors que le premier temps se caractérise par un discours enchanté vis-à-vis de l'innovation, le deuxième temps se trouve quant à lui marqué par un discours plus critique, car les populations commencent à subir consciemment les effets pervers de ces dernières.²⁸¹ Dans le cadre de la gestion des migrations, les décisions liées au renforcement des technologies de surveillance datent pratiquement des deux dernières décennies uniquement, ce qui fait que l'on est encore dans le premier temps, dominé par des discours enchantés sur les outils technologiques, en réalité ceux des industries de sécurité, des États européens et des agences de surveillance des frontières de l'UE, des agents ayant encore une position plus ou moins dominante à l'intérieur du champ de surveillance des migrations. Ces agents diffusent des discours mettant en valeur 'l'efficacité et l'efficience' que les technologies pourraient apporter à la gestion de la migration, tout en soulignant la vulnérabilité non des migrants mais surtout des États européens.²⁸²

²⁷⁷ Voir par exemple Milivojevic, Sanja. « Artificial intelligence, illegalised mobility and lucrative alchemy of border utopia...op. cit.

²⁷⁸ Même les ONG humanitaires impliquées dans le domaine de la surveillance des migrations rencontrent souvent des difficultés d'accès à des informations crédibles concernant l'utilisation de certaines technologies dans la gestion la migration. À titre d'illustration, les ONG Human Rights Watch et Border Forensics, dans leur enquête sur les événements d'interception de migrants survenus en mer Méditerranée (voir Introduction), ont fait état de l'opacité qui entoure les activités de Frontex, soulignant que cette dernière a refusé leur demande d'accès aux informations liées à ses échanges avec les gardes-côtes libyens. Voir Sunderland, Judith, Lorenzo Pezzani. « Airborne Complicity Frontex Aerial Surveillance Enables Abuse...op. cit.

²⁷⁹

²⁸⁰ Valluy, Jérôme. *Humanité et numérique(s) – De l'histoire de l'informatique en expansion sociétale... au capitalisme de surveillance et d'influence (1890-2023)*, TERRA-HN-éditions, Collection HNP, 2023, pp. 39-40. <http://www.reseau-terra.eu/article1347.html>

²⁸¹ Ibid.

²⁸² Pour une lecture critique de ces discours, voir Dubernet, Cécile. « Qui est vulnérable ? Une analyse critique du discours public de l'agence européenne Frontex », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 34 - n°2 et 3 | 2018, <http://journals.openedition.org/remi/11181> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.11181>

Les migrants, quant à eux, motivés par une forte volonté de rejoindre « le paradis européen » à tout prix, s'adaptent aux dispositifs de contrôle des frontières, y compris les technologies de surveillance, et développent des attitudes de résistance pour y faire face. La vulnérabilité qui caractérise leurs conditions ne signifie aucunement qu'ils sont des agents passifs sans aucune marge d'action face à ces dispositifs. En fait, en internalisant la peur d'être détectés comme des personnes à risque,²⁸³ les migrants développent progressivement tout au long de leur trajectoire migratoire des tactiques pour échapper à la détection par les autorités. Ainsi, la continuité des arrivées de migrants aux pays de l'UE malgré le renforcement des technologies de surveillance à ses frontières extérieures remet en cause l'efficacité présumée de ces technologies et leur capacité à dissuader les individus d'emprunter les routes vers l'UE. Une réflexion approfondie devrait donc être menée sur les implications négatives que pourraient générer ces technologies sur les migrants. Une telle réflexion nécessite pourtant de déconstruire le mythe de neutralité technologique. Cette déconstruction est l'une des conditions sine qua non pour pouvoir mettre en place de cadres juridiques clairs réglementant l'usage de ces technologies et définissant les parties responsables de leurs effets.

Section 1 : Les droits fondamentaux des migrants sous la menace des technologies de surveillance

Les technologies déployées pour la surveillance des migrations présentent des risques potentiels majeurs pour la vie et les droits fondamentaux des migrants. Les drones, les tours de surveillance équipées de détecteurs de mouvement, de caméras et d'autres dispositifs technologiques pourraient pousser les migrants à emprunter des routes moins directes et plus dangereuses pour éviter d'être détectés.²⁸⁴ Ce faisant, ces technologies permettant également aux États et aux organisations de se distancier de la responsabilité des SAR.²⁸⁵ Ainsi, les technologies de surveillance peuvent violer les droits fondamentaux des migrants, notamment leurs droits à la vie et à la liberté de circulation.²⁸⁶ Bien que les partisans du renforcement du contrôle des frontières extérieures de l'UE insistent sur le fait que la liberté de circulation doit

²⁸³ Ceyhan, Ayse. « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration...op. cit.

²⁸⁴ McGregor, Lorna, Petra Molnar. Digital Border Governance: A Human Rights Based...op. cit. p. 13.

²⁸⁵ Ibid.

²⁸⁶ Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 'Observation générale no 5 (2020) sur les droits des migrants à la liberté et à la protection contre la détention arbitraire', CMW/C/32/R.2, 2021. au V.A.B. <https://www.ohchr.org/en/documents/general-comments-and-recommendations/general-comment-no-5-2021-migrants-rights-liberty#>

être exercée dans le respect du droit encadrant la mobilité,²⁸⁷ certaines technologies peuvent même entraver la capacité des migrants à jouir de ces droits tels qu'ils sont consacrés par ce droit. Par exemple, Eurosur pourrait être considéré comme un instrument qui empiète sur le droit des personnes en déplacement de demander l'asile, tel que consacré par la Convention de Genève de 1951 et le protocole du 31 janvier 1967, car il est utilisé pour empêcher les migrants d'atteindre le territoire européen.²⁸⁸



Figure 9 : Photo à l'intérieur du camp incendié de Moria, Lesvos. Source : Kenya-Jade Pinto, 2020

Cependant, tous ces droits semblent ne pas bénéficier aux migrants de la même importance que pour les autres catégories de la société. Une fois encore, la théorie du sociologue Giorgio Agamben peut rendre compte de cette différenciation dans la jouissance des droits. Son concept d'« inclusion exclusive », qui renvoie à la manière dont le souverain est capable d'exclure une catégorie de la population de la « communauté politique », la

²⁸⁷ France 24. « Maroc - Tunisie - Mauritanie : L'Union Européenne a-t-elle financé des opérations secrètes contre les migrants ? » YouTube, 2024. (traduit de l'arabe). <https://www.youtube.com/watch?v=otyriqc9FZc>

²⁸⁸ Andersson, Ruben. "Hunter and Prey: Patrolling Clandestine Migration in the Euro-African Borderlands". *Anthropological Quarterly*, vol. 87, no. 1, 2014, pp. 119–49. *JSTOR*, <http://www.jstor.org/stable/43652723>

dépouillant de son statut juridique et la transformant en une « vie nue »,²⁸⁹ permet de comprendre comment cette différenciation des droits est perçue comme naturelle lorsque des interventions sont faites contre les migrants au nom de la soi-disant garantie de l'intérêt commun.²⁹⁰ Ainsi, l'immigrant s'approche de la figure de l'*homo sacer*, exposé inconditionnellement à tous les risques sans que ceux qui les causent soient sanctionnés pour leurs actes. Bien évidemment, tous les migrants ne reçoivent pas le même traitement ; les immigrés investisseurs et ceux qui peuvent obtenir un visa sont autorisés à entrer sur le territoire européen,²⁹¹ tandis que les plus vulnérables sont empêchés d'y entrer ou même de s'en approcher. Si ces derniers parviennent malgré tout à franchir la frontière, ils sont expulsés.²⁹² Les centres de détention pour migrants en Libye, les conditions de vie dans certains camps de pays d'Europe²⁹³ ou encore les pratiques de déplacement forcé auxquelles sont soumis les migrants dans les pays d'Afrique du Nord sont des exemples manifestes de violations du droit à la vie digne et à la liberté.²⁹⁴ « *Le fait de nous transporter dans des villes que nous ne connaissons pas est ce qui nous fait le plus peur* »,²⁹⁵ nous dit Khalid, un jeune immigrant de 28 ans qui tente depuis 2014, sans succès, de rejoindre l'Espagne à partir de la ville de Nador. Issu d'une famille pauvre, il nous raconte comment les autorités les transportent de temps en temps avec d'autres migrants, après avoir été détectés lors de leurs tentatives de s'infiltrer dans des camions pour embarquer sur un bateau, vers des villes à l'intérieur du royaume. « *Ils nous mettent dans un car et prennent des photos de nous pour les envoyer aux Espagnols afin de recevoir l'aide de l'UE. L'UE leur dit aussi de nous donner à manger, mais parfois tu restes affamé, parfois tu obtiens seulement un pain et un fromage si tu réussis à l'avoir.* »²⁹⁶ Nous ne disposons pas de suffisamment d'informations objectives et

²⁸⁹ O'Donoghue, Amy. "Sovereign Exception: Notes on the Thought of Giorgio Agamben." CLT, 2015.

<https://criticallegalthinking.com/2015/07/02/sovereign-exception-notes-on-the-thought-of-giorgio-agamben/>

²⁹⁰ Molnar, Petra. "We Are Here Because You Were There:" Techno-Racism and Exclusion at Digital Borders", 2023. (texte soumis par P. Molnar pour examen par des chercheurs, dont je faisais partie).

²⁹¹ Ibid. cela rejoint notre idée d'une « fortress Europe sélective ».

²⁹² Nous faisons référence à la déportation des immigrants vers leurs pays d'origine ou leur renvoi vers des « pays tiers sûrs ».

²⁹³ « Les centres de rétention en Europe centrale », *Le Courrier des pays de l'Est*, vol. 1060, no. 2, 2007, pp. 25-37. <https://doi.org/10.3917/cpe.072.0025>

²⁹⁴ Gasteli, Nissim et al. "Comment l'argent de l'UE permet aux pays du Maghreb d'expulser des migrants en plein désert". *Le Monde*, 2024. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/05/21/comment-l-argent-de-l-union-europeenne-permet-aux-pays-du-maghreb-de-refouler-des-migrants-dans-le-desert_6234489_3212.html

²⁹⁵ Khalid. Entretien personnel avec un immigrant. 31 Mai 2024.

²⁹⁶ Ibid.

claires pour confirmer de tels propos, mais les pratiques de déplacements des migrants sont largement documentées.²⁹⁷

L'exploitation abusive des données personnelles et l'intrusion dans la vie privée des individus constituent des menaces majeures que posent les technologies de surveillance pour les migrants.²⁹⁸ Ceux-ci semblent pourtant ne pas en être pleinement conscients, comme s'ils étaient placés au sein d'un ban-opticon,²⁹⁹ identifiés et surveillés sans le savoir. En effet, Le fonctionnement des différents systèmes d'information européens porte en germe des risques imminents pour le droit à la protection des données personnelles et de la vie privée des personnes, tel qu'il est garanti par les articles 7 et 8 de la CEDH, et plus particulièrement le RGPD. La mise en place d'un système d'information centralisé recueillant les données des personnes en déplacement présente le risque d'un glissement fonctionnel potentiel (fonction creep),³⁰⁰ pouvant saper les principes de limitation des finalités et de proportionnalité. De même, le feu vert octroyé aux autorités répressives pour accéder, même sous certaines conditions, aux données contenues dans ces systèmes exacerbe ce risque et ignore l'obligation d'obtenir le consentement de l'individu pour tout traitement de ses données personnelles.³⁰¹

En outre, le volume gigantesque de données accumulées dans les systèmes d'information européens pendant des années, y compris des données non nécessaires pour la gestion de la migration, pourrait engendrer des problèmes de performance et des correspondances erronées.³⁰² Par ailleurs, les camps de



²⁹⁷ Gasteli, Nissim et al. "Comment l'argent...op. cit.

²⁹⁸ Eglė Kavoliūnaitė-Ragauskienė. "Right to Privacy and Data Protection Concerns Raised by the Development and Usage of Face Recognition Technologies in the European Union." *Journal of Human Rights Practice*, 2024. <https://doi.org/10.1093/jhuman/huad065>

²⁹⁹ Concept emprunté à Didier Bigot.

³⁰⁰ Kenk, V.S., Križaj, J., Štruc, J. & Dobrišek S.. "Smart Surveillance Technologies in Border Control...op. cit. Voir également Schindel, Estela. Biométrie, normalisation des corps et contrôle des frontières dans l'Union européenne. *Politika*, 2018. <https://www.politika.io/fr/article/biometrie-normalisation-corps-contrôle-frontieres-lunion-europeenne>

³⁰¹ Le §32 du RGPD dispose que « Le consentement devrait être donné par un acte positif clair par lequel la personne concernée manifeste de façon libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au traitement des données à caractère personnel la concernant, par exemple au moyen d'une déclaration écrite, y compris par voie électronique, ou d'une déclaration orale. »

réfugiés, les réseaux sociaux et les téléphones portables des migrants sont également utilisés par les autorités pour la collecte et le traitement de leurs données, ce qui conduit parfois à des discriminations raciales à l'égard de certains migrants.³⁰³ Pire encore, le droit à la protection de la vie privée se trouve en danger lorsque des données sensibles sont échangées avec des pays en dehors de l'Europe en vertu des accords qui lient l'UE avec ces pays. Par exemple, les données PNR partagées avec les États-Unis, y compris celles qui sont sensibles et révèlent les croyances religieuses, l'origine raciale ou ethnique, la santé, etc., des passagers, pourraient donner lieu à des profilages raciaux contre certains passagers aux États-Unis.³⁰⁴

Le profilage racial et les traitements discriminatoires sont des pratiques dont la survenance est très probable lorsque les technologies de surveillance sont mobilisées à l'encontre des populations vulnérables telles que les migrants.³⁰⁵ En visant à détecter les intentions des gens par l'analyse de leurs micro-traités (voix, mouvements des yeux, température, etc.), les décisions prises avec l'aide des algorithmes et les détecteurs de mensonges utilisés aux frontières pour interviewer les migrants, tels que iBorderCtrl, pourraient générer des analyses biaisées.³⁰⁶ Les signes et les attitudes interprétés par le logiciel comme des comportements suspects pourraient être uniquement le fruit de la fatigue, de la peur que les migrants éprouvent suite à des journées très difficiles, ou encore de la difficulté de s'exprimer dans une langue qui n'est pas la leur, entre autres.

La place cruciale des données personnelles et la manière dont elles sont traitées pour l'exercice d'une surveillance de masse sur les populations ont été largement expliquées par les chercheurs. Dans *L'Âge du Capitalisme de Surveillance*, la sociologue Shoshana Zuboff démontre comment la vie humaine est de nos jours monétisée par les géants de la technologie à travers l'extraction des données personnelles.³⁰⁷ Utilisées comme des ressources primaires de ce capitalisme,³⁰⁸ les aspects de la vie humaine sont transformés en « surplus

³⁰² Ibid.

³⁰³ Alajak, Kinan el al. "The dangers and limitations of mobile phone screening in asylum processes". Forced Migration Review, 2024. <https://www.fmreview.org/digital-disruption/alajak-ozkul-leurs-dekker-salah/>

³⁰⁴ Mitsilegas, Valsamis. "Immigration Control in an Era of Globalization: Deflecting Foreigners...op. cit.

³⁰⁵ Meredith, Catherine et al. Digital disruption and displacement. Forced Migration Review, 2024. <https://www.fmreview.org/digital-disruption/>

³⁰⁶ Biddle, Sam. "Artificial intelligence experts issue urgent warning against facial scanning with a "dangerous history". The Intercept, 2018. <https://theintercept.com/2018/12/06/artificial-intelligence-experts-issue-urgent-warning-against-facial-scanning-with-a-dangerous-history/>

³⁰⁷ Zuboff, Shoshana. *The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*. New York. PublicAffairs, 2019.

<https://we.riseup.net/assets/533560/Zuboff%2C+Shoshana.The+Age+of+Surveillance+Capitalism.2019.pdf>

³⁰⁸ Ibid. p. 15.

comportemental », permettant aux industries technologiques de prédire les préférences et les attitudes des individus.³⁰⁹ Sous ce système, les compagnies technologiques sont en constante recherche de ressources primaires d'où elles peuvent extraire des données sur les comportements, incluant tous les aspects de la vie humaine (les voix, les images faciales, les "likes", etc.). Plus encore, les praticiens du capitalisme de surveillance, explique Shoshana Zuboff, utilisent les données des individus afin d'influencer leurs choix et attitudes, et pousser leurs comportements vers des résultats rentables,³¹⁰ donnant ainsi lieu à un nouveau pouvoir appelé l'*instrumentarianism*.³¹¹

De manière similaire³¹² et complémentaire, le « data colonialism » est un autre cadre analytique pertinent pour la compréhension des logiques qui sous-tendent la collecte et le traitement des données personnelles des migrants. Tout en mettant en évidence la grande asymétrie existante entre ceux qui développent les technologies de surveillance et les communautés à partir desquelles les données sont extraites,³¹³ le data colonialism permet de mieux appréhender, par exemple, l'implication de plusieurs entreprises et organisations financées par les pays occidentaux dans l'établissement et le développement des technologies qui collectent les données personnelles des migrants dans certains pays du continent africain. Les données subissent dans ce cadre des pratiques d'extraction prédatrice développées par des acteurs occidentaux, de la même manière que le colonialisme s'est historiquement approprié le territoire et les ressources.³¹⁴

³⁰⁹ Ibid. pp. 48-69.

³¹⁰ Ibid. p. 14.

³¹¹ Ibid.

³¹² Greenwood, Faine. "Data Colonialism, Surveillance Capitalism and Drones." *Mapping Crisis: Participation, Datafication and Humanitarianism in the Age of Digital Mapping*, edited by Doug Specht, University of London Press, 2020, pp. 89–118. *JSTOR*, <http://www.jstor.org/stable/j.ctv14rms6g.12>

³¹³ Miller, Tood. "The Walls Have Eyes: A Podcast with Petra Molnar". The Border Chronicle, 2024. <https://www.theborderchronicle.com/p/the-walls-have-eyes-a-podcast-with>

³¹⁴ Greenwood, Faine. "Data Colonialism, Surveillance...op. cit.

et doit évoluer à son rythme,³¹⁵ et malgré l'usage accru des technologies de surveillance dans la gestion de la migration et les risques majeurs qu'il présente, il n'existe à ce jour aucun encadrement juridique claire, aussi bien au niveau régional européen qu'international, de l'usage des technologies dans la gestion de la migration.

En effet, la mise en place d'un cadre juridique qui régleme l'usage des technologies dans la surveillance de la migration n'est qu'une 'réflexion après coup'.³¹⁶ Dès lors, se pose la question des raisons derrière ce manque de régulation. Est-ce uniquement la conséquence de facteurs objectifs liés à la rapidité avec laquelle les technologies se développent de nos jours ou s'agit-il également du fruit d'un choix politique ? Il est vrai que les développements rapides et constants des technologies rendent difficile l'adaptation du droit aux évolutions de la société et pourraient mettre en péril la stabilité juridique si les lois changent constamment.³¹⁷ Mais il convient également de souligner la possibilité que le vide juridique, ou le non-droit pour reprendre les termes de Jean Carbonnier,³¹⁸ qui caractérise l'usage des technologies de surveillance dans la gestion de la migration soit un choix délibéré. L'avocate et anthropologue américaine Petra Molnar soutient cette hypothèse. Pour elle :

*« Différentes juridictions, y compris le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, considérés comme des États de destination pour la migration, créent et recréent délibérément des lois opaques et introduisent des exemptions et une discrétion ministérielle dans un système de prise de décision déjà discrétionnaire. Avec la volonté d'innover et de numériser la migration, la création de ces zones d'ombre juridique sans responsabilité et surveillance est très délibérée afin de permettre la création de zones opaques d'expérimentation technologique qui ne seraient pas autorisées de la même manière dans d'autres espaces ».*³¹⁹

Le cas de l'UE avant 2024 ne diffère pas des exemples de pays évoqués par Petra Molnar. Toutefois, les choses ont récemment évolué en Europe, notamment avec l'adoption en mai 2024 de « l'AI Act », la première réglementation de l'IA au monde. Ce règlement vise

³¹⁵ Ringelheim, Julie. « Droit, contexte et changement social », Revue interdisciplinaire d'études juridiques, vol. 70, no. 1, 2013, pp. 157-163. <https://doi.org/10.3917/riej.070.0157>

³¹⁶ Mitsilegas, Valsamis. "Immigration Control in an Era of Globalization...op. cit.

³¹⁷ Bouix, Caroline. "Les notions indéterminées, entre adaptation et sécurité". OpenEditions Books, 2016, pp. 271-291. <https://books.openedition.org/putc/2985?lang=en>

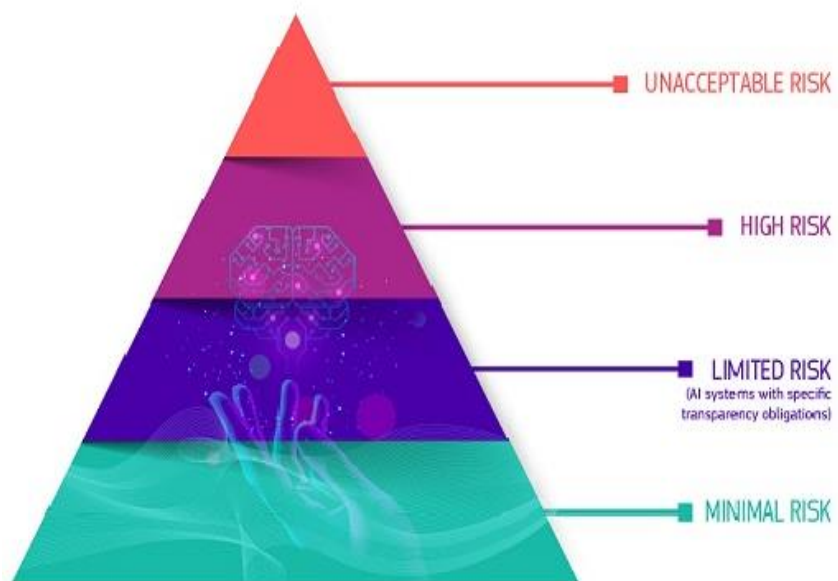
³¹⁸ Jean Carbonnier, *Flexible droit - Pour une sociologie du droit sans rigueur*, Paris : L.G.D.J. 2007 (10ème ed.), p.28 cité in Valluy, Jérôme. « Théorie des Politiques Publiques Organisation de l'Etat et Action Publique ». Terra-HN. <http://www.reseau-terra.eu/article1466.html>

³¹⁹ Molnar, Petra. "We Are Here Because You Were There:" Techno-Racism...op cit.

à « promouvoir l'adoption d'une intelligence artificielle (IA) centrée sur l'humain et digne de confiance ». ³²⁰

Pour ce faire, et en raison de la difficulté de prévoir l'évolution des technologies de l'IA dans les années à venir, ³²¹ l'AI Act s'appuie sur une approche par les risques. Cette approche considère les technologies de l'IA comme une boîte noire dont le contenu est difficile à connaître et se concentre donc sur leurs usages par rapport aux droits fondamentaux. ³²² En fonction de cela, un niveau de risque est associé et une obligation réglementaire est imposée. Schématiquement, le règlement interdit l'usage de certaines technologies présentant

un risque estimé « inacceptable », comme le « score social » ³²³ et toutes les technologies ayant pour « objectif ou pour effet de perturber substantiellement le comportement humain », ³²⁴ etc. De surcroît, l'AI Act définit une catégorie d'importance



Source : Commission européenne

considérable pour notre étude, comprenant toutes les technologies jugées « à haut risque », telles que les systèmes d'identification biométrique à distance, ³²⁵ les systèmes de catégorisation biométrique ³²⁶ et les systèmes de reconnaissance des émotions, qui ne sont pas interdits par l'Act. ³²⁷ En ce qui concerne les autres technologies d'IA, le règlement impose uniquement des obligations d'information. Ainsi, un certain nombre de technologies de l'IA utilisées dans le domaine de la gestion de la migration se trouvent classées par cette

³²⁰ Parlement européen. Artificial Intelligence Act. P9_TA(2024)0138, 2024. §1.

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2024-0138_EN.pdf

³²¹ Réglementation européenne de l'IA - enjeux, risques et opportunités. Salon Data, Youtube, 2023.

https://www.youtube.com/watch?v=dIDyG_sucpQ&list=WL&index=4

³²² Ibid.

³²³ AI Act. §31.

³²⁴ Ibid. §29.

³²⁵ Ibid. §54.

³²⁶ Ibid. §30.

³²⁷ Ibid. §54.

réglementation soit dans la catégorie des technologies interdites, soit surtout dans la catégorie des technologies à haut risque.

En outre, les efforts et l'influence des ONG défendant les droits fondamentaux, ainsi que ceux du Défenseur des Droits, ont conduit à ce que le règlement réserve spécifiquement certaines dispositions à la protection des droits des migrants.³²⁸

*« Les systèmes d'IA utilisés dans la gestion de la migration, de l'asile et du contrôle des frontières affectent des personnes souvent en situation particulièrement vulnérable et dépendantes du résultat des actions des autorités publiques compétentes. L'exactitude, la nature non discriminatoire et la transparence des systèmes d'IA utilisés dans ces contextes sont donc particulièrement importantes pour garantir le respect des droits fondamentaux des personnes concernées, notamment leurs droits à la libre circulation, à la non-discrimination, à la protection de la vie privée et des données personnelles, à la protection internationale et à une bonne administration. Il est donc approprié de classer comme étant à haut risque, dans la mesure où leur utilisation est autorisée par le droit pertinent de l'Union et national, les systèmes d'IA destinés à être utilisés par ou pour le compte des autorités publiques compétentes ou par les institutions, organes, bureaux ou agences de l'Union chargés de missions dans les domaines de la gestion de la migration, de l'asile et du contrôle des frontières, tels que les polygraphes et outils similaires, pour évaluer certains risques posés par les personnes entrant sur le territoire d'un État membre ou demandant un visa ou l'asile, pour assister les autorités publiques compétentes dans l'examen, y compris l'évaluation de la fiabilité des preuves, des demandes d'asile, de visa et de permis de séjour et des plaintes associées dans le but d'établir l'éligibilité des personnes demandant un statut, à des fins de détection, de reconnaissance ou d'identification des personnes dans le cadre de la gestion de la migration, de l'asile et du contrôle des frontières, à l'exception de la vérification des documents de voyage ».*³²⁹

En lisant cet extrait, il apparaît que les institutions européennes reconnaissent enfin la gravité des risques que pourrait poser l'IA dans le contexte de la gestion de la migration. Toutefois, il convient de souligner que les dispositions de l'AI Act s'appliqueront uniquement à certains systèmes d'IA utilisés sur le territoire européen. Sont donc exclus de son champ d'application tous les systèmes de reconnaissance faciale ou de surveillance de certains produits vendus par les entreprises basées en Europe pour être déployés dans des territoires extérieurs, où ils sont utilisés pour exercer une répression accrue sur certaines communautés.³³⁰ De plus, les dispositions contenues dans l'Acte mettront du temps avant d'entrer en vigueur. En effet, la date d'application de l'Acte est fixée à 24 mois après son entrée en vigueur avec certaines exceptions. L'Acte précise également qu'il « ne s'applique

³²⁸ An EU Artificial Intelligence Act for Fundamental Rights A Civil Society Statement. EDRI, PICUM, ANEC. 2021. <https://edri.org/wp-content/uploads/2021/12/Political-statement-on-AI-Act.pdf> & Le Défenseur des droits. Technologies biométriques : l'impératif respect des droits fondamentaux, 2021.

https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=20934#

³²⁹ AI Act. §60.

³³⁰ Boucher, Gabrielle. « Les algorithmes et l'intelligence artificielle contre les étrangers en Europe ». *Plein droit*, vol. 140, no. 1, 2024, pp. 31-34. <https://doi.org/10.3917/pld.140.0033>

aux systèmes d'IA à haut risque qui ont été mis sur le marché ou mis en service avant la date générale d'application de celui-ci que si, à partir de cette date, ces systèmes font l'objet de modifications significatives dans leur conception ou leur objectif prévu ». En fin, les systèmes d'IA qui sont des composants des systèmes informatiques à grande échelle qui ont été mis sur le marché ou mis en service avant 36 mois après la date d'entrée en vigueur de l'Acte doivent être rendus conformes à ce règlement d'ici le 31 décembre 2030.³³¹

Cependant, alors que le temps important entre la date d'adoption de l'acte et celle de son entrée totale en vigueur est présenté comme une condition nécessaire pour garantir « la sécurité juridique, assurer une période d'adaptation appropriée pour les opérateurs et éviter toute perturbation du marché »,³³² il est crucial de se demander comment agir si, d'ici 2030, des technologies d'IA ayant des effets néfastes sur les migrants venaient à être adoptées ? Cette hypothèse n'est pas si éloignée de la réalité. Le nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile, adopté en mai 2024, s'est accompagné d'une réforme du règlement de la base de données Eurodac, visant entre autres à diversifier les types de données collectées, à prolonger leur durée de stockage, et à inclure également les enfants dès l'âge de six ans, bien que l'âge minimal pour consentir librement au traitement des données personnelles en Europe soit de 16 ans.³³³

Section 3 : Les limites des technologies de surveillance : adaptation des migrants et des passeurs

« Nous étions quatre personnes : moi-même, mon ami Said, un homme d'Oujda et un autre de Rif âgé de 50 ans. Le membre de la mafia à qui nous avons payé trois millions de DH pour assurer notre déplacement de la Roumanie à l'Italie, en passant par la Hongrie et la Slovaquie, a parlé avec une autre personne pour nous transporter en voiture et franchir la frontière entre la Roumanie et la Hongrie. L'idée consistait à nous rapprocher de cette frontière, et avant d'arriver à la douane, nous devions sortir de la voiture et traverser la frontière à pied pour rejoindre le chauffeur de l'autre côté, en Hongrie. Le membre de la mafia nous a donné une carte indiquant les points où nous allions rencontrer le chauffeur de l'autre côté de la frontière et nous a demandé d'envoyer au chauffeur, de manière constante, notre position géographique pour qu'il sache exactement où nous étions. La douane à la

³³¹ AI Act. Article 111.

³³² AI Act. §117.

³³³ RGPD. Article 8.

frontière, nous a dit le membre de la mafia, utilise un logiciel qui perturbe le signal de sorte que les coordonnées géographiques changent constamment. Du coup, nous devons envoyer des coordonnées actualisées toutes les minutes à notre chauffeur ». Hamid, immigrant âgé de 37 ans.

Les effets générés par l'extension de l'usage des technologies de surveillance aux frontières extérieures de l'UE ne se répercutent pas seulement sur les migrants eux-mêmes, mais touchent également les personnes qui les aident à traverser les frontières internationales vers l'Europe. Connus sous le nom de passeurs, trafiquants ou contrebandiers, ces individus se sont trouvés dans l'obligation de s'adapter et d'améliorer leurs méthodes face aux mesures de renforcement de la surveillance et des contrôles des frontières européennes. En réalité, et contrairement à l'idée reçue selon laquelle le phénomène de la contrebande est la cause de la migration illégale, la contrebande est plutôt une réaction aux contrôles des frontières.³³⁴ Selon Hein de Haas, « *les contrôles aux frontières ont contraint les migrants à emprunter des routes plus dangereuses et les ont rendus de plus en plus dépendants des passeurs pour traverser les frontières* ». ³³⁵

Avec l'expansion et le renforcement de l'usage des technologies de surveillance aux frontières, les passeurs ont dû développer des tactiques de contournement et d'adaptation aux nouvelles technologies déployées, ce qui a donné lieu à ce que Dana Diminescu appelle une *professionnalisation informatique des passeurs*.³³⁶ Les propos de Hamid³³⁷ confirment cette idée et révèlent deux faits très importants à souligner. D'une part, il existe des technologies utilisées par les autorités européennes dans la lutte contre l'immigration illégale sur lesquelles le public, y compris les chercheurs, n'a pas encore d'information en raison de l'opacité qui les entoure,³³⁸ comme l'outil technologique déformant les données de localisation près de la frontière entre la Hongrie et la Roumanie. D'autre part, la prise en compte par les trafiquants de l'existence de tels outils les pousse à développer des tactiques pour les contourner, tout en les enseignant également aux immigrants.

³³⁴ De Haas, Hein. "Smuggling is a reaction to border controls, not the cause of migration." Oxford Martin School, 2013. <https://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/blog/smuggling-is-a-reaction-to-border-controls-not-the-cause-of-migration#>

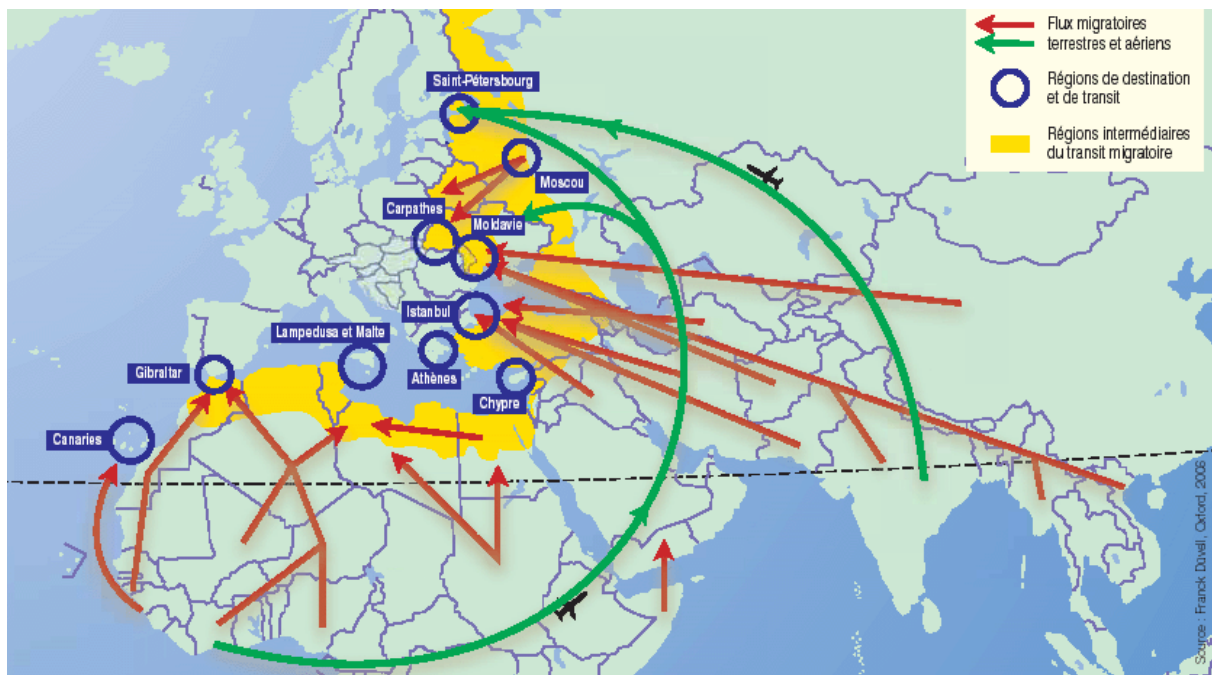
³³⁵ Ibid.

³³⁶ Diminescu Dana. Le "système D" contre les frontières informatiques. In: Hommes et Migrations, n°1230, Mars-avril 2001. Europe, ouvertures à l'est. pp. 28-33. *citée in* Ceyhan, Ayse. « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration...op. cit.

³³⁷ Hamid. Entretien personnel avec un immigrant. 05 juin 2024.

³³⁸ Ce manque de transparence est également la raison pour laquelle la présentation que nous faisons dans cette étude des technologies déployées dans la surveillance de la migration demeure extensive et non exhaustive.

Par conséquent, la capacité de renforcement de la surveillance et du contrôle des frontières, y compris par le déploiement des technologies de surveillance, à mettre fin à l'immigration illégale n'est qu'un mythe. Bien qu'ils soient conscients de la dangerosité et des risques que présente la migration illégale, les personnes cherchant à franchir les frontières internationales en direction de l'Europe continuent de poursuivre leur souhait d'atteindre ce continent.³³⁹ Les dispositions incorporées par l'individu dans et par son environnement social, son habitus en d'autres termes, ainsi que sa situation socio-économique dans son pays d'origine, sa perception de l'Europe et des avantages qu'elle offrirait, et l'expérience accumulée tout au long de son chemin migratoire vers l'Europe sont autant de facteurs qui influencent leur décision et leur action d'émigration bien plus que les mesures de surveillance et de contrôle des frontières.



Carte 3 : les principales routes migratoires vers l'Europe. Source : Alternatives économiques

Les immigrants avec qui nous sommes entretenus dans le cadre de cette étude ont tous démontré qu'ils étaient bien conscients des risques liés aux tentatives de rejoindre l'Europe de manière illégale, sans que cela ne les empêche de tenter leur chance. Hamid a réussi à arriver en Europe et à s'installer en Espagne chez l'un de ses deux grands frères qui avaient émigré avant lui. Un jour, alors qu'il était dans un tram en route pour renouveler son

³³⁹ Voir par exemple Pécoud, Antoine, Mélodie Beaujeu. "Dissuader les candidats à la migration : pourquoi les campagnes de l'UE sont un échec." The Conversation, 2024. <https://theconversation.com/dissuader-les-candidats-a-la-migration-pourquoi-les-campagnes-de-lue-sont-un-echec-224980>

passport, il a été arrêté par la police espagnole, détenu puis déporté au Maroc. À cause de cette déportation, Hamid a vécu dans un état psychologique difficile pendant quatre mois. Il n'a pas pu retourner chez sa famille dans sa ville natale, Alnif, car il avait dépensé plus de 11 millions de dirhams, collectés avec l'aide de sa famille, pour arriver en Italie et ne les avait pas encore remboursés. De plus, il ne voulait pas faire face aux commentaires des gens. Après avoir reposé pendant des semaines à Fès, il s'est dirigé vers Tanger pour tenter une nouvelle fois de rejoindre l'Espagne.

Tous les risques auxquels il a fait face lors de sa trajectoire migratoire, ses aventures avec les mafias d'une part et les autorités d'autre part, ne l'ont pas empêché de vouloir tenter une autre fois d'atteindre l'Europe. En fait, le fait de vivre en Espagne pendant quelques mois et de pouvoir travailler avec un bon salaire a constitué pour lui une raison supplémentaire de tout faire pour revenir en Europe et quitter sa ville natale où « *les conditions pour vivre dignement sont absentes* ». ³⁴⁰

La ville d'Alnif, où habitent Hamid et les autres immigrants que nous avons interviewés, appartient à un environnement géographique et culturel où la migration, aussi bien vers les villes du nord du Maroc que vers l'Europe, est très répandue. Dans une telle région, l'immigration n'est plus une exception mais la norme, et la question n'est pas tant de savoir s'il faut migrer que de savoir quand quitter l'oasis. ³⁴¹ La majorité des personnes de la population active souhaitent et tentent d'émigrer vers l'un des pays européens ³⁴² malgré les risques que les routes migratoires pourraient poser à leur vie.

« L'augmentation spectaculaire de la richesse relative parmi les ménages de migrants internationaux a accru les sentiments de privation relative chez les non-migrants et les migrants internes. L'exposition à la richesse et aux symboles de statut des migrants internationaux, notamment pendant la saison des retours pour les vacances d'été, a contribué au développement d'une culture de la migration, dans laquelle la migration internationale est perçue comme la principale voie de mobilité socio-économique ascendante ». ³⁴³

³⁴⁰ Hamid...op. cit.

³⁴¹ Pour plus d'informations sur la migration dans cette région, voir la thèse de doctorat de Hein de Haas : De Haas, Hein. *Migration and Development in Southern Morocco*. Amsterdam. Optima, 2003, p. 351.

<https://heindehaas.org/wp-content/uploads/2016/02/de-haas-2003-phd-thesis-migration-and-development-in-southern-morocco-the-disparate-socio-economic-impacts-of-out-migration-on-the-todgha-oasis-valley.pdf>

³⁴² Ibid.

³⁴³ Ibid. p. 370.

Le déploiement accru de technologies de surveillance aux frontières n'est pas, à lui seul, un facteur capable de dissuader une personne de quitter son pays d'origine de manière illégale, ni de l'empêcher d'avancer vers l'Europe une fois sur la route migratoire. Les moments passés par les migrants que nous avons interviewés tout au long de la route migratoire, leurs interactions avec d'autres immigrants et les passeurs, ainsi que leur conviction que l'immigration sera la clé pour améliorer leurs conditions de vie, semblent les pousser encore à continuer la poursuite de leur objectif.

Ali est un autre jeune migrant de 24 ans qui a décidé de quitter Alnif pour rejoindre l'Europe en empruntant la route migratoire de l'est de la Méditerranée. Sans en informer sa mère, il est arrivé en Turquie avec d'autres de ses amis le 16 août 2022. Quatre jours après son arrivée, il faisait partie d'un groupe de 100 immigrants qui a traversé la frontière de la Bulgarie. Après des jours de marche de nuit pour se cacher le plus possible des autorités et des citoyens bulgares, dans des conditions difficiles marquées par une forte pluviométrie et la rareté de l'alimentation, ils ont pu s'approcher de la capitale du pays, Sofia. Là-bas, dans une forêt, ils ont été repérés par un chasseur qui a immédiatement appelé la police. Ali et les autres immigrants ont été forcés par les autorités bulgares de revenir en Turquie après avoir été battus et dépouillés de leur argent ainsi que de presque tous leurs vêtements. En Turquie, ils se sont reposés un peu et ont acheté ce dont ils avaient besoin. Après quelques jours, ils ont franchi pour la deuxième fois la frontière bulgare, mais ont été à nouveau attrapés par la police, qui utilisait alors des lunettes infrarouges. Les nouvelles des souffrances d'Ali sont parvenues à sa mère, qui a insisté pour qu'il abandonne son objectif et revienne chez elle. Ali a décidé d'écouter sa mère, mais lorsqu'il a su que la personne à qui il avait payé l'argent pour l'aider à atteindre l'Europe ne lui rendrait pas la totalité de la somme, et parce que revenir au Maroc signifiait pour lui un retour à la case départ dans son chemin vers la réalisation de son souhait d'atteindre le « paradis européen », il a décidé de continuer ses tentatives après que son frère ait réussi à persuader leur mère. Le troisième essai d'Ali a été couronné de succès. Il est arrivé en Autriche, où il a été attrapé par l'armée qui a pris ses empreintes digitales avant de l'envoyer dans un camp. Cependant, il n'est pas resté dans le camp et s'est dirigé vers la police, à qui il a donné des informations sur son identité et les raisons de son immigration. Après cela, il a été libéré et a continué son chemin vers l'Espagne où il est installé

aujourd'hui. Pour Ali, sa situation en Europe « est meilleure à 1000 % par rapport à sa vie au Maroc, où tout ce qu'il gagnait de son travail servait uniquement à subsister ». ³⁴⁴

L'histoire d'Ali démontre comment un appel téléphonique d'un membre de la famille peut plus au moins dissuader quelqu'un de l'idée d'émigrer illégalement vers l'Europe, plus efficacement que tous les dispositifs technologiques et autres que l'UE déploie à ses frontières. Cela ne signifie pas que le renforcement de la surveillance et du contrôle des frontières n'a aucune utilité dans la dissuasion de certains migrants de continuer leur chemin vers l'Europe. Ali nous a raconté des histoires d'immigrant qui ont renoncé à cette idée après avoir été détectées par la police des pays qu'ils traversaient et forcées de revenir d'où elles venaient.

Toutefois, les migrants semblent internaliser la surveillance exercée sur eux et la considérer comme un défi nécessaire faisant partie de leur parcours vers la réalisation de leur objectif. Ainsi, ils multiplient leurs tentatives de franchissement des frontières vers l'Europe en s'adaptant aux différents mécanismes de surveillance, par exemple en choisissant de se déplacer de nuit plutôt que de jour, en utilisant des trajets éloignés des populations locales, et en achetant des vêtements neufs et propres chaque fois qu'ils veulent entrer dans un supermarché ou au centre des villes, etc. Les autres immigrants qui décident de revenir à leur pays d'origine lorsqu'ils perçoivent que les risques qu'ils encourent aux frontières ne valent pas leur vie, ne renoncent pas nécessairement à leur but d'atteindre l'Europe. D'autres stratégies de migration sont à l'œuvre et peuvent inclure le mariage avec des femmes européennes ou marocaines ayant la nationalité d'un pays européen, ou l'obtention de visas de court séjour et de rester en Europe même après l'expiration de la durée légale du visa, etc.

En tout état de cause, la migration illégale est un phénomène de grande complexité. Penser pouvoir y mettre fin avec le renforcement des technologies de surveillance aux frontières n'est qu'un mythe, mais qui ajoute des risques potentiels considérables à la vie des migrants et à leurs droits. Les politiques migratoires promouvant le renforcement de telles technologies sans être accompagnées d'études d'impact suffisantes perpétueront ces risques.

³⁴⁴ Ali. Entretien personnel avec un immigrant. 08 juin 2024.

Conclusion

L'extension des technologies de surveillance des migrations est devenue une tendance croissante dans les politiques migratoires européennes. En conséquence, la vie et les droits fondamentaux des migrants sont de plus en plus menacés en raison de l'insuffisance des études d'évaluation d'impact de ces technologies avant leur mise en œuvre. Toutefois, cette insuffisance n'a suscité de l'intérêt que récemment et de manière très limitée. L'immigrant venant du sud est perçu par les pays européens comme une figure suspecte, porteuse de risques et de menaces, nécessitant une surveillance accrue. Cette surveillance dépasse la simple volonté politique de surveiller les vies des citoyens pour garantir leur productivité et les protéger contre les risques externes (dans ce cas, les migrants).³⁴⁵ Elle se combine avec une necropolitique³⁴⁶ ciblant précisément 'l'autre' venant d'Afrique ou de pays plongés dans les crises en Asie.

L'image de l'immigrant comme étant « une personne à risque » a été construite au fil de l'histoire contemporaine. De nombreux facteurs ont participé à cette construction, nécessitant une approche complexe pour les appréhender.³⁴⁷ Cette étude en propose une et déploie la théorie de la sécuritisation pour comprendre la transformation progressive de l'immigrant en une menace à exclure du territoire européen. De fait, les origines de cette image sont ancrées dans la période coloniale et post-indépendance et se sont exacerbées au fil du temps à travers les discours politiques anti-migratoires des partis d'extrême droite. Ainsi, les deux approches fondamentales formant la théorie de la sécuritisation, comme l'argumente cette étude, doivent être utilisées conjointement pour mieux appréhender les facteurs expliquant la manière dont les immigrants sont perçus aujourd'hui.

En outre, les attaques terroristes ayant secoué les États-Unis et les pays européens depuis le début des années 2000, ainsi que l'arrivée de grands nombres d'immigrés en Europe, ont brouillé les frontières entre la figure du terroriste et celle de l'immigrant, légitimant ainsi l'exercice de davantage de surveillance des deux dans un monde incertain où les États sont à la recherche de nouveaux ennemis pour se légitimer.³⁴⁸ Les technologies de

³⁴⁵ Foucault, Michel. *Il faut défendre la société : Cours au Collège de France (1975 - 1976)*. Edition CD-ROM, 2001. p. 169. https://monoskop.org/images/9/99/Foucault_Michel_Il_faut_defendre_la_societe.pdf

³⁴⁶ Concept empreinte au sociologue et penseur Achille Mbembe. Voir par exemple Zubizarreta, Juan Hernández. "NECROPOLITICS, MIGRATIONS AND THE EUROPEAN UNION". Stop the Wall, 2019. <https://book.stophthewall.org/necropolitics-migrations-and-the-european-union/>

³⁴⁷ Voir Morin, Edgar. *Introduction à la pensée complexe*. Seuil, 1990.

³⁴⁸ Ceyhan, Ayse. « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes...op. cit.

surveillance, notamment les systèmes d'information européens, ont également contribué à cet embrouillage avant que la 'crise migratoire' de 2015 et la pandémie de COVID-19 donnent lieu à 'un état d'exception' où les idées de grand remplacement et de l'immigrant comme menace à l'économie et à l'identité européennes ont prospéré, et où l'usage accru des technologies de surveillance, y compris l'IA, est considéré comme efficace dans la lutte contre de telles menaces.

La gestion des migrations en Europe et dans son voisinage est devenue un terrain d'expérimentation des nouvelles technologies de surveillance, à l'instar d'autres espaces tels que l'Ukraine.³⁴⁹ D'énormes sommes d'argent sont en jeu, et les industries de sécurité exercent leur influence pour que les décideurs politiques adoptent les technologies dont elles sont les productrices. Deux types de technologies peuvent être distinguées : les systèmes d'information européens et les différentes technologies d'IA. Le lobbying économique auprès des institutions européennes et des agences impliquées dans la sécurisation des frontières européennes réussit souvent à faire utiliser davantage de technologies dans la surveillance de la migration, et ce face à l'incapacité des acteurs défendant les droits des migrants à faire adopter des politiques accordant plus d'importance à ces droits. La théorie du champ de Pierre Bourdieu, telle que proposée dans cette étude, permet de mieux analyser les rapports de pouvoir et de domination qui traversent le champ de surveillance des migrations. Ce faisant, elle permet également de comprendre le rôle crucial des intérêts économiques dans la sécurisation de la migration.

Les migrants, les plus faibles face aux technologies de surveillance aux frontières, se trouvent exposés à des risques majeurs pouvant mettre en péril leur vie et leurs droits fondamentaux. Les systèmes de surveillance, comme les technologies de reconnaissance faciale et les drones, pourraient cibler injustement certaines catégories d'immigrants, compromettant leurs droits fondamentaux à la vie, à la libre circulation et à la vie privée, etc. Les technologies de surveillance ne sont aucunement neutres. Les biais caractérisant les choix humains et les attitudes discriminatoires peuvent se reproduire par les technologies de surveillance. A titre d'illustration, ces technologies peuvent être utilisées pour l'accueil des

³⁴⁹ Bergengru, Vera. "How Tech Giants Turned Ukraine Into an AI War Lab". The Times, 2024. <https://time.com/6691662/ai-ukraine-war-palantir/>

Ukrainiens et des populations ayant ‘des cheveux blonds et des yeux bleus’,³⁵⁰ tandis qu’elles sont mobilisées pour exclure celles provenant des pays de l’Afrique et de l’Asie.

Toutefois, ces risques ne sont pas encore suffisamment pris en compte dans le droit. Un vide juridique caractérise l’usage des technologies de surveillance dans la gestion des migrations, et des zones d’ombre demeurent dans le règlement européen sur l’IA récemment adopté. La nécessité de développer des cadres juridiques clairs protégeant les migrants contre toute technologie menaçant leur vie et leurs droits doit donc être une priorité dans l’agenda institutionnel et politique de l’UE. Cela est d’autant plus nécessaire que, contrairement aux discours plaçant pour davantage de surveillance des migrants, les technologies de surveillance ne sont pas aussi efficaces qu’on le perçoit dans la réduction de la migration illégale et génèrent même des effets pervers qui promeuvent ce phénomène. Le concept bourdieusien d’habitus permet de saisir cette réalité, comme cela est mis en évidence dans cette étude au travers de l’analyse de la perspective de certains migrants eux-mêmes. Le potentiel de cette approche pour appréhender les interactions entre le migrant et les technologies de surveillance est néanmoins limité par l’appartenance des migrants interviewés dans ce mémoire au même environnement socio-culturel et économique. Bien que cela ne réduise en rien la portée des conclusions quant à l’efficacité relative des technologies de surveillance, la diversification de l’échantillon interrogé dans d’autres études pourrait générer des connaissances plus nuancées sur la variabilité de ces interactions.

La vision techno-solutionniste sous-tendant les politiques migratoires favorisant l’usage des technologies de surveillance dans la gestion des migrations est corroborée par la croyance en l’impartialité de ces technologies. Cependant, les choix de déploiement de toute technologie, dans tel ou tel domaine et pour tel ou tel but, sont avant tout des choix politiques. Ainsi, les limites caractérisant les choix politiques peuvent se reproduire dans et par ces technologies. La reconnaissance de cette réalité est une condition sine qua non pour la promotion des technologies respectant les droits des migrants et leur vie. Cela ne peut s’opérer sans la mise en place de mécanismes efficaces d’évaluation d’impact des technologies avant leur usage, ainsi que par la mise en place d’un cadre juridique réglementant cet usage et définissant de manière claire et sans équivoque les responsabilités sur tout effet que les technologies pourraient causer aux migrants.

³⁵⁰ Voir par exemple Rozelier, Muriel. "Le Blond, la Brute et le Raciste". Middle East Eye, 2022. <https://www.middleeasteye.net/fr/opinion-fr/ukraine-guerre-traitement-mediatique-refugies-racisme-blonds-yeux-bleus>

Bibliographie

- **Articles académiques :**

Akkerman, Mark. *Border Wars: The arms dealers profiting from Europe's refugee tragedy*. Stop Wapenhandel, Transnational Institute, 2016.

Akkerman, Mark. *The Business of Building Walls*. Stop Wapenhandel, Transnational Institute, Centre Delas, 2019.

Alajak, Kinan et al. "The dangers and limitations of mobile phone screening in asylum processes". *Forced Migration Review*, 2024.

Andersson, Ruben. "A Game of Risk: Boat Migration and the Business of Bordering Europe". *Anthropology Today*, vol. 28, no. 6, 2012. *JSTOR*.

Andersson, Ruben. "Hardwiring the Frontier? The Politics of Security Technology in Europe's Fight Against Illegal Migration". London. London School of Economics & Political Science (LSE), 2015.

Andersson, Ruben. "Hunter and Prey: Patrolling Clandestine Migration in the Euro-African Borderlands." *Anthropological Quarterly*, vol. 87, no. 1, 2014. *JSTOR*.

André, Jean-Claude. « Technique – technologie ». *Environnement, Risques & Santé*, vol. 18, no. 1, 2019.

Andreas, Peter. "Redrawing the Line: Borders and Security in the Twenty-First Century". *International Security*, vol. 28, no. 2, 2003. *JSTOR*.

Balle, Francis. « Médias : le bilan des années 80 ». *Communication & Langages*. 1989.

Balzacq, Thierry. « Théories de la sécuritisation, 1989-2018 ». *Etudes internationales*. Volume 49, numéro 1, 201. *Erudit*.

Basilien-Gainche, Marie-Laure. « The EU External Edges: Borders as Walls or Ways? ». *The Journal of Territorial and Maritime Studies*, vol. 2, no. 1, 2015. *JSTOR*,

Ben Hayes. "NeoConOpticon : The EU's security-industrial complex". *Statewatch and Transnational Institute*, 2009.

Berda, Yael. "Managing Dangerous Populations: Colonial Legacies of Security and Surveillance". *Sociological Forum*, vol. 28, no. 3, 2013. *JSTOR*,

Bergtora Sandvik, Kristin, Maria Gabrielsen Jumbert. « Les drones humanitaires ». *Revue internationale et stratégique*, vol. 98, no. 2, 2015.

Biddle, Sam. "Artificial intelligence experts issue urgent warning against facial scanning with a "dangerous history". *The Intercept*, 2018.

Bigo, Didier. « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? » *Cultures & Conflits* [Online], 31-32 | printemps-été 1998.

- Boucher, Gabrielle. « Les algorithmes et l'intelligence artificielle contre les étrangers en Europe ». *Plein droit*, vol. 140, no. 1, 2024.
- Bouix, Caroline. « Les notions indéterminées, entre adaptation et sécurité ». OpenEditions Books, 2016.
- Castagnino, Florent. « Critique des *surveillances studies*. Éléments pour une sociologie de la surveillance ». *Déviance et Société*, vol. 42, no. 1, 2018.
- Catherine Wihtol de Wenden. « La frontière, symbole de la souveraineté nationale ». Passerelle, 2019.
- Ceyhan, Ayse. « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration. Vers une gestion électronique des « personnes à risque ». *Réseaux*, vol. 159, no. 1, 2010.
- Ceyhan, Ayse. « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes ». *Cultures & Conflits*, vol. 64, no. 4, 2006.
- Ceyhann Ayse. «Terrorisme, immigration et patriotisme. Les identités sous surveillance», *Cultures & Conflits*, 44, 2001.
- Cole, Simon. «Suspect Identities: A History of Fingerprinting and Criminal Identification». (Review) Cambridge, Mass. Harvard University Press, 2001.
- Daria Davitti. «Biopolitical Borders and the State of Exception in the European Migration 'Crisis'». *European Journal of International Law*, Volume 29, Issue 4, 2018.
- De Certeau M. « The practice of everyday life ». University of California Press, 1984. cité in Ponzanesi, Sandra, Koen Leurs. « Digital Migration Practices and the Everyday ». *Communication, Culture and Critique*, Volume 15, Issue 2, 2022.
- De Haas, Hein. «Smuggling is a reaction to border controls, not the cause of migration». Oxford Martin School, 2013.
- Dichter, Thomas, Dante Disparte. «Afraid? Of What? Fear and the Rise of the Security-Industrial Complex». New America, 2018
- Diminescu Dana. « Le "système D" contre les frontières informatiques ». In: *Hommes et Migrations*, n°1230, 2001.
- Drouvot, Hubert, Gérard Verna. « Les politiques de développement technologique ». France-Paris. Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine (IHEAL), 2014.
- Dubernet, Cécile. « Qui est vulnérable ? Une analyse critique du discours public de l'agence européenne Frontex ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 34 - n°2 et 3 | 2018.
- Dumbrava, Costica. « L'intelligence artificielle aux frontières de l'Union européenne ». EPRS - Parlement européen, 2021.
- Eglė Kavoliūnaitė-Ragauskienė. «Right to Privacy and Data Protection Concerns Raised by the Development and Usage of Face Recognition Technologies in the European Union». *Journal of Human Rights Practice*, 2024.
- Ellebrecht, Sabrina. «The European Border Surveillance System EUROSUR: The Computerization, Standardization, and Virtualization of Border Management in Europe». IFSH: Institut für Friedensforschung und Sicherheitspolitik, 2013.

- Esteve, Francina. “El Rescate Como Nueva Función Europea En La Vigilancia Del Mediterráneo / Rescue as a New European Role in the Surveillance of the Mediterranean”. *Revista CIDOB d’Afers Internacionals*, no. 111, 2015. *JSTOR*.
- Flacks, Marti et al. “Historical Deployment of Technology in Migration Management. The Expanding Use of Technology to Manage Migration: Case Studies from Central America and West and North Africa”. Center for Strategic and International Studies (CSIS), 2023. *JSTOR*.
- Fuentes, Alicia. « What Are North America’s Smart Border ». UNAM.
- Gabrielsen Jumbert, Maria. “Control or rescue at sea? Aims and limits of border surveillance technologies in the Mediterranean Sea”. *Disasters*. Volume 42, issue 4, 2018.
- Geisser, Vincent. « Immigration et terrorisme : « corrélation magique » et instrumentalisation politique ». *Migrations Société*, vol. 182, no. 4, 2020.
- Gkliati, Mariana, Jane Kilpatrick. « Coopération de Frontex avec des pays tiers : examen des répercussions en matière de droits de l’homme ». *La Revue Migrations Forcées (RMF)*, 2021.
- Greenwood, Faine. “Data Colonialism, Surveillance Capitalism and Drones”. *Mapping Crisis: Participation, Datafication and Humanitarianism in the Age of Digital Mapping*, edited by Doug Specht, University of London Press, 2020 *JSTOR*.
- Gülzau, Fabian, and Steffen Mau. “Walls, Barriers, Checkpoints, Landmarks, and ‘No-Man’s-Land.’ A Quantitative Typology of Border Control Infrastructure.” *Historical Social Research / Historische Sozialforschung*, vol. 46, no. 3, 2021, *JSTOR*.
- Hippolyte d’Albis et al. « Macroeconomic evidence suggests that asylum seekers are not a “burden” for Western European countries ». *Sci. Adv.*4, eaaq0883(2018).
- Hönig, Patrick. “States, Borders and the State of Exception: Framing the Unauthorised Migrant in Europe”. *Etnofoor*, vol. 26, no. 1, 2014. *JSTOR*.
- Itohan Osayimwese, “Architecture, Migration, and Spaces of Exception in Europe”. *ABE Journal*, 11 | 2017.
- Jeandesboz, Julien. « Smartening Border Security in the European Union: An Associational Inquiry ». *Security Dialogue*, vol. 47, no. 4, 2016. *JSTOR*.
- Jones, Chris. “The development of the EU Security-Industrial Complex”. *Market Forces*, 2017.
- José Sánchez del Río et al. “Face-based recognition systems in the ABC e-Gates”. Conference (SysCon), 2015.
- Kenk, V.S., Križaj, J., Štruc, J. & Dobrišek S., “Smart Surveillance Technologies in Border Control”. *European Journal of Law and Technology*, Vol 4., No. 2., 2013.
- Lemaire, Léa. « La relocalisation des populations exilées dans l’Union européenne : incommunication ou acommunication ? ». *Hermès, La Revue*, vol. 90, no. 2, 2022.
- Lemberg Pedersen, Martin. « Private security companies and the European borderscapes. » in: Thomas Gammeltoft-Hansen, Ninna Nyberg Sørensen. “The Migration Industry and the Commercialization of International Migration”. Routledge, 2013.
- Les centres de rétention en Europe centrale. *Le Courrier des pays de l’Est*, vol. 1060, no. 2, 2007.

- Martin Lemberg Pedersen. "Private security companies and the EU border". Aalborg Universitet, 2013.
- McGregor, Lorna, Petra Molnar. "Digital Border Governance: A Human Rights Based Approach". Université d'Essex et l'ONCHR, 2023.
- Milivojevic, S. "Artificial intelligence, illegalised mobility and lucrative alchemy of border utopia". *Criminology & Criminal Justice*, 2022.
- Milivojevic, S. « Artificial intelligence, illegalised mobility and lucrative alchemy of border utopia ». *Criminology & Criminal Justice*, 0(0), 2022.
- Mitsilegas, Valsamis. "Immigration Control in an Era of Globalization: Deflecting Foreigners, Weakening Citizens, and Strengthening the State". *Indiana Journal of Global Legal Studies*, vol. 19, no. 1, 2012. *JSTOR*.
- Mitsilegas, Valsamis. "Immigration Control in an Era of Globalization: Deflecting Foreigners, Weakening Citizens, and Strengthening the State". *Indiana Journal of Global Legal Studies*, vol. 19, no. 1, 2012. *JSTOR*.
- Molnar, Petra. "We Are Here Because You Were There:" Techno-Racism and Exclusion at Digital Borders".
- Molnar, Petra. « Technology on the margins: AI and global migration management from a human rights perspective ». *Cambridge International Law Journal*, Vol. 8 No. 2, 2019.
- Monique de Saint Martin. « La notion de champ chez Bourdieu ». *Revista Brasileir De Sociologia*, 2022.
- Morokvasic, Mirjana. « Migrations et mobilités Est-Ouest après 1989 sur fond d'intégration Européenne ». *Migrations Société*, vol. 158, no. 2, 2015.
- Oberti, Mitia. « L'immigration : un atout pour le dynamisme économique ». *La vie des idées*, 2024.
- O'Donoghue, Amy. "Sovereign Exception: Notes on the Thought of Giorgio Agamben". CLT, 2015.
- Ozkul, D. « Automating Immigration and Asylum: The Uses of New Technologies in Migration and Asylum Governance in Europe ». Oxford: Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2023.
- Pallister-Wilkins, Polly. "How Walls Do Work: Security Barriers as Devices of Interruption and Data Capture". *Security Dialogue*, vol. 47, no. 2, 2016. *JSTOR*.
- Pawlak, Patryk. « Mobility and Technology : Speed Bumps And Accelerators: Emerging Issues in Transatlantic Border Management ». German Marshall Fund of the United States, 2014. *JSTOR*.
- Pécoud, Antoine, Mélodie Beaujeu. « Dissuader les candidats à la migration : pourquoi les campagnes de l'UE sont un échec ». *The Conversation*, 2024.
- Pélabay, Janie. « L'Europe et la fabrique de l'étranger ». *La Vie des idées*, 2024.
- Rijpma, J., & Vermeulen, M. "EUROSUR: saving lives or building borders?" *European Security*, 24(3), 2015.
- Ringelheim, Julie. « Droit, contexte et changement social ». *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 70, no. 1, 2013.

Sabatier, Paul A. "An Advocacy Coalition Framework of Policy Change and the Role of Policy-Oriented Learning Therein". *Policy Sciences*, vol. 21, no. 2/3, 1988. *JSTOR*.

SADIK, Giray, et Ceren KAYA. « The Role of Surveillance Technologies in the Securitization of EU Migration Policies and Border Management ». *Uluslararası İlişkiler / International Relations*, Vol. 17, No. 68, 2020.

Schindel, Estela. « Biométrie, normalisation des corps et contrôle des frontières dans l'Union européenne ». *Politika*, 2018.

Singler, Samuel. « Biometric statehood, transnational solutionism and security devices: The performative dimensions of the IOM's MIDAS ». *Theoretical Criminology*, 25(3), 2021.

Spengler, Birgit et al. "Introduction: Migrant Lives in a State of Exception". *Parallax* 27, no. 2, 2021.

Tagliapietra, Alberto. "Technologies and Borders". Policy center for the south, 2023.

Tazzioli, Martina. « Spy, Track and Archive: The Temporality of Visibility in Eurosur and Jora ». *Security Dialogue*, vol. 49, no. 4, 2018, *JSTOR*.

Tholen, Berry. « L'évolution des frontières. Évolutions et risques dans la gestion du contrôle des frontières dans les pays occidentaux ». *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 76, no. 2, 2010.

Tholen, Berry. « L'évolution des frontières. Évolutions et risques dans la gestion du contrôle des frontières dans les pays occidentaux ». *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 76, no. 2, 2010.

Valluy, Jérôme. « Théorie des Politiques Publiques Organisation de l'Etat et Action Publique ». *Terra-HN*.

WITHOL de WENDEN, Catherine. « Immigration and Globalisation ». Mahanirban Calcutta Research Group, 1999.

Zafeiropoulos, Kostas et al. "Digital Fortress Europe #1: The ecosystem of European biometric monitoring and surveillance data". European Data Journalism Network, 2022.

Zubizarreta, Juan Hernández. "NECROPOLITICS, MIGRATIONS AND THE EUROPEAN UNION". Stop the Wall, 2019.

- **Ouvrages :**

Agamben, Giorgio. Etat d'exception. Seuil, 2003.

Bourdieu, Pierre, Les règles de l'art, Paris, Seuil, 1992 ; Pierre Bourdieu, Science de la science et réflexivité, Paris, Raisons d'Agir, 2001.

Bourdieu, Pierre. Propos sur le Champ Politique. France. Presses universitaires de Lyon, 2000.

Buzan, Barry, et al. Security: A New Framework for Analysis. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1998.

De Haas, Hein. How Migration Really Works: The Facts About the Most Divisive Issue in Politics. USA, Basic Books, 2023.

De Haas, Hein. Migration and Development in Southern Morocco. Amsterdam. Optima, 2003.

Deleuze, Gilles, Félix Guattari. Mille Plateaux. Les Editions de Minsuit, 1980.

Foucault, Michel. Il faut défendre la société : Cours au Collège de France (1975 - 1976). Edition CD-ROM, 2001.

Foucault, Michel. Surveiller et Punir. France. Editions Gallimard, 1975.

Molnar, Petra. The Walls Have Eyes. USA. New Press, 21 mai 2024.

Morin, Edgar. Introduction à la pensée complexe. Seuil, 1990.

Valluy, Jérôme. Humanité et numérique(s) – De l’histoire de l’informatique en expansion sociétale... au capitalisme de surveillance et d’influence (1890-2023), TERRA-HN-éditions, Collection HNP, 2023.

Valluy, Jérôme. Rejet des exilés : Le grand retournement du droit de l’asile. France, Editions du Croquant, 2009.

Zuboff, Shoshana. The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power. New York. PublicAffairs, 2019.

- **Articles de presse et journalisme d’investigation :**

AFP. « Marine Le Pen fait l’amalgame entre immigration et terrorisme ». Libération, 2012.

Balzacq, Thierry et al. "Qu’est-ce que la « sécuritisation » ?". France culture, 2021.

Belguendouz, Abdelkrim. « L’obsession de la réadmission par L’UE ». ENASS, 2022.

Bergengru, Vera. "How Tech Giants Turned Ukraine Into an AI War Lab". The Times, 2024.

Boffey, Daniel. “EU border 'lie detector' system criticised as pseudoscience”. The Guardian, 2018.

Carpentier, Arthur, Bretonnier Marceau. « Des appareils de surveillance de Frontex sont utilisés par les gardes-côtes libyens pour intercepter illégalement des migrants ». Le Monde, 2022.

Cy Lecerf Maulpoix. « Bataille aérienne au-dessus de la Méditerranée pour sauver les exilés ou les refouler vers l’enfer libyen ». Basta, 2022.

Douo, Myriam et al. “Lobbying Fortress Europe The making of a border-industrial complex”. Corporate Europe Observtion, 2021.

« Emilie Destombes. « L’identification numérique des ressortissants d’États tiers : de la multiplication des bases de données à leur interopérabilité ». Revue de l’Union européenne, 2020.

“Eurosur: saving lives or reinforcing deadly borders?” Statewatch, 2014.

Evolution du vote FN aux principales élections, en % des inscrits ». Alternatives Economiques.

Gasteli, Nissim et al. « Comment l’argent de l’UE permet aux pays du Maghreb d’expulser des migrants en plein désert ». Le Monde, 2024.

KAMINSKI, Matthew. « Viktor Orbán: ‘All the terrorists are migrants’ ». Politico, 2015.

Letellier, Noémie. « Pacte européen sur la migration et l’asile : ce qui va changer ». ASH, 2024.

Matthias Monroy. « After years of EU funding: Maritime emergency centre in Libya “not operational” ». 2022.

Navarro, Guillermo. « Las fronteras de Ceuta y Melilla con Marruecos se controlarán en mayo con reconocimiento facial ». ABC Sociedad, 2022.

Popoviciu, Andrei. « How Europe Outsourced Border Enforcement to Africa ». USA. IN THESETIMES, 2023.

Rozelier, Muriel. "Le Blond, la Brute et le Raciste". Middle East Eye, 2022.

Wagner, Anne-Catherine. « Champ », in Paugam Serge (dir.), Les 100 mots de la sociologie, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », 2e édition.

- **Rapports, communications, sites et publications d'organisations :**

“An EU Artificial Intelligence Act for Fundamental Rights A Civil Society Statement”. EDRI, PICUM, ANEC. 2021.

C. Santamaria et al. « Données sur la migration en Europe ». Portail sur les données migratoires, 2023.

Comité des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 'Observation générale no 5 (2020) sur les droits des migrants à la liberté et à la protection contre la détention arbitraire', CMW/C/32/R.2, 2021. au V.A.B.

Commission européenne. « Entry/Exit System (EES) ». Migration et affaires intérieures.

Commission européenne. « European Criminal Records Information System (ECRIS) ».

Commission européenne. « European Travel Information and Authorisation System (ETIAS) ». Migration et affaires intérieures.

Commission européenne. « Schengen Information System ». Migration et affaires intérieures.

Commission européenne. « EUROSUR kicks off: new tools to save migrants' lives and prevent crime at EU borders ». (Communiqué de presse), 2013.

Commission européenne. « EUROSUR kicks off: new tools to save migrants' lives and prevent crime at EU borders » (communiqué de presse), 2013.

Commission Européenne. « Statistiques sur la migration vers l'Europe », 2023.

Commission Européenne. « Visa Information System (VIS) ».

Commission européenne. Communication relative à des systèmes d'information plus robustes et plus intelligents au service des frontières et de la sécurité, 2016.

Commission européenne. Eurodac. Migration et affaires intérieures.

Commission européenne. Eurosur. Migration et affaires intérieures.

Commission européenne. Intelligent Portable Border Control System. Horizon 2020.

Commission européenne. SIRENE cooperation. Migration et affaires intérieures.

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil. La politique antiterroriste de l'UE : principales réalisations et défis à venir » /* COM/2010/0386 final */.

Conseil Européen et Conseil de l'UE. « Données relatives aux passagers ». 2024.

Conseil européen, Conseil de l'UE. Données relatives aux passagers. Action de l'UE face au terrorisme.

Conseil européen, Conseil de l'UE. Réforme relative à l'asile et à la migration: les représentants des États membres de l'UE donnent leur feu vert à l'accord avec le Parlement européen. Communiqué de presse.

Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) et al. « La mise en œuvre des Hotspots en Italie et en Grèce : Une étude ». 2016.

Conseil Européen. "Réunion extraordinaire du Conseil européen (23 avril 2015) - déclaration". 2015.

Conseil européen. « Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes: le Conseil arrête sa position de négociation. ». 2019.

Douo, Myriam et al. « Lobbying Fortress Europe The making of a border-industrial complex ». Corporate Europe Observtion, 2021.

ECCHR. « Interceptions at sea and returns of migrants and refugees to Libya constitute a crime against humanity ». 2022.

ETIAS.COM. "What is the Visa Information System (VIS)?" 2024.

eu-LISA. eu-LISA successfully launches SIS II AFIS Phase One. 2018.

EU-LISA. Rapport annuel Eurodac 2022. 2023.

EU-LISA. SIS II 2022 : Statistiques Annuelles. 2023.

EUR-Lex. Second generation Schengen Information System (SIS II). Summaries of EU Legislation. 2022

EUR-Lex. « Eurodac: système européen de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile ». 2022.

EUR-Lex. Utilisation de scanners de sûreté dans les aéroports de l'UE. Summaries of EU legislation. 2011.

Frontex. Artificial Intelligence-based capabilities for the European Border and Coast Guard (Executive Summary). 2021.

GOM(94) 23 final.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Détenition et déshumanisation : Rapport sur les violations des droits de l'homme contre les migrants en Libye, 2016.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. « A/HRC/50/63 : Rapport de la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye ». 2022.

HCR, « Le bilan des morts en Méditerranée s'envole, 2016 est l'année la plus meurtrière à ce jour ». 25 octobre 2016.

Human Rights Watch. « UE : Frontex complice d'abus en Libye ». 2022.

Interpol. Programme SIPAO. Renforcement des capacités.

Kilpatrick, Jane et al. La construction de l'État biométrique Pouvoirs de police et discrimination. Statewatch, 2022.

Le Défenseur des droits. Technologies biométriques : l'impératif respect des droits fondamentaux. 2021.

Les technologies numériques aux frontières : une menace pour les personnes en situation de déplacement. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2023.

Mauger, Gérard. « Disposition, sociologie. » Encyclopaedia Universalis.

Meredith, Catherine et al. Digital disruption and displacement. Forced Migration Review, 2024.

OIM. « Le nombre d'arrivées de migrants et de réfugiés en Europe atteint le million en 2015 ». (Communiqué global), janvier 2016.

Orav, Anita. « Smart borders: EU Entry/Exit System [Plenary Podcast] » EPRS, 2017.

Ortiz-Ospina, Esteban et al. « Trade and Globalization ». Our World in Data, 2018.

Parlement européen, Sécurité : « améliorer le Système d'Information Schengen (infographie) ». Terrorisme et sécurité, 2018.

Paul Dirx , « Champ », dans Anthony Glinoyer et Denis Saint-Amand (dir.), *Le lexique socius*.

Report of the Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance (A/75/590). 2020.

Sunderland, Judith, Lorenzo Pezzani. « Airborne Complicity Frontex Aerial Surveillance Enables Abuse. » Human Right Watch, 2022.

Thales. Empreintes digitales - Un bref historique des systèmes d'identification criminelle. 2022.

Thales. Le système électronique d'Entrée-Sortie en zone Schengen: la biométrie au service des frontières intelligentes.

- **Textes juridiques :**

Le Conseil de l'UE. RÈGLEMENT (UE) 2024/... DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du ...établissant « Eurodac » pour la comparaison des données biométriques en vue de l'application effective du règlement (UE) .../... [Règlement sur la gestion de l'asile et des migrations], du règlement (UE) .../... [Règlement sur la réinstallation], et de la directive 2001/55/CE [Directive sur la protection temporaire], pour l'identification d'un ressortissant de pays tiers séjournant illégalement ou d'une personne apatride et sur les demandes de comparaison avec les données d'Eurodac par les autorités répressives des États membres et Europol à des fins répressives, et modifiant les règlements (UE) 2018/1240 et (UE) 2019/818. Février 2024.

Parlement européen et le Conseil. Règlement (UE) 2019/817 portant établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans le domaine des frontières et des visas et modifiant les règlements (CE) no 767/2008, (UE) 2016/399, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240, (UE) 2018/1726 et (UE) 2018/1861 du Parlement européen et du Conseil et les décisions 2004/512/CE et 2008/633/JAI du Conseil. Journal Officiel de l'UE, mai 2019.

Parlement européen. Artificial Intelligence Act. P9_TA(2024)0138.

Parlement européen. Résolution du Parlement européen du 6 juillet 2011 sur la sûreté aérienne, en particulier sur les scanners de sûreté (2010/2154(INI)). Journal officiel de l'Union européenne, juillet 2011.

Règlement (CE) No 2725/2000 du Conseil du 11 décembre 2000 concernant la création du système «Eurodac» pour la comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace de la convention de Dublin. » Conseil de l'UE, 2000.

Règlement (UE) 2018/1861 du Parlement européen et du Conseil sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen (SIS) dans le domaine des vérifications aux frontières, modifiant la convention d'application de l'accord de Schengen et modifiant et abrogeant le règlement (CE). 1987/2006. Journal officiel de l'Union européenne, 2018

RÈGLEMENT (UE) N o 603/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 juin 2013.

Règlement (UE) 2018/1240.

Règlement (UE) 2018/1240.

- **Vidéos et podcasts :**

Conseil de l'UE. « La crise migratoire dans l'UE vue de l'intérieur : le documentaire en français ». Youtube, 2016.

France 24. Maroc - Tunisie - Mauritanie : L'Union Européenne a-t-elle financé des opérations secrètes contre les migrants ? YouTube, 2024. (Traduit de l'arabe).

Le Dessous des Cartes. « Catherine Wihtol de Wenden - Les migrations au XXIe siècle-Les Experts du Dessous des cartes | ART ». Youtube, 2019.

Miller, Tood. “The Walls Have Eyes: A Podcast with Petra Molnar”. The Border Chronicle, 2024.

Salon Data. Réglementation européenne de l'IA - enjeux, risques et opportunités. Youtube, 2023.

Sociologylearners. “Pierre Bourdieu's Field Theory”. Youtube, 2024.

- **Entretiens cités :**

Ali. Entretien personnel avec un immigrant. 08 juin 2024.

Hamid. Entretien personnel avec un immigrant. 05 juin 2024.

Khalid. Entretien personnel avec un immigrant. 31 Mai 2024.

Table de matières

Dédicace	IV
Remerciements	V
Liste des abréviations	VI
Résumé	VIII
Sommaire	IX
Introduction générale	1
Cadre conceptuel.....	10
Partie I : La sécuritisation des migrations en Europe : la complexité du processus et le rôle non négligeable des technologies de surveillance	12
Section 1 : L'émergence des politiques anti-migratoires en Europe : la genèse technocratique et les dynamiques historiques	14
Section 2 : Les attaques terroristes et les technologies de surveillance : brouillage des frontières entre migration et terrorisme	18
Section 3 : L'état d'exception dans les politiques migratoires de l'UE et de ses pays membres	28
Partie II : Le champ des technologies de surveillance des migrations aux frontières européennes	32
Section 1 : Une anatomie des systèmes d'information pour la surveillance des frontières extérieures de l'UE	36
Section 2 : Les technologies de l'IA dans la surveillance des migrations : diversification et expansion de l'usage	45
Section 3 : Les industries de sécurité et la surveillance migratoire à la lumière de la sociologie bourdieusienne	53
Partie III : Les migrants face aux technologies de surveillance : de « personnes à risque » à personnes en risques	61
Section 1 : Les droits fondamentaux des migrants sous la menace des technologies de surveillance	64
Section 2 : L'impact des technologies de surveillance sur les migrants et les lacunes du cadre juridique européen	70
Section 3 : Les limites des technologies de surveillance : adaptation des migrants et des passeurs	74
Conclusion	80

Bibliographie 83
Table de matières 93
Annexes 95

Annexes

1. Chronologie du développement des systèmes d'information européens portant sur les migrations et la sécurité

Date	Evénement	Description
1995	Création de SIS	But : faciliter la mise en œuvre des accords de Schengen et contribuer à la sécurité de l'Europe en l'absence de frontières intérieures entre les États membres.
2000	Création d'EURODAC (entrée en vigueur en 2003)	But : appliquer la convention de Dublin à travers la comparaison des empreintes digitales.
2004	Lancement de SIS II	But : remplacer le SIS avec des fonctionnalités améliorées pour la coopération policière et judiciaire en matière pénale.
2008	_ Introduction du VIS _ Projet "frontières intelligentes" de la Commission	But : collecter et échanger des données sur les visas pour les ressortissants de pays tiers.

2013	<ul style="list-style-type: none"> _ Création d'EUROSUR _ Réforme des réglementations d'EURODAC et de VIS 	<p>_ But : gérer les frontières extérieures de l'UE en partageant les informations entre les États membres, Frontex et les pays tiers.</p> <p>_ But : permettre aux autorités répressives et aux "autorités désignées par les États membres de l'UE" un accès conditionnel aux données de VIS et d'EURODAC, ainsi que l'élargissement et la diversification des données collectées (désormais, en plus des empreintes digitales, les images faciales et autres informations sont collectées et stockées).</p>
2017	Lancement d'EES	But : Enregistrement électronique des entrées et sorties des ressortissants de pays tiers
2019	<ul style="list-style-type: none"> _ Interopérabilité des systèmes d'information de l'UE _ Création d'ECRIS-TCN 	<p>_ Adoption de règlements pour l'interopérabilité des principaux systèmes d'information afin d'améliorer le partage d'informations>> création du CIR</p> <p>_ But : améliorer l'échange d'informations sur les casiers judiciaires entre tous les pays membres de l'UE.</p>
2024	Réforme de la réglementation d'EURODAC	But : diversification des types de données collectées et prolongation de leur période de stockage, y compris la collecte des empreintes digitales des enfants à partir de l'âge de six ans.

2. Liste des entretiens semi-directifs menés dans le cadre de cette étude :

Les entretiens sont présentés selon la structure suivante :

Prénom du migrant anonymisé. Date de l'entretien. Outil de communication. Durée de l'entretien. Âge du migrant. Ville d'origine. Niveau académique. Lieu de résidence actuel.

- Ali. 08 juin 2024. Par téléphone (WhatsApp). 1h15. 29 ans. Alnif. Baccalauréat en lettres et sciences humaines. Espagne.
- Hamid. 05 juin 2024. Par téléphone (WhatsApp). 1h32. 37 ans. Alnif. Bac +2. Alnif
- Hmou. 23 mai 2024. En personne. 50 minutes. 28 ans. Alnif. Licence en droit. France.
- Hssayn. 31 mai 2024. Par téléphone (WhatsApp). 40 minutes. 30 ans. Tinghir. Licence en droit. Italie.
- Imran. 10 juin 2024. Par téléphone (WhatsApp). 1h10. 29 ans. Hssiya. Licence en physique. Espagne.
- Khalid. 31 mai 2024. Par téléphone (WhatsApp). 40 minutes. 28 ans. Alnif. 4ème année de collège. Alnif.
- Lahcen. 24 mai 2024. Par téléphone (WhatsApp). 40 minutes. 25 ans. 4^{ème} année de collège. Espagne.
- Mohamed. 24 mai 2024. Par téléphone (WhatsApp). 40 minutes. 26 ans. Alnif. Bac +2. Espagne.
- Yassin. 16 mai 2024. Par téléphone (WhatsApp). 1h05. 32 ans. Alnif. 4ème année de collège. Espagne.

3. Note sur les formes d'usage de l'IA dans la réalisation de ce Mémoire

En guise de transparence, il m'est important d'évoquer les usages que j'ai faits de l'IA pour faciliter la réalisation de ce mémoire de fin d'étude. Je me rappelle bien quand ChatGPT a été mis en accès libre à la fin de 2022 et tout le monde a commencé à en parler et à l'utiliser. Cette période a coïncidé avec le cours du professeur Jérôme Valluy sur la transition numérique. Le professeur Valluy nous a avertis contre l'usage irréfléchi de cet outil d'IA et a expliqué clairement comment la dépendance à de tels outils réduit le niveau des étudiants. Quelques mois plus tard, quand je suis retourné chez moi en été, sous l'ombre d'un palmier, j'ai ouvert l'ouvrage de Shoshana Zuboff que j'ai imprimé quand j'étais à Fès pour le lire. Zuboff a attiré mon attention en mentionnant que l'idée de son projet de recherche lui est venue après avoir reçu la question : « *Allons-nous tous travailler pour une machine intelligente, ou aurons-nous des personnes intelligentes autour de la machine ?* » Cela m'a directement fait penser à l'avertissement du professeur Valluy et le raisonnement suivant est

quasi automatiquement déduit chez moi : si j'utilise ChatGPT, mon niveau de réflexion et de rédaction va se dégrader, donc je deviendrai à la fin totalement dépendant de cet outil. Toutefois, je ne suis pas du genre de personnes à refuser de me déplacer en voiture aujourd'hui car soi-disant nos ancêtres ne le faisaient pas. Ainsi, j'ai pris la décision de ne jamais déléguer à aucun logiciel d'IA la capacité de réfléchir à ma place, de raisonner et de prendre des décisions, sans pour autant me priver de l'opportunité d'utiliser ce logiciel pour faciliter la réalisation de ces capacités. Cela étant dit, la réalisation de ce travail a été faite en utilisant pour certaines missions l'outil ChatGPT offert gratuitement et voici les différents usages dont il est principalement question :

- Traduction de l'anglais en français des citations utilisées dans le mémoire : en réalité, vu que la majorité des ressources bibliographiques mobilisées dans la réalisation de ce travail sont en anglais et malgré que je puisse moi-même faire les traductions de l'anglais vers le français, il m'est apparu que l'usage de ChatGPT pour cela est plus rapide et efficace. Les capacités importantes de cet outil en matière de traduction et la nature des citations, en ensemble courtes, ce qui permet le contrôle facile d'éventuelles erreurs dans la traduction, m'ont laissé faire cet usage. Ainsi, il suffisait juste que je tape sur ChatGPT : (traduis en français « ») et j'obtenais la réponse que je vérifiais.
- Trouver des réponses sur des éléments liés à la mise en page du mémoire : pour cette mission, je dois dire que je ne m'empêchais pas d'être abusif avec ChatGPT. La moindre question qui pouvait me venir à l'esprit, je lui la posais, parfois même si j'en connaissais déjà la réponse, juste pour être sûr ou par curiosité. Ainsi, j'ai demandé à ChatGPT des informations notamment sur : la manière d'écrire les titres des ouvrages et articles au sein du mémoire, la manière de citer les tableaux, cartes, images, etc., la manière de citer les ressources bibliographiques suivant la méthode MLA et les nuances à respecter dans la citation de différents types de ressources (ouvrage, article, etc.).
- Essayer de trouver une conception du mémoire au tout début du semestre : au mois de février, quand nous nous sommes officiellement lancés dans la préparation du mémoire de fin d'étude, j'utilisais de temps en temps ChatGPT pour demander son avis sur des propositions que je lui transmettais concernant le plan du mémoire.

Néanmoins, il est à souligner que la structure finale adoptée dans ce mémoire est le fruit de mes efforts et des échanges tenus avec mon encadrant, le professeur Jérôme Valluy. De fait, je

n'avais pas de plan détaillé pour ce mémoire dès que je me suis lancé dans sa rédaction au début du mois de mai. Plutôt, j'avais une conception très générale de sorte que j'étais sûr que je devais aborder trois choses : l'histoire de l'usage des technologies dans le domaine des migrations, la description des technologies utilisées, et l'étude de leurs effets. C'est au fur et à mesure que j'ai développé le plan suivant le processus suivant : pour chaque partie, je commence par la collecte des ressources bibliographiques liées à l'objet de la partie, je les lis, j'établis les connexions, je compare, j'évalue et je prends note, et sur la base de tout cela j'établis le plan. À la fin de la rédaction de chaque partie, quelques jours sont consacrés à la réalisation des mêmes étapes avant de se lancer à nouveau dans la rédaction.

Voici ci-dessous mes échanges avec ChatGPT depuis le début de la réalisation de ce mémoire :

quelles sont les questions pertinentes qui doivent être posée au sujet de la migration et numérique en 2024?

ChatGPT

En 2024, les questions pertinentes à poser sur la migration et le numérique pourraient inclure :

Quel est l'impact des technologies numériques sur les flux migratoires dans le monde ?

Comment les plateformes en ligne facilitent-elles ou entravent-elles les processus de migration ?

Quels sont les défis liés à la protection des données et à la vie privée des migrants dans un contexte numérique ?

Comment les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et la blockchain peuvent-elles être utilisées pour améliorer la gestion et l'intégration des migrants ?

Dans quelle mesure les initiatives de développement numérique peuvent-elles contribuer à atténuer les causes profondes de la migration, telles que la pauvreté et les conflits ?

Quels sont les risques et les opportunités associés à l'utilisation de la reconnaissance faciale et d'autres technologies de surveillance dans le contrôle des frontières et des migrations ?

Comment les médias sociaux et les plateformes en ligne influencent-ils les perceptions publiques des migrants et des politiques migratoires ?

Quels sont les défis en matière d'accès aux technologies numériques pour les migrants, en particulier pour ceux qui sont dans des situations vulnérables ou marginalisées ?

Comment les gouvernements et les organisations internationales peuvent-ils collaborer pour promouvoir l'inclusion numérique des migrants et des réfugiés ?

Quels sont les effets de la numérisation sur les emplois et les opportunités économiques des migrants, notamment en ce qui concerne le travail à distance et l'économie numérique ?

Ces questions permettent d'explorer les interactions complexes entre la migration et le numérique, ainsi que les implications sociales, politiques et économiques qui en découlent.

j'aimerais faire un mémoire de fin d'étude qui répond à la question suivante "Quelles sont les technologies utilisées par Frontex dans la surveillance de la migration et quels sont leurs effets ?" J'aimerais aborder cette question d'un point de vue sociologique en utilisant les concepts de biopouvoir et de gouvernabilité de Foucault, d'état d'exception de Giorgio Agamben, et de capitalisme de surveillance de Shoshana Zuboff. quel serait le meilleur plan à adopter?

ChatGPT

Pour aborder cette question d'un point de vue sociologique en utilisant les concepts de biopouvoir, de gouvernabilité de Foucault, d'état d'exception d'Agamben et de capitalisme de surveillance de Shoshana Zuboff, voici une proposition de plan :

Introduction

Présentation de la question de recherche et des concepts sociologiques clés à utiliser.

Justification de l'importance de l'étude sur les technologies utilisées par Frontex dans la surveillance de la migration.

Cadre théorique

Explication des concepts de biopouvoir et de gouvernabilité de Foucault, en mettant l'accent sur leur pertinence pour comprendre la gestion des flux migratoires.

Introduction de l'état d'exception d'Agamben et son rôle dans la légitimation des pratiques de contrôle aux frontières.

Présentation du concept de capitalisme de surveillance de Zuboff et son application à la collecte et à l'utilisation des données dans le contexte de la surveillance des migrations.

Contexte et méthodologie

Présentation de Frontex et de son rôle dans la surveillance des frontières de l'Union européenne.

Description des technologies utilisées par Frontex dans la surveillance de la migration.

Explication de la méthodologie utilisée pour analyser les effets de ces technologies, en mettant l'accent sur une approche sociologique et critique.

Analyse des effets des technologies de surveillance de Frontex

Impact sur les droits des migrants et des demandeurs d'asile, en relation avec les concepts de biopouvoir et d'état d'exception.

Influence sur les pratiques de gouvernementalité et de contrôle social, en utilisant les concepts de gouvernabilité de Foucault et de capitalisme de surveillance.

Examen des implications pour la souveraineté des États nationaux et pour les relations internationales.

Discussion et conclusion

Synthèse des principaux résultats de l'étude, en mettant en lumière les effets des technologies de surveillance de Frontex du point de vue sociologique.

Réflexion sur les implications éthiques, politiques et sociales de ces effets.

Recommandations pour des politiques et des pratiques de surveillance des frontières plus équitables et respectueuses des droits de l'homme.

Ce plan vous permettra d'explorer en profondeur les technologies utilisées par Frontex dans la surveillance de la migration, tout en analysant leurs effets du point de vue sociologique à travers les concepts clés que vous avez choisis.

3.5

j'ai déjà fait une esquisse de plan. quelles améliorations peuvent y être apportées "Chapitre 1 : Une histoire de l'utilisation des technologies de l'IA dans la surveillance des frontières européennes : Aux origines de l'utilisation des technologies d'identification dans la surveillance des frontières La construction technocratique européenne de migrant comme un danger Les accords de Schengen et le renforcement des frontières extérieures de l'UE Les attaques terroristes et l'indistinction migration-sécurité Création de Frontex et Gestion européenne intégrée des frontières "La crise migratoire" de 2015 et le renforcement de Frontex Chapitre 2 : La variété des technologies employées par Frontex dans la surveillance de la migration Les systèmes d'information de l'UE (Le système d'information Schengen (SIS), La base de données dactyloscopiques européenne (Eurodac), Le système d'information sur les visas (VIS), Le système d'entrée/de sortie (EES), Le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), Le système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN)) 1. 1. Interopérabilité des systèmes d'information 1. 2. Le système européen de surveillance des frontières (Eurosur) 2. Les technologies de l'IA au service de Frontex 2. 1. Les systèmes d'identification biométrique 2. 1. Identification de l'empreinte digitale 2. 1. Reconnaissance faciale 2. 1. Détection des émotions 2. 1. Les drones 3. Prédire les mouvements migratoires (système d'analyse des risques de Frontex) Chapitre 3 : Les effets complexes de l'usage croissant de l'IA par Frontex dans la surveillance des frontières Effets sur l'immigrant : 1.1. Contrôle de la vie 1.2. Biais dans les technologies 1.3. Données personnelles et vie privée 2. Sur l'UE 2.1. Sécurisation de l'Europe 2.2. Montée des industries et déresponsabilisation des Etats 3. Effet sur les Etats de voisinage européen 3.1. L'image des pays africains 3.2. Souveraineté numérique des pays de l'Afrique "

ChatGPT

Votre esquisse de plan semble déjà bien structurée et détaillée, mais voici quelques suggestions pour l'améliorer davantage :

Chapitre 1 : Une histoire de l'utilisation des technologies de l'IA dans la surveillance des frontières européennes

Votre sous-section "Aux origines de l'utilisation des technologies d'identification dans la surveillance des frontières" pourrait être étoffée avec des exemples historiques spécifiques pour illustrer l'évolution de l'utilisation des technologies dans ce domaine.

Assurez-vous de clarifier la relation entre "La construction technocratique européenne du migrant comme un danger" et l'utilisation des technologies de surveillance.

Expliquez en détail comment les attaques terroristes ont influencé la perception de la migration en tant que question de sécurité et ont conduit à un renforcement des frontières.

Chapitre 2 : La variété des technologies employées par Frontex dans la surveillance de la migration

Évitez la répétition des sous-sections (par exemple, vous avez trois sous-sections numérotées "2.1. Les systèmes d'identification biométrique").

Assurez-vous d'expliquer en quoi consistent les différents systèmes d'information de l'UE et comment ils sont utilisés dans la surveillance des frontières.

Pour les technologies de l'IA, fournissez des exemples concrets de leur utilisation par Frontex, ainsi que des informations sur leur fonctionnement et leur efficacité.

Chapitre 3 : Les effets complexes de l'usage croissant de l'IA par Frontex dans la surveillance des frontières

Développez chaque sous-section pour fournir une analyse approfondie des effets sur les différents acteurs impliqués : les immigrants, l'UE et les États de voisinage européen.

Pour chaque effet identifié, fournissez des preuves ou des exemples concrets pour étayer vos arguments.

Assurez-vous d'inclure une réflexion sur les implications éthiques et politiques de l'usage croissant de l'IA par Frontex.

En suivant ces suggestions, vous pourrez renforcer la cohérence et la clarté de votre plan, ainsi que fournir une analyse plus approfondie et convaincante dans votre mémoire de fin d'études.

3.5

what is Eurosur

ChatGPT

EUROSUR, which stands for European Border Surveillance System, is a collaborative framework established by the European Union to enhance the surveillance and management of its external borders. It integrates various national border surveillance systems and assets to improve the detection, prevention, and response to cross-border crime and irregular migration.

Key features of EUROSUR include:

Data Sharing: EUROSUR facilitates the exchange of real-time information and intelligence between EU member states and relevant EU agencies, such as Frontex, Europol, and the European Maritime Safety Agency (EMSA). This includes information gathered from sensors, cameras, satellites, and other surveillance technologies.

Risk Analysis: It enables the analysis of risks and threats along the EU's external borders, including unauthorized migration, trafficking of drugs and firearms, smuggling of goods, and potential security threats. Risk analysis is conducted based on data collected from various sources and is used to guide operational activities.

Coordination and Cooperation: EUROSUR promotes coordination and cooperation between EU member states and relevant agencies to ensure a coherent and effective response to border security challenges. It facilitates joint operations, joint patrols, and the sharing of best practices among participating countries.

Technological Integration: The system integrates various surveillance technologies, such as radar systems, unmanned aerial vehicles (drones), satellites, and maritime sensors, to provide comprehensive coverage of land, sea, and air borders.

Operational Support: EUROSUR provides operational support to border authorities, coast guards, and law enforcement agencies by enhancing situational awareness, facilitating rapid response to incidents, and supporting search and rescue operations.

Overall, EUROSUR aims to strengthen the EU's external border security by improving the detection and prevention of border-related crime and irregular migration while ensuring respect for fundamental rights and international obligations.

3.5

que pensez vous du plan suivant ? est-il pertinent et digne d'un étudiant en master ? nécessite t il des améliorations? "Chapitre 1 : Une histoire de l'utilisation des technologies dans la surveillance des frontières Aux origines de l'utilisation des technologies d'identification dans la surveillance des frontières Construction technocratique européenne de migrant comme un danger Accords de Schengen et renforcement des frontières extérieures de l'UE Création de Frontex et l'émergence de la "Gestion européenne intégrée des frontières" "La crise migratoire" de 2015 et le renforcement de Frontex Chapitre 2 : anatomie des technologies employées par Frontex dans la surveillance de la migration Aperçu sur les systèmes d'information de l'UE (Le système d'information Schengen (SIS), La base de données dactyloscopiques européenne (Eurodac), Le système d'information sur les visas (VIS), Le

système d'entrée/de sortie (EES), Le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), Le système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN)) 1. 1. L'interopérabilité des systèmes d'information 1. 2. Le système européen de surveillance des frontières (Eurosur) 2. Les technologies de l'IA, vers une surveillance augmentée de la migration 2. 1. Les systèmes d'identification biométrique 2. 1.1. Technologies d'identification de l'empreinte digitale 2. 1.2. Technologies Reconnaissance faciale 2. 1.3. Technologies de détection des émotions 3. Les drones 4. Technologies de prédiction des mouvements migratoires 4.1. Système d'analyse des risques de Frontex Chapitre 3 : Effets multidimensionnels de l'usage croissant de l'IA par Frontex dans la surveillance des frontières Effets sur l'immigrant : 1.1. L'immigrant, d'une personne à risque ou une personne en risque ? 1.2. Données personnelles et vie privée 1.3. La surveillance de la migration à l'aune de la loi sur l'IA 2. Sur l'UE 2.1. Sécurisation du territoire et image internationale de l'UE 2.2. Influence croissante des industries et désresponsabilisation des Etats 3. Effet sur les Etats de voisinage européen 3.1. Ressources économiques 3.2. Souveraineté numérique "

ChatGPT

Le plan que vous avez élaboré semble solide et bien structuré. Il couvre plusieurs aspects pertinents de l'utilisation des technologies dans la surveillance des frontières par Frontex, et il aborde également les effets multidimensionnels de cette surveillance. Cependant, voici quelques suggestions d'amélioration :

Chapitre 1 : Une histoire de l'utilisation des technologies dans la surveillance des frontières

Assurez-vous que chaque sous-section soit clairement liée à l'objectif du chapitre, qui est de retracer l'évolution de l'utilisation des technologies dans la surveillance des frontières.

L'expression "Construction technocratique européenne de migrant comme un danger" pourrait être reformulée pour plus de clarté.

Chapitre 2 : Anatomie des technologies employées par Frontex dans la surveillance de la migration

Veillez à ce que chaque sous-section présente une gamme complète des technologies utilisées par Frontex, en donnant des exemples spécifiques et en expliquant leur fonctionnement.

Assurez-vous que la section sur les technologies de l'IA soit bien développée et qu'elle présente des exemples concrets de leur utilisation par Frontex.

Chapitre 3 : Effets multidimensionnels de l'usage croissant de l'IA par Frontex dans la surveillance des frontières

Les sous-sections de ce chapitre semblent pertinentes, mais assurez-vous qu'elles soient suffisamment détaillées et qu'elles offrent une analyse approfondie des effets sur les différents acteurs impliqués.

Ajoutez des références à des études ou des exemples concrets pour étayer vos arguments sur les effets sur les immigrants, l'UE et les États de voisinage européen.

En général, votre plan semble être une base solide pour votre mémoire de master. Assurez-vous de continuer à rechercher des sources et des exemples pertinents pour étayer vos arguments et d'adopter une approche critique dans votre analyse.

3.5

i want to devise my plan into two major parts, each comprising two chapters. so far, I only have three chapters. What do you think I should do?

ChatGPT

If you currently have three chapters and you want to organize them into two major parts, you could consider restructuring your plan to combine related chapters into broader themes or concepts. Here's a suggestion for how you might reorganize your plan:

Part 1: Historical and Contextual Analysis

Chapter 1: Historical Development of Border Surveillance Technologies

Origins of border surveillance technologies

Evolution of European border management policies

Establishment of Frontex and the Integrated European Border Management

Impact of significant events, such as the 2015 migration crisis, on border surveillance strategies

Chapter 2: Technological Landscape of Frontex Border Surveillance

Overview of EU information systems (SIS, Eurodac, VIS, etc.)

Interoperability of EU information systems

Eurosur and its role in border surveillance

Introduction to AI technologies used by Frontex

Part 2: Sociological Perspectives and Impacts

Chapter 3: Sociological Analysis of Border Surveillance Practices

Examination of biopower and governmentality in border management

Exploration of the state of exception and its application in border control

Analysis of the capitalism of surveillance and its implications for migrant populations

Chapter 4: Social and Political Implications of AI-Enhanced Border Surveillance

Effects on migrants' rights, privacy, and autonomy

Impacts on EU security policies and international relations

Economic and social consequences for neighboring countries and global migration patterns

By reorganizing your chapters into these two parts, you can create a more cohesive structure that highlights the historical and contextual foundations of border surveillance technologies in Part 1, followed by a deeper dive into sociological perspectives and the impacts of AI-enhanced surveillance in Part 2.

3.5

i think it will be better if I use sociological concepts while addressing the historical part and the different technologies. Instead of reserving one chapter for sociological analysis, the latter should be present in all the chapters.

ChatGPT

That's a valid point. If you prefer to integrate sociological analysis throughout all chapters rather than dedicating one chapter solely to it, you can certainly do so. Here's how you might adjust your plan to incorporate sociological concepts into each chapter:

Partie 1 : Analyse Historique et Contextuelle

Chapitre 1 : Développement Historique des Technologies de Surveillance des Frontières

Explorez l'évolution des politiques de surveillance des frontières à la lumière des concepts de biopouvoir et de gouvernementalité de Foucault.

Analysez comment la construction de la menace migratoire est influencée par des discours politiques et médiatiques, en utilisant le concept de construction sociale de la réalité.

Étudiez les accords de Schengen et la création de Frontex à la lumière des théories sur l'État et le pouvoir.

Chapitre 2 : Paysage Technologique de la Surveillance des Frontières par Frontex

Examinez la mise en œuvre des technologies de surveillance à la frontière à travers une lentille critique en utilisant des concepts tels que la surveillance et le contrôle social.

Analysez les implications éthiques et sociales des technologies de surveillance, en mettant en avant les questions de vie privée, de discrimination et de marginalisation.

Partie 2 : Perspectives Sociologiques et Impacts

Chapitre 3 : Effets Sociaux de l'Utilisation de l'IA dans la Surveillance des Frontières

Explorez les implications sociologiques de l'utilisation de l'IA dans la surveillance des frontières, en mettant l'accent sur les inégalités de pouvoir et les dynamiques de domination.

Analysez les effets de la surveillance sur les communautés migrantes et les populations marginalisées, en tenant compte des concepts de stigmatisation et de marginalisation.

Chapitre 4 : Réponses Sociales et Politiques aux Technologies de Surveillance des Frontières

Étudiez les réponses sociales et politiques aux technologies de surveillance, en examinant les mouvements de protestation, les initiatives de plaidoyer et les débats publics autour des questions de surveillance et de contrôle des frontières.

Analysez les réponses des États voisins et des organisations internationales aux politiques de surveillance des frontières de l'UE, en mettant en lumière les tensions et les conflits potentiels.

En intégrant les concepts sociologiques de manière transversale dans chaque chapitre, vous offrez une analyse approfondie et nuancée des enjeux liés à l'utilisation de l'IA dans la surveillance des frontières par Frontex.

3.5

autre proposition pour remplacer le mot paysage

ChatGPT

Bien sûr, voici quelques autres suggestions pour remplacer le mot "paysage" dans le contexte donné :

"Environnement technologique"

"Écosystème technologique"

"Contexte technologique"

"Cadre technologique"

"Landscape numérique"

"Univers technologique"

Choisissez celui qui correspond le mieux à l'idée que vous souhaitez transmettre dans votre plan.

3.5

termes adéquats à la science po

ChatGPT

Pour un contexte propre à la science politique, voici quelques termes alternatifs pour remplacer "paysage" :

"Contexte politique"

"Environnement politique"

"Cadre politique"

"Sphère politique"

"Domaine politique"

"Écosystème politique"

Ces termes sont plus spécifiquement liés au domaine de la science politique et peuvent mieux refléter le contexte dans lequel vous travaillez.

3.5

Chapitre 2 : Paysage Technologique de la Surveillance des Frontières par Frontex

ChatGPT

Voici quelques suggestions pour le titre du Chapitre 2 en utilisant des termes plus spécifiquement liés à la science politique :

"Cadre Technologique de la Surveillance des Frontières par Frontex"

"Contexte Technologique de la Surveillance Frontalière par Frontex"

"Environnement Technologique de la Surveillance Frontalière par Frontex"

"Écosystème Technologique de la Surveillance des Frontières par Frontex"

"Sphère Technologique de la Surveillance Frontalière par Frontex"

quelle est la meilleure manière de rédiger une bonne et pertinente introduction pour ce mémoire de master qui répondra à la question centrale suivante : quelles sont les technologies utilisées par Frontex dans la surveillance des frontières et la lutte contre la migration irrégulière ? Donnez-moi les éléments qui doivent être mentionnés dans cette introduction, dans l'ordre

ChatGPT

Pour rédiger une introduction pertinente à votre mémoire de master, voici les éléments clés à inclure, présentés dans l'ordre :

Contextualisation du sujet : Introduisez brièvement le contexte actuel de la migration et des défis auxquels sont confrontées les frontières européennes en termes de contrôle et de gestion des flux migratoires.

Problématique : Posez la question centrale de votre mémoire, qui dans votre cas est : "Quelles sont les technologies utilisées par Frontex dans la surveillance des frontières et la lutte contre la migration irrégulière ?"

Justification de la recherche : Expliquez pourquoi il est important d'étudier ce sujet. Soulignez l'importance croissante de la migration irrégulière et la nécessité pour les agences comme Frontex de mettre en œuvre des technologies pour surveiller et contrôler les frontières.

Objectifs de la recherche : Précisez les objectifs spécifiques de votre étude. Par exemple, analyser les technologies utilisées par Frontex, évaluer leur efficacité, examiner les implications sociologiques et géopolitiques, etc.

Méthodologie : Décrivez brièvement votre approche méthodologique. Par exemple, vous pourriez mentionner que vous allez utiliser une combinaison de recherche documentaire, d'analyses de données et possiblement des entretiens ou des enquêtes sur le terrain.

Structure du mémoire : Donnez un aperçu de la manière dont votre mémoire sera organisé, en présentant les grandes parties ou chapitres ainsi que les principales questions abordées dans chaque section.

Importance des résultats attendus : Soulignez l'importance des résultats que vous espérez obtenir et comment ils pourraient contribuer à la compréhension et à l'amélioration des politiques de gestion des frontières et de la migration.

Limites de l'étude : Identifiez les limites de votre recherche, telles que les contraintes de temps, les limitations méthodologiques ou les lacunes potentielles dans les données disponibles.

Contributions potentielles : Indiquez brièvement comment votre recherche pourrait contribuer à la littérature existante sur le sujet et éventuellement informer les décideurs politiques ou les praticiens dans le domaine de la gestion des frontières et de la migration.

En rassemblant ces éléments de manière cohérente et claire, votre introduction fournira une base solide pour votre mémoire, en donnant aux lecteurs une compréhension claire de votre sujet, de vos objectifs et de votre méthodologie de recherche.

am about to write my final master's thesis on the impact of the increasing use of AI surveillance technologies at borders on migration, focusing on a case study of Frontex. i sent my supervisor a draft of the thesis structure, and here is the second part i proposed to him "Partie 2 : Les effets multidimensionnels de l'usage croissant par Frontex des technologies de l'IA dans la surveillance de la migration Chapitre 1 : l'immigrant, d'"une personne à risque" à une personne en risque A) Risque accru pour la vie des migrants induit par l'utilisation des technologies de surveillance B) Intrusion dans la vie privée et atteinte au droit à la protection des données personnelles Chapitre 2 : Effets géopolitiques de l'usage croissant par Frontex des technologies dans la surveillance de la migration A) Conséquences de la militarisation des frontières européennes sur l'image de l'UE et les pays de son voisinage sur la scène internationale B) Effets sur la souveraineté numérique) " then he told me that the two proposed chapters deal with two different levels (individual and global/geopolitical), which might lead me to address each of them superficially, which should not be the norm for an academic paper. could you provide me with some solutions i can explore to avoid this

ChatGPT

It's great that you're being proactive about addressing potential weaknesses in your thesis structure! To avoid the trap of superficially covering two different levels in your thesis, you can integrate them more effectively by considering their interconnectedness and exploring deeper layers of analysis. Here are some solutions you can explore:

Thematic Integration: Instead of treating the individual and geopolitical effects separately, consider how they intersect and influence each other. For example, you could examine how the infringement on individual privacy rights contributes to broader geopolitical implications for EU relations with neighboring countries.

Case Study Approach: Use specific case studies or examples to illustrate the multifaceted impacts of IA surveillance technologies. You could analyze how specific instances of surveillance affect both individual migrants and geopolitical dynamics, providing depth and specificity to your analysis.

Historical Context: Provide historical context to show how the use of IA surveillance technologies by Frontex has evolved and its implications over time. This approach can help you delve deeper into the interconnectedness of individual and geopolitical effects by tracing their development and impact.

Theoretical Framework: Ground your analysis in relevant theoretical frameworks that allow you to explore the interplay between individual and geopolitical effects. For example, you could draw on theories of power dynamics to analyze how surveillance technologies affect both individual agency and geopolitical relationships.

Stakeholder Perspectives: Consider incorporating perspectives from various stakeholders, such as migrants, Frontex officials, policymakers, and civil society organizations. This approach can provide nuanced insights into how IA surveillance technologies impact different actors at both the individual and geopolitical levels.

Comparative Analysis: Compare and contrast the effects of IA surveillance technologies on migration in different geographical contexts or regions. By doing so, you can highlight similarities and differences in individual and geopolitical impacts, offering a more nuanced analysis.

Ethical Considerations: Explore the ethical implications of IA surveillance technologies in both individual and geopolitical contexts. This approach can deepen your analysis by addressing questions of justice, fairness, and human rights.

By incorporating these approaches into your thesis structure, you can avoid the trap of superficial analysis and provide a more comprehensive examination of the multidimensional impacts of IA surveillance technologies on migration, using Frontex as a case study.

quelles recommandations et conseils pouvez vous me donner pour réussir à réaliser l'état de connaissances (deuxième étape de l'introduction), de manière à guider de manière fluide le lecteur vers la troisième étape, qui est la problématique ?

ChatGPT

Pour réussir à rédiger un état de connaissances qui guide de manière fluide et courante le lecteur vers la problématique, voici quelques recommandations et conseils :

Structure claire et logique : Organisez votre état de connaissances de manière claire et logique en suivant une progression thématique ou chronologique. Identifiez les principaux thèmes, débats et recherches dans le domaine de la surveillance de la migration et de l'utilisation des technologies de l'IA, et présentez-les de manière cohérente.

Analyse critique de la littérature : Ne vous contentez pas de résumer les travaux existants, mais engagez-vous dans une analyse critique des différentes perspectives et approches dans le domaine. Identifiez les lacunes, les contradictions et les questions en suspens dans la littérature, ce qui servira de base pour formuler votre problématique.

Mise en contexte historique et théorique : Situez votre sujet dans son contexte historique et théorique en expliquant les évolutions et les tendances dans la surveillance de la migration et l'utilisation des technologies de l'IA. Présentez les principaux concepts sociologiques et théoriques qui seront utilisés dans votre étude.

Citations et références appropriées : Assurez-vous d'inclure des citations et des références appropriées pour étayer vos points et arguments. Citez des travaux clés dans le domaine et mettez en évidence les contributions significatives à la compréhension de la surveillance de la migration et de ses implications.

Transition fluide vers la problématique : Utilisez des transitions fluides et naturelles pour guider le lecteur de votre état de connaissances vers la problématique. Vous pouvez par exemple identifier les lacunes ou les questions en suspens dans la littérature que vous allez aborder dans votre étude, préparant ainsi le terrain pour la formulation de votre problématique.

Maintien de l'intérêt du lecteur : Veillez à maintenir l'intérêt du lecteur tout au long de votre état de connaissances en présentant des informations pertinentes, des analyses stimulantes et des perspectives nouvelles. Évitez les redondances et les digressions qui pourraient distraire le lecteur de votre propos principal.

En suivant ces recommandations et conseils, vous pourrez rédiger un état de connaissances convaincant qui prépare efficacement le terrain pour l'élaboration de votre problématique dans votre introduction.

dans un mémoire de fin d'étude dois je choisir une seule hypothèse, deux, ou combien ChatGPT

Le nombre d'hypothèses que vous choisissez d'inclure dans votre mémoire de fin d'étude dépendra de la complexité de votre sujet de recherche, de la profondeur de l'analyse que vous souhaitez réaliser et des exigences spécifiques de votre programme académique. En général, il est courant d'inclure plusieurs hypothèses dans un mémoire de fin d'étude, car cela permet d'explorer différentes facettes du sujet et d'approfondir la compréhension des relations causales entre les variables étudiées.

Cependant, il est également important de ne pas trop disperser votre analyse en incluant un nombre excessif d'hypothèses. Il est préférable de se concentrer sur un nombre limité d'hypothèses principales qui sont étroitement liées à la problématique de recherche et qui peuvent être examinées de manière approfondie à travers votre analyse.

Dans le cas de votre sujet sur l'impact des technologies de surveillance dans la gestion de la migration, vous pourriez envisager d'inclure deux ou trois hypothèses principales qui couvrent différents aspects de la question, par exemple, l'effet des technologies sur les systèmes de pouvoir et de contrôle, leur impact sur la vulnérabilité des migrants, et leurs implications politiques et sociales. Cela vous permettra de mener une analyse plus approfondie et nuancée tout en gardant votre travail concentré sur des questions clés.

3.5

que pensez vous des intitulés des différents axes? y a t il des améliorations à y apporter?

ChatGPT

Les intitulés des différents axes de votre plan semblent généralement appropriés et bien choisis pour couvrir les différents aspects de votre sujet de recherche. Cependant, voici quelques suggestions d'amélioration pour clarifier certains points ou pour rendre les titres plus précis :

Partie 1 : Une historicité de l'usage des technologies dans la surveillance des frontières :

Les intitulés des chapitres semblent pertinents et bien articulés pour explorer l'évolution historique de l'utilisation des technologies de surveillance dans la gestion de la migration en Europe. Assurez-vous simplement que chaque titre reflète clairement le contenu spécifique du chapitre.

Partie 2 : Usage croissant des technologies de surveillance dans les frontières et fragilisation des personnes en déplacement :

Dans le chapitre 1, vous pourriez envisager de choisir un titre qui met davantage l'accent sur les conséquences humaines et sociales de l'utilisation des technologies de surveillance, telles que "Impacts des technologies de surveillance sur les personnes en déplacement".

Pour le chapitre 2, "Étude de cas de Frontex" est un titre approprié s'il s'agit d'examiner en détail les pratiques de surveillance de cette agence. Assurez-vous simplement que le contenu du chapitre est bien aligné avec ce titre et qu'il offre une analyse approfondie de l'impact de Frontex sur les personnes en déplacement.

Globalement, vos intitulés sont bien structurés et pertinents pour votre sujet de recherche. En les affinant légèrement pour refléter précisément le contenu de chaque section, vous pouvez rendre votre plan encore plus clair et facile à suivre pour le lecteur.

3.5

traduis en francais "Frontex did not send out any mayday alerts that day or communicate in any way with nongovernmental rescue ships, in keeping with its stated policy. The agency says it “immediately alerts” national rescue centers in Italy, Malta, Libya, and Tunisia when they spot a “boat in distress” but only issues a mayday alert if there is an “emergency, where lives are at stake.” "

ChatGPT

Frontex n'a envoyé aucun signal de détresse ce jour-là ni communiqué de quelque manière que ce soit avec les navires de sauvetage non gouvernementaux, conformément à sa politique déclarée. L'agence affirme qu'elle "alerte immédiatement" les centres de sauvetage nationaux en Italie, à Malte, en Libye et en Tunisie lorsqu'ils repèrent un "bateau en détresse", mais ne lance un signal de détresse que s'il y a une "urgence, où des vies sont en jeu".

en francais "The matter of boat migrants crossing the Mediterranean Sea, seeking to reach Europe, is interchangeably defined as a 'security issue', requiring stricter border controls, and as a humanitarian issue with corresponding rescue and protection requirements. This paper seeks to understand what role various surveillance technologies, such as radar, satellites, and unmanned aerial vehicles, can play in this respect (legally and technically), in comparison to the role that they are assigned (that is, political expectations). To unravel what surveillance technologies can and cannot do vis-à-vis the aims of control and rescue, there is a need to comprehend what information can be collected and what information is needed to fulfil these objectives. The paper contends that there is a mismatch between the information sought to 'control' borders, but which cannot be gathered effectively by or processed using surveillance technologies, and the valuable information needed to perform rescue operations, which these surveillance technologies can supply. "

ChatGPT

La question des migrants en bateau traversant la mer Méditerranée pour rejoindre l'Europe est définie de manière interchangeable comme un "problème de sécurité", nécessitant des contrôles frontaliers plus stricts, et comme un problème humanitaire avec des exigences correspondantes de sauvetage et de protection. Cet article vise à comprendre quel rôle diverses technologies de surveillance, telles que les radars, les satellites et les véhicules aériens sans pilote, peuvent jouer à cet égard (juridiquement et techniquement), en comparaison avec le rôle qui leur est assigné (c'est-à-dire les attentes politiques). Pour démêler ce que les technologies de surveillance peuvent et ne peuvent pas faire par rapport aux objectifs de contrôle et de sauvetage, il est nécessaire de comprendre quelles informations peuvent être collectées et quelles informations sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. L'article soutient qu'il existe un décalage entre les informations recherchées pour "contrôler" les frontières, mais qui ne peuvent pas être efficacement collectées ou traitées à l'aide de technologies de surveillance, et les informations précieuses nécessaires pour mener des opérations de sauvetage, que ces technologies de surveillance peuvent fournir.

3.5

coeval temporalities

ChatGPT

"Coeval temporalities" refers to the simultaneous existence of different temporal experiences or perspectives within a given context or situation. It suggests that multiple temporal frames or rhythms are present and operating concurrently. This concept is often used in discussions about history, culture, or social phenomena to highlight the complex interplay of past, present, and future perspectives within a single moment or period.

3.5

"The merger between familiar modes of policing with the impetus for migration control is reorganizing the racial politics of policing in unexpected ways. In the aim to decipher who is a citizen,

who is a foreign national offender and who is eligible for deportation on the grounds of criminality, the role of criminal records agencies has expanded further into the work of policing, as have the collaborative working partnerships between immigration and the police. In this article, I discuss the findings from research, which examines the policing of migration in the United Kingdom, and specifically Operation Nexus, which brings together ordinary police work and migration control. I focus on how technologies of border control are imbricated with everyday police practices that are often influenced by race, thereby deepening the reach of racial technologies and their capacity to monitor and exclude racial others. "

ChatGPT

The merging of familiar policing methods with the drive for migration control is reshaping the racial dynamics of law enforcement in unexpected ways. In the pursuit of determining citizenship status, identifying foreign national offenders, and determining eligibility for deportation based on criminal records, the role of criminal records agencies has expanded into policing duties, along with increased collaboration between immigration authorities and the police. This article discusses research findings on the policing of migration in the United Kingdom, with a specific focus on Operation Nexus, which integrates regular police activities with migration control efforts. The emphasis is on how border control technologies intersect with everyday police practices, often influenced by racial factors, thus extending the reach of racial technologies and their ability to surveil and exclude individuals from racial minority backgrounds.

3.5

en français

ChatGPT

La fusion entre les modes familiers de maintien de l'ordre et l'impulsion pour le contrôle de la migration réorganise les politiques raciales de maintien de l'ordre de manière inattendue. Dans le but de décrypter qui est citoyen, qui est un délinquant étranger et qui est éligible pour la déportation pour des raisons de criminalité, le rôle des agences de dossiers criminels s'est étendu davantage dans le travail de la police, de même que les partenariats de travail collaboratifs entre l'immigration et la police. Dans cet article, je discute des résultats de recherches examinant le maintien de l'ordre de la migration au Royaume-Uni, et plus spécifiquement l'opération Nexus, qui réunit le travail policier ordinaire et le contrôle de la migration. Je me concentre sur la manière dont les technologies de contrôle des frontières sont imbriquées dans les pratiques policières quotidiennes souvent influencées par la race, approfondissant ainsi la portée des technologies raciales et leur capacité à surveiller et à exclure les personnes raciales autres.

3.5

je veux réaliser un état de connaissance sur le sujet de mon mémoire de master : donne moi des conseils

ChatGPT

Bien sûr, voici quelques conseils pour la rédaction d'un état de connaissance dans le cadre de votre mémoire de master sur le sujet que vous avez choisi :

Définissez clairement le sujet : Commencez par introduire le sujet de votre mémoire de manière claire et concise. Définissez les principaux termes et concepts que vous allez aborder.

Contextualisez le sujet : Situez votre sujet dans son contexte plus large. Expliquez pourquoi il est important, quelles sont les questions de recherche pertinentes et quelles sont les lacunes actuelles dans les connaissances.

Revue de littérature : Résumez les travaux existants sur votre sujet. Identifiez les principales théories, les résultats des recherches antérieures et les méthodologies utilisées. Mettez en évidence les points forts et les faiblesses des études précédentes.

Identifiez les lacunes : Soulignez les lacunes dans la littérature actuelle. Quelles questions restent en suspens ? Quels aspects du sujet n'ont pas encore été explorés de manière approfondie ?

Proposez une approche méthodologique : Discutez des méthodes que vous allez utiliser pour aborder votre sujet de recherche. Justifiez vos choix méthodologiques et expliquez comment ils contribueront à répondre à vos questions de recherche.

Développez une structure claire : Organisez votre état de connaissance de manière logique et cohérente. Utilisez des sous-sections pour traiter différents aspects de votre sujet.

Restez critique : Adoptez une approche critique envers la littérature existante. Identifiez les éventuels biais ou limites des études précédentes et discutez de la manière dont votre recherche pourrait les aborder.

Montrez votre contribution : En conclusion, expliquez en quoi votre mémoire de master apportera une contribution significative à la compréhension du sujet. Mettez en évidence l'originalité de votre approche et les implications potentielles de vos résultats.

En suivant ces conseils, vous devriez être en mesure de rédiger un état de connaissance solide qui posera les bases de votre recherche et mettra en évidence son importance dans le contexte académique.

3.5

they may be driven by high profits and market demand (e.g., drug traffickers and migrant smugglers), the desire to carry out politically or religiously inspired acts of violence (terrorists), or the search for employment or refuge (the vast majority of unauthorized migrants" en français

ChatGPT

"ils peuvent être motivés par des profits élevés et la demande du marché (par exemple, les trafiquants de drogue et les passeurs de migrants), le désir de commettre des actes de violence politiquement ou religieusement inspirés (les terroristes), ou la recherche d'emploi ou de refuge (la grande majorité des migrants non autorisés)."

" the Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act of 2004 p" en français

ChatGPT

L'Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act de 2004.

3.5

traduisez en français

ChatGPT

La Loi sur la Réforme du Renseignement et la Prévention du Terrorisme de 2004.

3.5

the National Security Entry-Exit Registration System

ChatGPT

Le Système d'Enregistrement des Entrées et Sorties en Matière de Sécurité Nationale.

3.5

required noncitizen males from Muslim-majority countries to submit biographic information and biometrics when attempting to enter the United States

ChatGPT

Les hommes non-citoyens en provenance de pays à majorité musulmane étaient tenus de soumettre des informations biographiques et des données biométriques lors de leur tentative d'entrée aux États-Unis.

3.5

U.S. Visitor and Immigrant Status Indicator Technology (US-VISIT)

ChatGPT

Le Programme de Technologie d'Indicateur de Statut des Visiteurs et Immigrants des États-Unis (US-VISIT).

dans un mémoire de master, combien de pages doit faire l'introduction

ChatGPT

La longueur de l'introduction dans un mémoire de master peut varier en fonction des exigences spécifiques de votre institution académique et du sujet de votre mémoire. Cependant, généralement, l'introduction représente environ 5 à 10% de la longueur totale du mémoire.

Pour avoir une idée plus précise, si votre mémoire fait, par exemple, 50 pages, l'introduction pourrait faire entre 2,5 et 5 pages. Il est important que l'introduction soit suffisamment détaillée pour introduire votre sujet, présenter le contexte, exposer la problématique, les objectifs de recherche, la méthodologie utilisée et une brève vue d'ensemble du plan du mémoire. Elle doit également captiver l'intérêt du lecteur et lui donner une bonne compréhension de ce qui sera abordé dans le mémoire.

3.5

ca va être 80 pages

ChatGPT

Dans ce cas, pour un mémoire de 80 pages, l'introduction pourrait idéalement faire entre 4 et 8 pages. Cela permettrait de fournir une présentation détaillée du sujet, du contexte, de la problématique, des objectifs de recherche, de la méthodologie utilisée et du plan du mémoire, tout en assurant une introduction concise et efficace pour le lecteur.

dans une citation MLA, le pays ou la ville de publication précède l'édition ou vice versa ?

ChatGPT

Dans une citation MLA (Modern Language Association), le pays ou la ville de publication précède généralement l'édition. Voici comment cela serait formaté :

Nom de l'auteur. *Titre du livre*. Ville de publication : Maison d'édition, année de publication. Format d'impression.

Si l'information sur l'édition est incluse, elle suit généralement la ville de publication, mais avant l'année de publication. Par exemple :

Nom de l'auteur. *Titre du livre*. Ville de publication : Maison d'édition, édition, année de publication. Format d'impression

quelle devrait être la taille du logo de l'université dans le mémoire de fin d'étude ?

ChatGPT

La taille d'un logo d'université dans un mémoire de fin d'études peut varier en fonction des préférences de format de votre université, des directives du mémoire et des normes de présentation. Cependant, voici quelques conseils généraux :

Respectez les directives de format : Assurez-vous de suivre les directives de format spécifiques fournies par votre université ou votre département pour la présentation du mémoire.

Évitez la surdimension : Un logo ne devrait pas être trop grand au point de distraire ou de prendre trop de place sur la page. Il devrait être suffisamment visible mais pas dominant.

Conformez-vous aux normes de mise en page : Intégrez le logo de manière cohérente dans la mise en page de votre mémoire. Habituellement, il est placé dans un coin de la page ou dans l'en-tête ou le pied de page, selon le style de présentation.

Consultez les directives de l'université : Vérifiez s'il existe des directives spécifiques de votre université concernant l'utilisation du logo dans les documents officiels tels que les mémoires de fin d'études.

En général, la taille du logo d'université dans un mémoire de fin d'études peut varier, mais il est souvent recommandé de le maintenir à une taille modérée pour ne pas distraire l'attention du lecteur du contenu principal du document. Si vous avez des doutes, vous pouvez toujours consulter votre superviseur de mémoire ou le service de soutien aux étudiants de votre université pour obtenir des conseils spécifiques.

3.5

Dites moi ce qui est pertinent et utilisable la plupart du temps.

ChatGPT

Dans la plupart des cas, voici ce qui est pertinent et utilisable concernant la taille du logo d'université dans un mémoire de fin d'études :

Taille modérée : Choisissez une taille qui n'est ni trop petite pour être difficile à voir, ni trop grande pour dominer la page. Une taille comprise entre 1 et 2 pouces de largeur ou de hauteur est souvent appropriée, selon la mise en page du mémoire.

Intégration discrète : Placez le logo de manière à ce qu'il soit visible mais qu'il n'attire pas trop l'attention. Habituellement, il est placé dans un coin de la page, dans l'en-tête ou le pied de page, de préférence de manière cohérente sur toutes les pages du document.

Conformité aux directives : Assurez-vous de suivre les directives de format spécifiques fournies par votre université ou votre département. Certaines institutions peuvent avoir des exigences particulières concernant la taille et l'emplacement du logo dans les documents officiels tels que les mémoires de fin d'études.

Lisibilité : Veillez à ce que le logo soit suffisamment net et lisible, même à une taille réduite. Évitez les logos trop complexes qui pourraient perdre en clarté lorsqu'ils sont réduits.

Considération de la mise en page : Assurez-vous que le logo s'intègre harmonieusement dans la mise en page du mémoire. Évitez qu'il ne chevauche ou n'interfère avec d'autres éléments importants du document.

En résumé, un logo d'université dans un mémoire de fin d'études doit être de taille modérée, bien intégré dans la mise en page, conforme aux directives institutionnelles et suffisamment lisible pour être identifiable sans dominer le contenu du mémoire.

3.5

comment citer un rapport selon la méthode MLA

ChatGPT

Pour citer un rapport selon la méthode MLA (Modern Language Association), vous devriez inclure les éléments suivants dans votre citation :

Nom de l'auteur ou des auteurs.

Titre du rapport.

Nom de l'organisme ou de l'institution qui a publié le rapport.

Date de publication.

Type de rapport (le cas échéant).

URL ou autre information de localisation (le cas échéant).

Voici un exemple de citation pour un rapport selon la méthode MLA :

Format général : Auteur(s). "Titre du rapport." Nom de l'organisme ou de l'institution, Date de publication, URL ou autre information de localisation (si applicable).

Exemple : Smith, John. "Tendances actuelles en matière d'éducation." Ministère de l'Éducation, 2023, www.example.com/tendances-education.

Assurez-vous de suivre les conventions de la méthode MLA pour la ponctuation et le format. Si le rapport a plusieurs auteurs, vous pouvez énumérer jusqu'à trois auteurs, suivi de "et al." pour indiquer qu'il y a d'autres auteurs. Si le rapport n'a pas d'auteur spécifique, vous pouvez commencer la citation par le titre.

3.5.

J'ai terminé le premier chapitre de mon mémoire et je veux commencer le deuxième. Donnez moi des conseils ou des informations pouvant m'aider.

ChatGPT

Bien sûr ! Félicitations pour avoir terminé le premier chapitre de ton mémoire, c'est une étape importante ! Voici quelques conseils et informations pour t'aider à commencer le deuxième chapitre :

Clarifie ton objectif : Assure-toi que le deuxième chapitre s'aligne bien avec l'objectif global de ton mémoire. Révise ton introduction et rappelle-toi de ce que tu as défini comme étant l'objectif de ton travail.

Structuration : Pense à la structure globale de ton mémoire et comment le deuxième chapitre s'intègre dans cette structure. Assure-toi que chaque chapitre a une cohérence interne et une connexion logique avec les autres.

Planification : Crée un plan détaillé pour ton deuxième chapitre. Identifie les principales sections que tu veux inclure et l'ordre dans lequel tu veux les présenter. Cela peut t'aider à rester organisé et à éviter de te disperser.

Recherche supplémentaire : Si nécessaire, continue à rechercher des informations pertinentes pour étayer ton argumentation ou enrichir tes analyses. Garde à l'esprit que chaque chapitre doit contribuer à développer et à soutenir ta thèse principale.

Analyse des résultats : Si ton mémoire implique une recherche empirique, c'est le moment de présenter et d'analyser tes résultats. Assure-toi de fournir une analyse approfondie et pertinente, en mettant en évidence les implications de tes découvertes.

Référencement : Veille à ce que toutes tes sources soient correctement référencées et citées selon le style de citation approprié. La précision et la rigueur dans le référencement sont essentielles pour maintenir l'intégrité académique de ton travail.

Style d'écriture : Continue à maintenir un style d'écriture clair, précis et académique. Assure-toi que tes idées sont bien articulées et que ton argumentation est logique et convaincante.

Revise et édite : Une fois que tu as rédigé ton deuxième chapitre, prends le temps de le relire attentivement. Revois la structure, la syntaxe, la grammaire et l'orthographe. N'hésite pas à solliciter des retours de la part de tes collègues ou de ton superviseur.

En suivant ces conseils et en restant concentré sur ton objectif, tu devrais être bien parti pour créer un deuxième chapitre solide et convaincant pour ton mémoire !

traduis en français " It leads to the dehumanization of individuals via the instrumentalization of the human body, with sensitive pieces of personal data being provided to the state and checked on a regular basis at various instances of travel"

ChatGPT

Cela conduit à la déshumanisation des individus par l'instrumentalisation du corps humain, avec des données personnelles sensibles fournies à l'État et vérifiées régulièrement lors de divers déplacements.

traduis "Various jurisdictions including Canada, the US, and the UK, so-called receiving states for migration, deliberately create and re-create opaque laws and introduce exemptions and ministerial discretion into an already discretionary decision-making system. With the push to innovate and digitize migration, the creation of such legal black holes without accountability and oversight is very deliberate to allow for the creation of opaque zones of technological experimentation that would not be allowed to occur in other spaces the same way

ChatGPT

"Différentes juridictions, y compris le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, considérés comme des États de destination pour la migration, créent et recréent délibérément des lois opaques et introduisent des exemptions et une discrétion ministérielle dans un système de prise de décision déjà discrétionnaire. Avec la volonté d'innover et de numériser la migration, la création de ces zones d'ombre juridique sans responsabilité et surveillance est très délibérée afin de permettre la création de zones opaques d'expérimentation technologique qui ne seraient pas autorisées de la même manière dans d'autres espaces."

Lorsqu'on intègre au début du mémoire de fin d'étude une liste d'abréviations, devons nous écrire une expression deux fois dans le texte du mémoire, ou bien suffit il de mentionner l'abréviation une fois qu'elle est listée dans les abréviations ?

ChatGPT

Lorsque vous incluez une liste d'abréviations au début de votre mémoire de fin d'études, il est généralement recommandé de suivre ces étapes pour l'utilisation des abréviations dans le texte :

Première Utilisation : Lors de la première mention de chaque terme ou expression qui a une abréviation, vous devez écrire le terme complet suivi de l'abréviation entre parenthèses. Par exemple : « L'intelligence artificielle (IA) est un domaine en pleine croissance. »

Utilisations Suivantes : Après la première mention, vous pouvez utiliser uniquement l'abréviation. Par exemple : « L'IA permet de développer des systèmes plus intelligents. »

La liste des abréviations au début du document permet au lecteur de se référer rapidement aux significations des abréviations utilisées dans tout le document, mais ne remplace pas la nécessité de définir les abréviations lors de leur première occurrence dans le texte. Cela garantit que même les lecteurs qui sautent la liste des abréviations au début peuvent comprendre le texte sans confusion.

40

Mon encadrant de mémoire de master m'a demandé d'ajouter des images, cartographies, graphes, etc. à mon mémoire. pourriez vous me donner des conseils à ce sujet ?

ChatGPT

Incorporer des images, des cartes et des graphiques dans votre mémoire peut grandement enrichir votre travail et le rendre plus compréhensible et attractif. Voici quelques conseils pour vous aider à intégrer ces éléments de manière efficace :

1. Choisir les bons types d'images et graphiques

Images : Utilisez des photographies pertinentes qui illustrent votre sujet, comme des photos de sites de surveillance, de migrants, ou des exemples de technologies utilisées.

Cartographies : Intégrez des cartes pour montrer des zones géographiques importantes, les trajets migratoires, ou les zones de surveillance.

Graphes : Utilisez des graphes pour représenter des données statistiques, comme des barres, des lignes, ou des camemberts pour montrer des tendances ou des distributions.

2. Qualité et pertinence

Résolution : Assurez-vous que toutes les images et cartes sont de haute résolution pour éviter qu'elles apparaissent floues ou pixellisées.

Pertinence : Chaque image ou graphique doit être directement lié à votre texte et aider à clarifier ou illustrer un point spécifique.

3. Légendes et références

Légendes : Ajoutez des légendes sous chaque image et graphique pour expliquer ce qu'ils représentent.

Références : Citez toujours les sources de vos images et graphiques. Assurez-vous que vous avez le droit d'utiliser ces images et que vous respectez les droits d'auteur.

4. Intégration harmonieuse

Emplacement : Placez les images et graphiques à proximité du texte auquel ils se rapportent. Cela aidera à maintenir la fluidité de la lecture.

Numérotation : Numérotez vos images et graphiques (par exemple, Figure 1, Figure 2) et faites-y référence dans le texte.

Mise en page : Utilisez un style de mise en page cohérent pour tous vos éléments visuels.

5. Logiciels et outils recommandés

Logiciels de cartographie : QGIS, Google Maps, ou ArcGIS pour créer des cartes personnalisées.

Outils de création de graphiques : Excel, Google Sheets, ou des logiciels plus avancés comme R ou Python pour des analyses statistiques.

Édition d'images : Photoshop, GIMP, ou Canva pour retoucher et préparer des images.

6. Utilisation de légendes et d'annotations

Assurez-vous que chaque image et graphique est bien annoté pour que le lecteur puisse comprendre immédiatement ce qu'il voit sans avoir à chercher l'information dans le texte principal.

En suivant ces conseils, vous pourrez enrichir votre mémoire avec des éléments visuels qui soutiendront et illustreront vos arguments, rendant votre travail plus complet et engageant.

comment je peux citer une photo que j'utilise dans mon mémoire ?

ChatGPT

Citer une photo dans votre mémoire est essentiel pour respecter les droits d'auteur et les normes académiques. Voici comment procéder :

1. Inclure une légende sous l'image

Description : Décrivez brièvement ce que montre l'image.

Crédit : Mentionnez la source de l'image et le détenteur des droits d'auteur.

Date : Ajoutez l'année de publication ou de création de l'image, si disponible.

Exemple de légende sous l'image

plaintext

Copier le code

Figure 1 : Le drone Heron utilisé par Frontex pour la surveillance aérienne de la Méditerranée centrale, garé à l'aéroport international de Malte. © 2022 Border Forensics

2. Inclure la référence complète dans la bibliographie

La référence complète doit figurer dans la bibliographie de votre mémoire. Le format de cette référence dépendra du style de citation que vous utilisez (APA, MLA, Chicago, etc.). Voici des exemples pour différents styles :

APA

plaintext

Copier le code

Border Forensics. (2022). Le drone Heron utilisé par Frontex pour la surveillance aérienne de la Méditerranée centrale, garé à l'aéroport international de Malte [Photographie].

MLA

plaintext

Copier le code

Border Forensics. "Le drone Heron utilisé par Frontex pour la surveillance aérienne de la Méditerranée centrale, garé à l'aéroport international de Malte." 2022.

Chicago

plaintext

Copier le code

Border Forensics. 2022. "Le drone Heron utilisé par Frontex pour la surveillance aérienne de la Méditerranée centrale, garé à l'aéroport international de Malte." Photographie.

3. Utiliser des crédits d'image si nécessaires

Si vous avez obtenu la permission spécifique pour utiliser une image, mentionnez cette autorisation dans la légende ou dans une section dédiée aux crédits d'image dans votre mémoire.

Exemple d'autorisation

plaintext

Copier le code

Figure 1 : Le drone Heron utilisé par Frontex pour la surveillance aérienne de la Méditerranée centrale, garé à l'aéroport international de Malte. © 2022 Border Forensics. Reproduit avec permission.

4. Vérifiez les directives de votre institution

Assurez-vous de suivre les directives spécifiques de votre institution ou de votre département concernant la citation des images. Ces directives peuvent inclure des détails sur la mise en forme, l'emplacement des légendes, et la manière de citer les sources.

En suivant ces étapes, vous pourrez citer correctement les photos dans votre mémoire, respectant ainsi les droits d'auteur et les normes académiques.

traduis "personnes à risque" en anglais

ChatGPT

"Personnes à risque" se traduit en anglais par "people at risk" ou "at-risk individuals."

4o

je ne veux pas dire des personnes en risque "people at risk"

ChatGPT

En anglais, "personnes à risque" se traduit correctement par "people at risk" ou "at-risk individuals." L'expression "people in risk" n'est pas utilisée.

4o

What does "people at risk" mean?

ChatGPT

"People at risk" refers to individuals who are in danger or have a higher likelihood of experiencing harm or negative outcomes due to specific circumstances or conditions. This term is often used in contexts such as health, safety, and social issues. For example:

In healthcare, "people at risk" might refer to those more susceptible to certain diseases or health conditions.

In social contexts, it might refer to individuals vulnerable to poverty, homelessness, or abuse.

In disaster preparedness, it could mean people more likely to be affected by natural disasters due to their location or living conditions.

4o

i want to talk about risky people

ChatGPT

If you want to talk about "risky people," you might say "high-risk individuals" or "risky individuals." These terms refer to people whose behaviors, actions, or circumstances make them more likely to engage in dangerous or harmful activities. For example:

"High-risk individuals" might refer to people who engage in behaviors that increase their likelihood of contracting diseases.

"Risky individuals" could describe people whose actions or lifestyles are considered dangerous or likely to lead to negative consequences.

4o